Canton du Jura

PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE 2012 - 2015

Au titre de la loi sur la politique régionale (LPR)

Delémont, mai 2012

ANNEXE 1 A LA CONVENTION-PROGRAMME JU CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT DU PROGRAMME CANTONAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE REGIONALE 2012-2015

PROGRAMME CANTONAL DE MISE EN ŒUVRE 2012-2015 DU CANTON DU JURA AU TITRE DE LA LOI SUR LA POLITIQUE REGIONALE (LPR)

(mai 2012)

La table des matières figure à la fin du document.

RESUME

Le Canton du Jura donne une importance stratégique à la politique régionale. Son rôle en matière de transfert de savoir dans les systèmes industriels de valeur ajoutée axés sur l'exportation, en vue de densifier l'innovation et d'étendre la commercialisation, est primordial et correspond bien aux défis que doit relever l'économie jurassienne. Il en est de même des indispensables changements structurels dans le tourisme. A cela s'ajoutent les maillages interrégionaux, grâce auxquels le canton du Jura peut accéder aux réseaux qui sont essentiels à sa compétitivité. Celle-ci rend nécessaire également le développement des centres régionaux et d'infrastructures génératrices de valeur ajoutée.

Fortement industrialisé, hautement spécialisé dans les microtechniques et l'horlogerie, intervenant pour l'essentiel comme sous-traitant, ne disposant pas d'un pôle urbain, tourné majoritairement vers l'exportation et extrêmement sensible aux modifications de l'environnement international de même qu'aux fluctuations conjoncturelles, le Canton du Jura doit disposer, afin de développer un effet d'entraînement sur toute la chaîne régionale de création de valeur économique :

- d'un système d'innovation, d'une politique de diversification et d'une stratégie d'augmentation de la valeur ajoutée performants;
- de mises en réseaux et de partenariats efficaces;
- d'une mise à profit de son développement territorial, ainsi que de ses potentiels démographiques et touristiques.

Les salaires sont relativement bas dans le canton du Jura comparativement aux autres régions de Suisse. Notre structure des salaires fait par ailleurs état de bas salaires en particulier dans les branches industrielles caractéristiques de notre industrie régionale. A ce sujet, il convient de relever également la tendance à une certaine pression sur les salaires résultant de l'introduction de la libre circulation des personnes dès 2004. Ce processus, qui risque de s'amplifier dans le futur, est observable dans certains cas, dans le cadre des évaluations effectuées auprès des entreprises. Dans ce contexte, le PMO 2012-2015 est un élément de réponse à la nécessité de diversifier et de renforcer notre économie, aussi dans la perspective d'une valorisation des salaires des travailleurs jurassiens dans le futur.

Le PMO 2012-2015 s'inscrit dans la continuité du PMO 2008-2011, tout en procédant à certains ajustements, à savoir principalement :

- la dynamisation des collaborations avec la région bâloise et le Nord-Ouest de la Suisse ;
- la focalisation sur certains secteurs de diversification, principalement les technologies médicales ;
- le renforcement du pôle de développement que représentent Delémont et son agglomération;
- la réalisation d'infrastructures constituant des supports de développement majeurs.

La stratégie LPR-Jura s'appuie essentiellement sur l'innovation et la coopération. Elle continue à se décliner selon trois domaines d'application, qui constituent les axes stratégiques : la haute technologie, le tourisme, l'optimisation des facteurs de la compétitivité.

Ces axes stratégiques s'inscrivent par ailleurs en cohérence avec ceux qui sont retenus dans le cadre des programmes et des projets intercantonaux LPR 2012-2015, auxquels le canton du Jura participe.
Au total, une trentaine d'actions figurent dans le PMO 2012-2015. Certaines de ces actions peuvent comporter plusieurs projets.

Le principal axe stratégique demeure la Haute technologie :

- Trois actions sont pilotées par Creapole SA et mettent l'accent sur l'innovation et le transfert de technologies dans certains secteurs ciblés, en particulier les technologies médicales (medtech). En plus de la consolidation de Creapole SA, un pôle R&D medtech et medtech process + sont soutenus. Ces trois actions sollicitent au total sur les quatre ans CHF 2.84 mios, soit 56% du total des subventions fédérales requises dans le cadre du présent PMO.

- En plus de medtech process+ qui s'ouvre à la région bâloise, trois actions dynamisent une forte collaboration avec le Nord-Ouest de la Suisse en matière d'innovation, de transfert de technologies, d'entrepreneuriat et de mises en relations d'affaires : i-net Innovation Networks, autres innovation et réseaux Nord-Ouest, compétences Nord-Ouest.

- Les collaborations sur le second axe géographique LPR s'appuient sur deux actions : innovation et entrepreneuriat en Suisse occidentale, Arc jurassien des systèmes industriels.

- La mise en place d'une plateforme formation-emploi-économie constitue un nouveau projet majeur, qui est lié aux enjeux stratégiques en la matière.

- Deux importantes infrastructures de développement font l'objet d'un soutien au titre de la LPR: Campus tertiaire et Hôtel d'entreprises medtech (innodel).

- Quatre projets structurels du PMO 2008-2011 en matière de compétences et qui n'ont pas pu se réaliser sont repris et actualisés : réseau des Jurassiens de l'extérieur, créativité et esprit d'entreprise, plurilinguisme, développement des formations supérieures.

L'axe stratégique Tourisme s'appuie sur trois volets :

- Arc jurassien du tourisme (promotion et marketing, formation, qualité, innovation) et agritourisme en coopération avec le Jura bernois.

- Trois infrastructures stratégiques et complémentaires pour la dynamisation du tourisme : Paléojura, savoir-faire industriel (horlogerie), village de vacances.

- Le développement des secteurs à haut potentiel : bien-être/santé et de la mobilité douce.

L'axe stratégique Optimisation des facteurs de compétitivité développe des actions ciblées :

- Des collaborations avec la région bâloise élargie (zones-terrains-locaux, autres projets), ainsi qu'au niveau de l'Arc jurassien.

- Le renforcement des centralités (zones d'activités d'intérêt cantonal et friches industrielles) et les structures d'accueil pour les activités économiques à la gare de Porrentruy.

Sous l'angle financier, le PMO 2012-2015 du canton du Jura requiert au total des subventions fédérales de CHF 5.05 mios et des prêts fédéraux de CHF 9 mios.

A noter également que le canton du Jura est leader d'un projet INTERREG IVC, qui sera financé à hauteur de CHF 162'500.- par la Confédération sous la forme de contributions à fonds perdu.

Les effets directs attendus du PMO 2012-2015 portent principalement sur la création de quelque 200 emplois, dont près de 1/3 hautement qualifiés (formations tertiaires), ainsi que sur l'acquisition de nouvelles compétences par près de 1'000 Jurassiens chaque année et sur l'accueil de plus de 100'000 nouveaux visiteurs par an.

INTRODUCTION

Le PMO 2012-2015 de la République et Canton du Jura est établi dans le but d'améliorer les conditions cadres pour les activités économiques, de promouvoir les innovations, de générer de la valeur ajoutée et d'encourager la compétitivité.

L'évaluation du PMO 2008-2011 fait l'objet d'un rapport spécifique, qui constitue un élément central dans l'élaboration du présent programme.

Le PMO a été élaboré en impliquant de nombreux partenaires au sein de l'administration cantonale et à l'extérieur de celle-ci, d'une part, par l'exploitation des travaux réalisés durant la période 2008-2011, et, d'autre part, sous la forme d'échanges et d'entretiens bilatéraux. Les secteurs du développement économique, de l'innovation et du transfert de technologies, de la formation, du tourisme, de l'aménagement du territoire, de la coopération, de l'agriculture, de l'énergie et de la santé ont été particulièrement sollicités.

Par ailleurs, de nombreux contacts et échanges ont eu lieu avec les autres cantons, afin de mettre en place et de développer, autant que faire se peut à ce stade, des collaborations intercantonales en référence aux régions fonctionnelles :

- Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie;
- Jura Bernois;
- Cantons de Berne, de Neuchâtel et de Vaud, dans le cadre d'arcjurassien.ch;
- Cantons de Suisse occidentale, dans le cadre de la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie de Suisse occidentale (CDEP-SO).

De plus et cet élément est central dans la logique d'une cohérence des politiques publiques, l'élaboration du PMO se greffe sur les travaux relatifs au programme de législature (cf. l'annexe A1) et à la planification financière qui ont été adoptés par le Gouvernement jurassien en juin 2011.

Les principaux documents de référence pour l'élaboration du PMO 2012-2015 sont les suivants:

Au niveau de la Confédération :

- Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (RS 901.0).
- Message du Conseil Fédéral du 28 février 2007 relatif au programme pluriannuel de la Confédération 2008 à 2015 concernant la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale et son financement.
- Ordonnance fédérale du 28 novembre 2007 sur la politique régionale (RS 901.021).
- Guide pratique pour réussir les projets de développement régional, Johannes Heeb, Sebastian Bellwald, Hans Allemann, édité par le SECO.
- Aide au travail du SECO à l'intention des cantons pour l'élaboration des programmes cantonaux de mise en œuvre NPR 2012-2015 (version définitive décembre 2010).
- Evaluation intermédiaire de la NPR du SECO : état des lieux 2010 et conclusions pour la mise en œuvre 2012-2015 (19 janvier 2011).

Au niveau cantonal :

- Loi du 21 mai 2008 portant introduction à la loi fédérale sur la politique régionale (RSJU 902.0).
- PMO NPR 2008-2011 de la République et Canton du Jura.
- Plan directeur cantonal du 30 novembre 2005.
- Cadre de référence cantonal de développement durable, mars 2006.
- 5ème programme de développement économique 2005-2010, février 2005.
- Programme opérationnel Interreg IVA France - Suisse 2007-2013.
- Rapport d'évaluation relatif au PMO NPR 2008-2011 de la République et Canton du Jura (juin 2011) et complément (février 2012).
- Programme gouvernemental de législature 2011-2015 (annexe A1).
- Stratégie du Gouvernement jurassien en vue de valoriser l'ancrage du canton du Jura au TGV Rhin-Rhône et aux réseaux autoroutiers nationaux et européens, Delémont, septembre 2010 (annexe A2).
- Réflexion sur l'avenir démographique du canton du JURA (CEAT), édité par le Service de l'aménagement du territoire, juin 2010.

Au niveau des nouvelles analyses et études :

- Examens territoriaux de l'OCDE : Suisse, OCDE, 2011.
- Reprise économique, innovation et croissance durable : le rôle crucial des régions, OCDE, 2010.
- Rapport de monitoring 2009 de regiosuisse (2010).
- Promotion de l'innovation – Exemple de la Suisse occidentale, fiche d'information de regiosuisse (janvier 2011).
- Rapport de Benchmarking International Arc jurassien Suisse, SECO et BAK Basel Economics AG, mai 2007.
- Rapport de Benchmarking 2010 pour le canton du Jura, BAK Basel Economics AG, novembre 2010 (Benchmarking Plus).
- La force économique de la Suisse romande, rapport sur le produit intérieur brut romand, Banques cantonales romandes et Forum des 100, 12 mai 2011.

Les autres projets intercantonaux auxquels le Canton du Jura participe et pour lesquels il n'est pas porteur vis-à-vis du SECO sont rappelés ici, afin d'assurer la vue d'ensemble et la cohérence des différentes actions.

Les numérotations des actions du présent PMO ne sont pas continues, en raison des modifications qui ont été apportées par rapport au premier projet de PMO 2012-2015 qui a été déposé en juillet 2011.

1. ANALYSE SWOT

1.1. APPROCHE DE L'ANALYSE SWOT

L’analyse SWOT ("Strengthes – Weaknesses / Opportunities – Threats" ou "Forces – Faiblesses / Opportunités – Menaces") sert à identifier, en fonction d’une vision préalablement définie, les forces et les faiblesses du canton du Jura au moment d’établir le PMO 2012-2015, à savoir durant le 1er semestre 2011, et à cerner les opportunités et les menaces qui pourraient se présenter dans un avenir prévisible. C’est un outil d’analyse utile à la décision stratégique, à condition d’en user sans complaisance.

Du point de vue de la LPR, il est pertinent d’appliquer l’approche SWOT en considérant chacun des quatre éléments constitutifs de la région (territoire - population – activités - ouverture), dans une optique de compétitivité. On obtient ainsi une grille de lecture utile et pertinente pour identifier les domaines où rechercher des potentialités économiques de la région. L'approche consiste donc à procéder à une analyse croisée de ces quatre éléments constitutifs de la région, pour ensuite les mettre en relation avec la LPR et le PMO.

1.2. TERRITOIRE

1.2.1. Principaux éléments

TERRITOIRE	
FORCES	**FAIBLESSES**
- Cadre de vie agréable, environnement préservé, qualité des paysages, absence d'encombrement. - Prix fonciers et immobiliers favorables. - Sentiment de sécurité. - Réseaux de transports publics performants. - Espaces disponibles. - Création d'une entité politique d'agglomération de Delémont.	- Pas de centre urbain important. - Accessibilité encore insuffisante. - Topographie peu propice aux déplacements rapides ; A16 ouverte à l'intérieur uniquement. - Faibles relations transfrontalières au niveau économique. - Communes trop petites, trop individualistes et trop nombreuses.
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Fusion de communes, développement de l'intercommunalité et dynamisation de l'agglomération de Delémont. - Ouverture de la Transjurane (A16), aménagement de la H18 Delémont-Bâle, accessibilité rapide au TGV Rhin-Rhône, d'où intégration plus aisée dans les réseaux européens.	- Investissements publics fédéraux sur les métropoles et sur les axes intermétropoles plutôt que sur la périphérie et les axes métropole-périphérie. - Mise à l'écart de l'axe Bâle – Delémont – Bienne – Pied du Jura.

Fig 1.1 : Analyse SWOT appliquée au territoire

1.2.2. Centralité

D'une manière générale par rapport aux zones urbaines et aux types de développement territorial en Suisse, le canton du Jura se distingue par un véritable flottement au sein d'un Arc jurassien déjà largement dispersé.

Outre le fait d'être encore mal relié par la route et le chemin de fer, notamment au réseau des villes suisses, le canton connaît un déficit important en termes de centralité et souffre de l'absence d'une ville de taille moyenne. Cet aspect peut être observé à la lumière de l'indice de centralité calculé dans vingt-sept districts de Neuchâtel jusqu'à Bâle, à l'occasion d'une étude mandatée lors de l'élaboration du Plan directeur cantonal. On constate malheureusement que le district des Franches-Montagnes et celui de Porrentruy figurent parmi les trois régions les plus mal classées, alors que Delémont fait à peine meilleure figure (tout en conservant un indice inférieur à la moyenne).

A l'échelle cantonale et au plan stratégique, l'accent doit être porté sur le développement de l'agglomération de Delémont, de manière à ce qu'elle atteigne progressivement un seuil minimal en termes de centralité. Et il est évident que cette exigence bénéficiera indirectement à la région de Porrentruy et aux Franches-Montagnes, qui joueront un rôle complémentaire dans le cadre du développement général du canton, respectivement pour Porrentruy et Saignelégier au titre également de centres régionaux.

Il n'y a pas lieu de subdiviser le canton du Jura en régions (cf. le point 5.5 plus loin).

L’arrivée du TGV aux portes du canton à fin 2011 (ligne à grande vitesse Rhin-Rhône avec la gare de Belfort-Montbéliard à environ 10 km de la frontière jurassienne) et l’achèvement de l’A16 prévu en 2016 constituent deux éléments majeurs d’amélioration significative de l’amélioration de l’accessibilité du canton du Jura.

A cela s'ajoutent l'ouverture de l'aérodrome du Jura à Bressaucourt en 2011 (dont la construction a été soutenue au titre de la politique régionale) et le développement de l’Euroairport de Bâle-Mulhouse.

L'amélioration de l'accessibilité du canton du Jura représente certainement le changement majeur pour les années à venir, sur lequel le développement de l'économie jurassienne peut s'appuyer.

De plus, la proximité immédiate de la région métropolitaine bâloise représente une opportunité réelle et forte pour l’ensemble du canton (cf. le point 1.5.3.3. plus loin), mais aussi pour cette dernière en termes de complémentarités. L'ambition est de devenir un partenaire plus actif de cet espace métropolitain au potentiel remarquable, que ce soit en termes d'innovation, d'emploi, d'offre culturelle, de santé ou de formation. Le canton du Jura, en général, et le Parc naturel régional du Doubs, en particulier, peuvent devenir un espace de résidence et de loisirs important pour la métropole bâloise.

1.3. POPULATION

1.3.1. Principaux éléments

POPULATION	
FORCES	**FAIBLESSES**
- Bonne formation professionnelle de base. - Structures de formation du niveau secondaires II de grande qualité et adaptées aux besoins de la région. - Aptitude au travail précis. - Disponibilité en main-d'œuvre frontalière. - Paix du travail. - Coûts salariaux compétitifs. - Peu de problèmes en lien avec la population étrangère.	- Stagnation démographique, voire décroissance naturelle. - Forte émigration des jeunes bien formés. - Vieillissement progressif de la population. - Peu de structures d'enseignement supérieur - Faible disposition pour les langues étrangères. - Disparités intercommunales dans l'évolution démographique. - Pression fiscale sur les personnes physiques.
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Saturations (logements, transports, qualité de vie) dans les centres urbains et les zones proches (ex. Bâle, Zurich, arc lémanique). - Intérêt des Jurassiens de l'extérieur. - Grand potentiel d'attractivité pour l'immigration.	- Problèmes sociaux et financiers découlant du vieillissement. - Concurrence fiscale entre cantons et diminution de la pression fiscale dans plusieurs cantons.

Fig. 1.2 : Analyse SWOT dans l'optique de la population

1.3.2. Démographie

L'évolution démographique et les dernières prévisions en la matière sont extrêmement préoccupantes pour le canton du Jura.

La progression de 7,94 % de la population jurassienne de 1980 à 2010 situe le Jura parmi les cantons les moins dynamiques au plan démographique. A noter qu'avec une évolution similaire à la moyenne nationale depuis 1980, le Jura compterait aujourd'hui près de 80'300 habitants, contre 70'220 à fin 2010.

Caractérisée par un recul des naissances de plus de 20 % par rapport au début des années 1990, la démographie jurassienne accuse un vieillissement plus marqué qu'ailleurs, qui s'ajoute à la relative stagnation démographique. Ces deux phénomènes engendrent ensemble des conséquences négatives, obérant le Jura au plan du dynamisme socio - économique, de la capacité de renouvellement de la main d'œuvre au sein des entreprises, du fonctionnement du marché immobilier, de l'offre en matière de formation ou celle d'établissements de soins médicaux, et encore de la charge fiscale et des finances publiques.

La projection la plus récente de l'Office fédéral de la statistique conclut à une évolution faible en comparaison intercantonale, soit 71'800 personnes en 2020 (+ 2,25 % par rapport à 2010) et 72'200 en 2030 (+ 0,56 % par rapport à 2020, respectivement. + 2,82 % par rapport à 2010). A titre illustratif et avec une progression semblable à la moyenne suisse depuis 2010, la population jurassienne s'inscrirait à 75'100 personnes en 2020 et à 78'100 en 2030.

Les jeunes sont proportionnellement plus nombreux dans le Jura qu'en Suisse, mais cet avantage s'érode sous l'effet de l'exode souvent définitif de ceux-ci. Fondamentalement, le Jura est menacé de recul démographique, assorti d'un vieillissement progressif de la population, générateur de difficultés sociales et financières guère compatibles avec un développement durable bien compris. La pyramide des âges se creuse au niveau des forces vives de la population active.

1.3.3. Marché du travail

Le canton du Jura bénéficie de la paix du travail, de salaires compétitifs et d'une excellente disponibilité en main-d'œuvre frontalière.

Les principales caractéristiques du marché jurassien du travail sont un chômage qui présente un taux supérieur à la moyenne nationale et un seuil incompressible structurellement plus élevé d'un cycle économique à l'autre.

Les personnes peu ou pas qualifiées ainsi que les seniors ont été particulièrement touchés lors de la dernière crise économique (2009). Dans ce contexte, la part des personnes non qualifiées qui se sont inscrites au chômage durant l'année 2009 a atteint environ 65%. L'effectif des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, qui se montait à quelque 400 personnes en septembre 2008, s'est fixé à environ 750 personnes depuis le début 2010 et n'a pas reculé jusqu'au début 2011, malgré l'amélioration conjoncturelle constatée durant cette période.

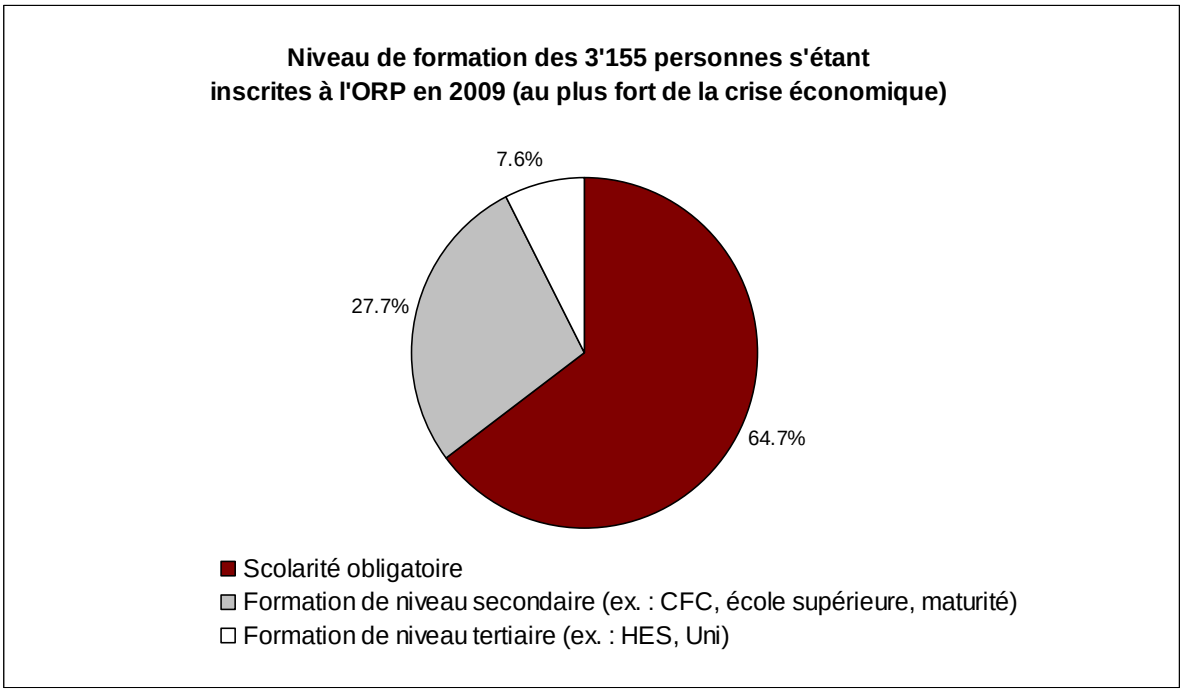

Fig. 1.3 : Niveau de formation des demandeurs d'emploi (1)
(source : Service des arts et métiers et du travail RCJU, mars 2011)

Globalement, 45% des personnes employées dans l'industrie jurassienne ne disposent pas d'une formation équivalente au CFC.

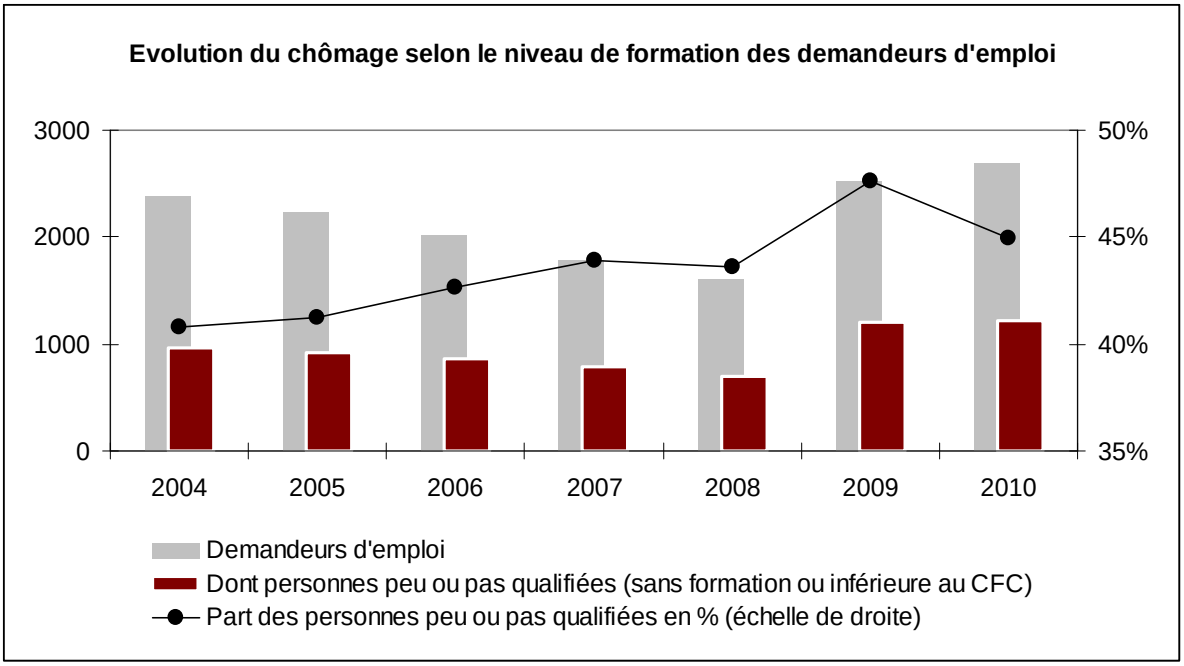

Fig. 1.4. : Niveau de formation des demandeurs d'emploi (2)
(source : Service des arts et métiers et du travail RCJU, mars 2011)

Par ailleurs et depuis l'ouverture des frontières, en 2004, par la libre circulation des personnes, on a pu constater que la concurrence sur le marché du travail devient plus forte en raison de l'appel croissant à une main-d'œuvre frontalière abondante et compétente. De plus, la flexibilité du travail est encore renforcée par le recours très fréquent aux entreprises privées de placement dans les procédures d'engagement. D'un cycle économique à l'autre (mi-2001 à mi-2008), le chômage structurel (seuil incompressible) est ainsi passé de 1'000 demandeurs d'emploi à quelque 1'500.

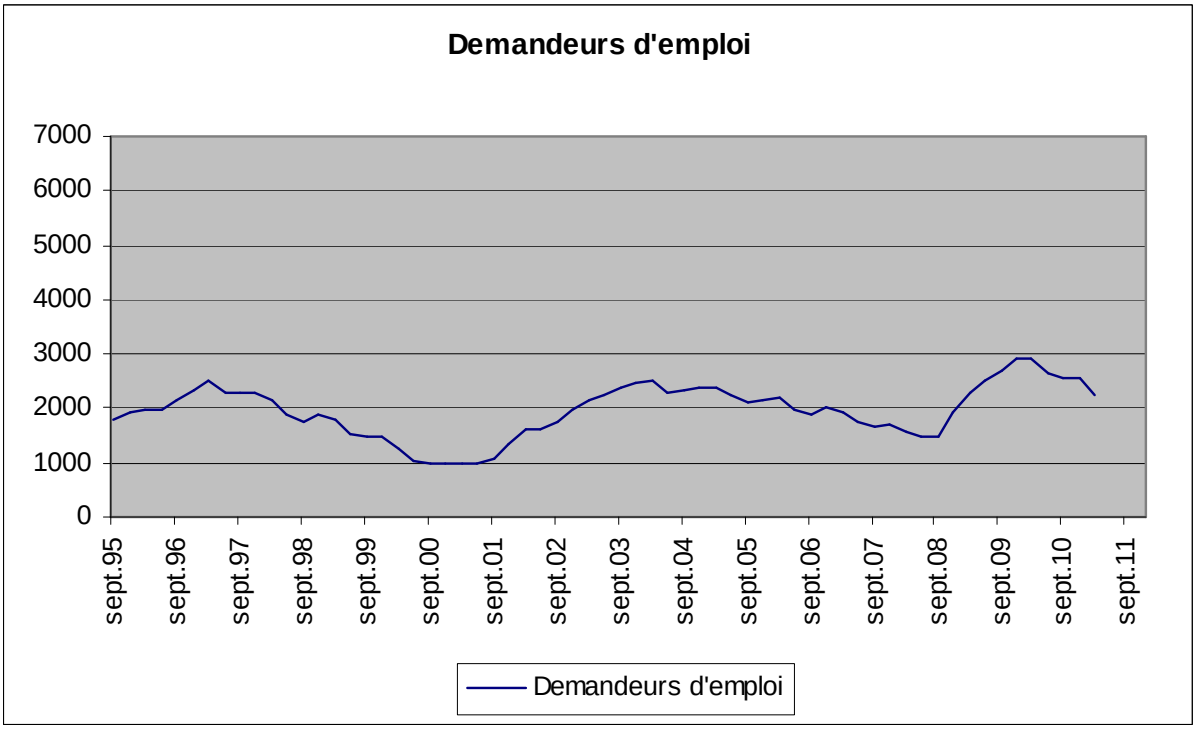

Fig. 1.5 : Evolution de l'effectif des demandeurs d'emploi
(source : Service des arts et métiers et du travail RCJU, mai 2011)

Il y a également lieu de relever l'importance des travailleurs pendulaires (actifs à l'extérieur du canton), dont l'effectif a tendance à progresser.

Au niveau des compétences, l’économie jurassienne a toujours bénéficié d’une excellente formation de base. Cependant, les métiers de l’industrie souffrent de la concurrence exercée par les filières conduisant aux études supérieures, pour lesquelles la région ne dispose d’aucun établissement, à l’exception de la Haute école ARC à Delémont, ainsi que de l’école supérieure technique de Porrentruy et d'informatique de gestion à Delémont. De plus, la maîtrise de l'allemand et de l'anglais est insuffisante à l'heure actuelle.

1.4. ACTIVITES

1.4.1. Principaux éléments

ACTIVITES	
FORCES	**FAIBLESSES**
- L'industrie comme « noyau dur » de l'économie jurassienne. - Compétences-clés dans l'industrie de la précision. - Présence de nombreuses entreprises dans les domaines des microtechniques et de l'horlogerie. - Structures industrielles flexibles grâce à la présence de PME. - Agriculture comme source de l'agro-alimentaire. - Cadre naturel propice aux activités de loisirs. - Label suisse comme facteur d'attractivité. - Capacité d'exportation finale.	- Performance économique inférieure à la moyenne suisse. - Secteur tertiaire sous-représenté, notamment dans les branches dynamiques. - Secteur touristique peu développé (offre fragmentée, peu d'infrastructures, hébergement insuffisant). - Peu de centres de décision. - Peu de centres de recherche. - Peu de produits finis et d'impact sur les marchés finaux, faible contact avec le marché final (sous-traitance). - Forte proportion dépendante de l'exportation finale - Forte concentration dans les domaines des microtechniques et de l'horlogerie (spécialisation). - Notoriété insuffisante. - Marché indigène faible (consommation intérieure). - Revenu moyen par habitant et bas niveau des salaires
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Globalisation. - Politique régionale. - Complémentarités et proximité avec la région bâloise - Opportunités et besoins dans le secteur du tourisme et des loisirs (y compris sports et culture).	- Globalisation et forte sensibilité à la conjoncture, notamment mondiale. - Concurrence des pays émergents. - Concurrence fiscale entre cantons et diminution de la pression fiscale dans plusieurs cantons

Fig. 1.6 : Analyse SWOT du point de vue des activités

1.4.2. Secteurs économiques

Répartition des emplois EPT par secteur économique (2008)

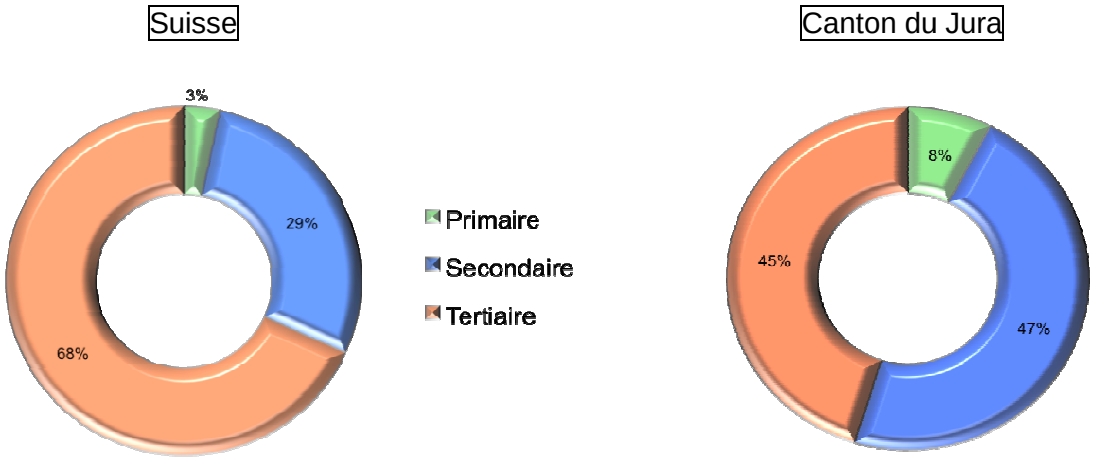

Fig. 1.7 : Répartition des emplois équivalent-plein temps (EPT) par secteur économique
(source : recensement 2008 OFS)

L'activité industrielle est importante dans le canton du Jura. Son secteur tertiaire est nettement moins développé que la moyenne suisse.

1.4.3. Industrie

La part de l'industrie dans les emplois EPT en 2008 s'élève à 39%, alors que la moyenne suisse est de 20% (références 2008).

L'industrie - et plus précisément l'industrie de précision - constitue le métier de base de la région. Elle s'est développée à partir de deux sources principales : l'horlogerie, qui a donné naissance successivement à l'industrie de l'outillage, puis de la machine-outil, et enfin à l'électronique. La deuxième source est la métallurgie (le Jura a connu autrefois l'exploitation des mines de fer), qui s'est développée grâce à la présence abondante du combustible-bois, et qui a donné naissance au travail des métaux. Il y a manifestement convergence dans l'évolution de ces deux sources industrielles. Fondamentalement, l'industrie jurassienne s'est longtemps caractérisée par la sous-traitance de capacité, puis s'est progressivement orientée vers une sous-traitance de spécificité. L'une des caractéristiques de la sous-traitance est qu'elle dégage en règle générale des marges faibles, ce qui explique en partie la modeste performance économique de la région en comparaison nationale. Elle explique aussi pourquoi l'évolution structurelle accuse quelque retard sur l'évolution suisse.

Par ailleurs, la forte spécialisation dans les microtechniques et l'horlogerie accentue le degré de dépendance de l'économie jurassienne à la bonne marche de certains domaines ainsi que sa vulnérabilité aux aléas conjoncturels.

La culture d'innovation, de transfert de technologies et de mises en réseaux se développe progressivement. Les initiatives soutenues par la LPR (Creapole SA, Platinn, pôle MobilIT, ...) apportent une impulsion et une contribution importantes dans cette dynamique.

1.4.4. Génie civil et construction

La quote-part de ce secteur dans le total des emplois EPT est identique à la moyenne suisse, à savoir 8% (référence 2008).

Depuis son entrée en souveraineté, le canton du Jura procède à un effort de rattrapage dans ses infrastructures. Le grand chantier de l'A16 sera totalement achevé en 2016; d'ici-là, la baisse du volume d'activités en lien avec cette infrastructure devra être absorbée, en particulier par le secteur du génie civil.

1.4.5. Services

Depuis le milieu des années 1990, les services (publics et privés) ont supplanté l'industrie en termes d'emplois, mais l'autonomie de leur développement reste limitée. Le commerce est dimensionné aux besoins régionaux, et, sauf exception, le canton ne recense aucun quartier général d'importance. L'indépendance cantonale a constitué le principal déterminant de la croissance des services. D'une manière générale, la région est peu représentée dans les services dynamiques : banques, assurances, sociétés financières, immobilier, consultance, ce qui caractérise par ailleurs les régions dépourvues de centre urbain.

Le développement du marché domestique constitue le levier d'action principal. Il passe par une croissance démographique, qui est elle-même dépendante pour l'essentiel d'une diminution de l'exode des forces vives ainsi que d'une immigration.

1.4.6. Tourisme

Un vecteur en développement est celui de l'économie des loisirs. Le potentiel du tourisme se confirme. Notamment grâce au soutien de la LPR, des projets prometteurs ont pu être réalisés durant la période 2008-2011 (maison du tourisme à St-Ursanne, Wellness et Fitness au Centre de loisirs des Franches-Montagnes).

A la base, cinq constats sont révélateurs à la fois du retard et du potentiel de développement en matière d'hébergement hôtelier, le canton du Jura se classant systématiquement en queue de classement dans les comparaisons intercantonales en la matière :

- Taux d'occupation des lits d'hôtel de moins de 20%.
- Nombre moyen de lits par hôtel ne dépassant pas 20 lits.
- Faible pourcentage de nuitées hôtelières provenant de touristes étrangers, à savoir moins de 15%.
- Durée moyenne d'un séjour hôtelier n'excédant pas 1.5 jour en moyenne.
- Aucun hôtel d'au moins 4 étoiles.

1.4.7. Agriculture

Ne serait-ce que parce qu'elle occupe près de 8% de la population active, l'agriculture joue un rôle important dans l'économie régionale et contribue à l'occupation décentralisée du territoire. Le Jura occupe les premiers rangs des cantons s'agissant de la surface agricole utile par exploitation ou de la surface agricole utile par unité de main-d'œuvre permanente. Une certaine diversification dans les cultures, l'élevage et la production se développe. Le cheval connaît également une tendance positive. L'agriculture jurassienne connaît une faible présence d'activités de transformation et de commercialisation de produits. Ces activités constitueraient une source intéressante de valeur ajoutée économique. Par ailleurs, l'agriculture pourvoit à l'entretien de quelque 50'000 hectares de paysage. Elle représente l'activité économique prépondérante dans de nombreuses communes. En plus du rôle économique, social, culturel, écologique et politique qu'elle joue, l'agriculture jurassienne présente des atouts (topographie, exploitations bien structurées, main-d'œuvre stable et bien formée), mais aussi quelques handicaps (endettement, production peu diversifiée, production transformée hors canton, etc.).

L'agriculture fait l'objet d'une législation précise et d'une politique bien élaborée, qui visent à maintenir un maximum d'entreprises agricoles viables afin de contribuer au renforcement de l'économie régionale, à la décentralisation de la population, à la préservation de l'habitat rural et à l'entretien du patrimoine naturel.

1.4.8. Globalisation

La mondialisation est considérée à la fois comme une menace et une opportunité. Elle peut être considérée comme une menace, car elle oblige l'économie régionale à consentir des efforts pour s'adapter aux nouvelles conditions de concurrence. Elle constitue également une opportunité, car si les mesures d'adaptation réussissent, l'économie régionale aura fait la preuve qu'elle a sa place dans le système concurrentiel international et elle s'ouvre de nouveaux marchés.

1.4.9. Création de valeur et de richesses

Le PMO 2008-2011 retenait le revenu cantonal comme agrégat pour le suivi des performances de l'économie jurassienne. Les dernières données statistiques disponibles en la matière sont celles de 2005, avec un revenu par habitant de CHF 54'031 en Suisse et de CHF 38'070.- pour le canton du Jura. L'écart jurassien par rapport à la moyenne suisse est par conséquent de -29,5 %. Il est donc sensiblement identique aux niveaux des années précédentes. Cette série a été interrompue par l'OFS. Il n'est donc pas possible de suivre la réalisation de l'objectif qui consiste à réduire cet écart.

Pour que le suivi du point de vue macroéconomique ait un sens et une utilité, il est indispensable de disposer de données dans la durée et également suffisamment récentes. C'est la raison pour laquelle le Produit intérieur brut (PIB) est retenu.

La forte sensibilité du PIB à une évolution baissière de la conjoncture ainsi qu'une dynamique plus faible caractérisent l'évolution du PIB jurassien. Ces éléments confirment la nécessité d'accélérer l'innovation, d'augmenter la valeur ajoutée et de diversifier le tissu économique jurassien.

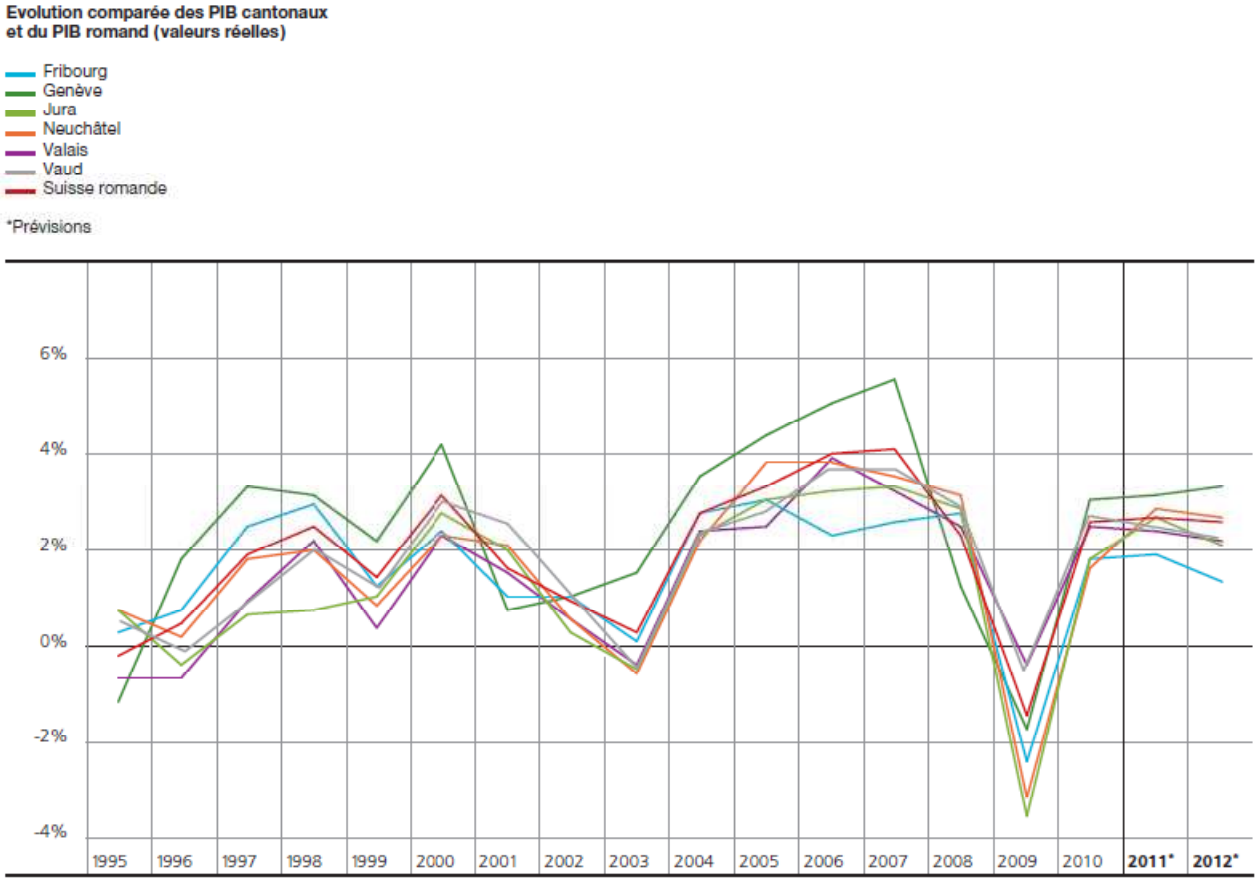

Fig. 1.8 : Evolution comparée des PIB cantonaux et du PIB romand (valeurs réelles)
(source : Banques cantonales romandes et Forum des 100, mai 2011)

Dans l'étude « reprise économique, innovation et croissance durable : le rôle crucial des régions, OCDE, 2010 », il est relevé (page 215) que les écarts de PIB par habitant entre les régions suisses se sont creusés entre 1980 et 2007. Après avoir fluctué, ils sont en augmentation constante depuis 1995.

1.5. OUVERTURE

1.5.1. Situation et évolution

Fig. 1.9 : Situation géographique du canton du Jura

Le canton du Jura jouxte à la fois la France (Doubs, Territoire de Belfort, Haut-Rhin), la Suisse allemande (BL, SO) et la partie française du canton de Berne.

Dépourvu de centre urbain, le canton du Jura se situe dans le rayon d'influence centrifuge de Bâle, Bienne et La Chaux-de-Fonds et, dans une moindre mesure ou différemment, de Berne, Neuchâtel et de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard. Lorsqu'on le considère par rapport à des entités comme l'Arc jurassien, la Suisse romande, le Nord-Ouest de la Suisse ou la Suisse, le canton du Jura apparaît toujours comme situé à leur périphérie, une situation qui se révèle le plus souvent défavorable au moment de tirer le bilan des coopérations interrégionales.

Cependant, la proximité de Bâle constitue l'atout majeur de la région. Ces dernières années ont connu une impulsion déterminante dans le partenariat entre le canton du Jura et la région bâloise. Auparavant et de manière schématique, seul fonctionnaient les échanges au niveau du marché du travail, avec près de 1000 Jurassiens se rendant chaque jour dans la région bâloise. Des actions concrètes (notamment classes bilingues et projets culturels impliquant des jeunes) ont été engagées pour réduire le handicap de la langue.

Deux décisions majeures sont intervenues et ont été mises en œuvre en 2009 et en 2010. Il s'agit, d'une part, de l'accord de coopération avec BaselArea (l'organisme de promotion économique à l'étranger des deux Bâle) pour la période 2010-2013, et, d'autre part, la participation au réseau d'innovation et de transfert de technologies i-net Basel nano (avec par ailleurs le soutien financier de la LPR). Nul doute que ces deux partenariats ont été déterminants, aussi bien dans la meilleure prise de conscience et connaissance de la région fonctionnelle et de ses potentialités, que dans la confirmation de la volonté de développer et d'exploiter toujours plus ces partenariats.

Le développement de ce nouvel axe n'est pas contradictoire avec la poursuite et la consolidation des partenariats historiques avec le Jura Bernois, l'Arc jurassien, la Suisse occidentale, respectivement la France.

Dans ce contexte d'axes complémentaires quant aux valorisations des externalités, la politique régionale est considérée comme une opportunité, car elle invite l'économie régionale à réfléchir sur ses relations avec les économies voisines et les collaborations qu'il serait souhaitable de conclure.

1.5.2. Effet frontière

1.5.2.1. Importance de la frontière

Le canton du Jura partage une plus longue frontière avec la France qu'avec la Suisse.

EFFET FRONTIERE	
FORCES	**FAIBLESSES**
- Disponibilité en main-d'œuvre. - Accès à des compétences spécifiques.	- Barrières politiques, institutionnelles et culturelles.
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Libre circulation des travailleurs. - Aire urbaine Montbéliard-Belfort. - Pôle économique de Mulhouse. - Zone touristique du Sundgau.	- Risque de pression sur les salaires et de détérioration des relations entre partenaires sociaux. - Dépendance à la main-d'œuvre frontalière.

Fig. 1.10 : Analyse SWOT dans l'optique de l'effet frontière

Si l'offre de travail frontalière répond à une partie des besoins quantitatifs et qualitatifs de l'économie jurassienne, elle peut provoquer des effets non désirés sur le marché du travail.

La main-d'œuvre frontalière a changé de nature : jusqu'en 1995, elle évoluait systématiquement en sens inverse du chômage ; depuis lors, elle progresse par paliers, indépendamment de la situation conjoncturelle, ce qui traduit une inadéquation croissante entre l'offre indigène et la demande de travail.

La libre circulation des personnes avec l'Union européenne et l'importance du secteur industriel dans le Jura s'accompagnent d'une augmentation continue et importante du nombre de frontaliers. L'effectif a progressé de plus de 50% (ou 2'000 personnes) au cours des dernières années, passant d'environ 4'000 à près de 6'000 travailleurs au plus haut de la conjoncture. Les frontaliers ne remplissent plus une fonction de main-d'œuvre d'appoint, mais ils constituent désormais une composante du marché du travail régional de plus en plus indépendante de l'évolution conjoncturelle.

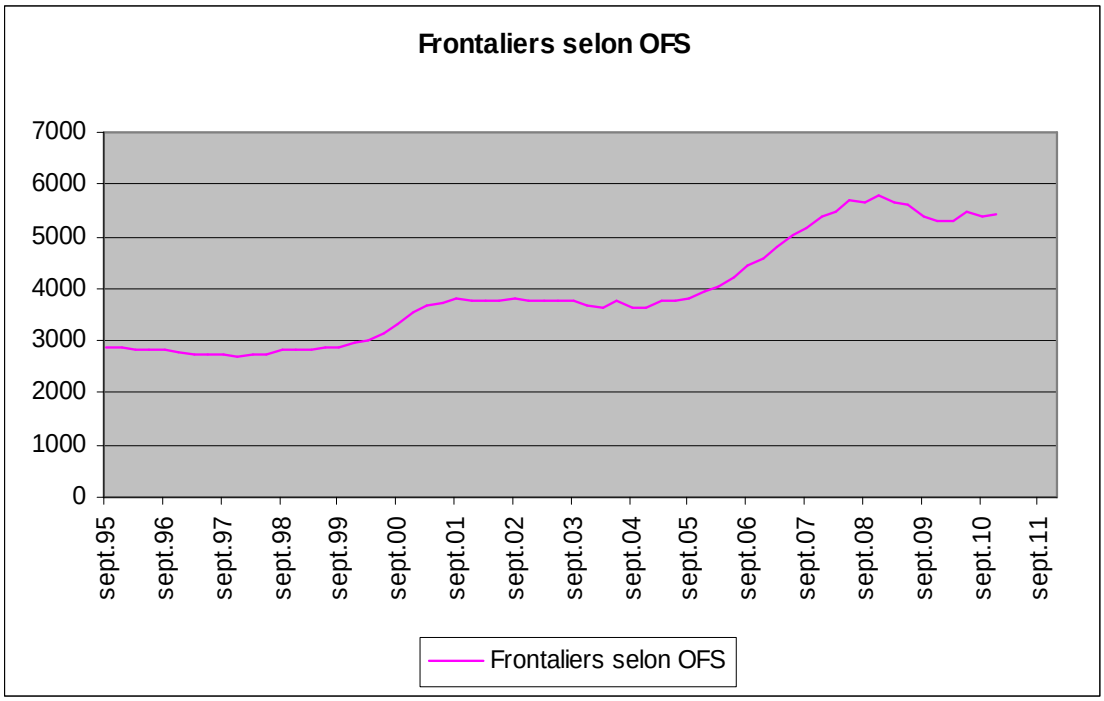

Fig. 1.11 : Evolution du nombre de travailleurs frontaliers dans le canton du Jura
(source : OFS)

Force est de constater que les échanges économiques transfrontaliers entre entreprises de proximité, pour leur part, sont faibles.

Un nouveau point commun dans la région fonctionnelle transfrontalière est l'accessibilité, avec en particulier l'ouverture de la gare TGV et de la ligne LGV Rhin-Rhône à fin 2011.

1.5.2.2. Inscription dans deux espaces transfrontaliers

Le canton du Jura partage deux espaces transfrontaliers, qui se sont structurés afin de développer des échanges, des projets communs et des synergies: l'Arc jurassien et le Rhin supérieur.

L'Arc jurassien franco-suisse : le Jura forme, avec les cantons de BE, VD et NE et la Région de Franche-Comté, la Conférence TransJurassienne (CTJ). Au sein de cet espace, le Jura a noué des relations particulières avec le Conseil général du Territoire de Belfort, l'agglomération du Pays de Montbéliard et l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard.

Le Rhin supérieur : le Jura est membre, au même titre que ses voisins bâlois, soleurois et argoviens, de la Conférence tri-nationale du Rhin supérieur et il est lié par un accord de coopération avec le Conseil général du Haut-Rhin.

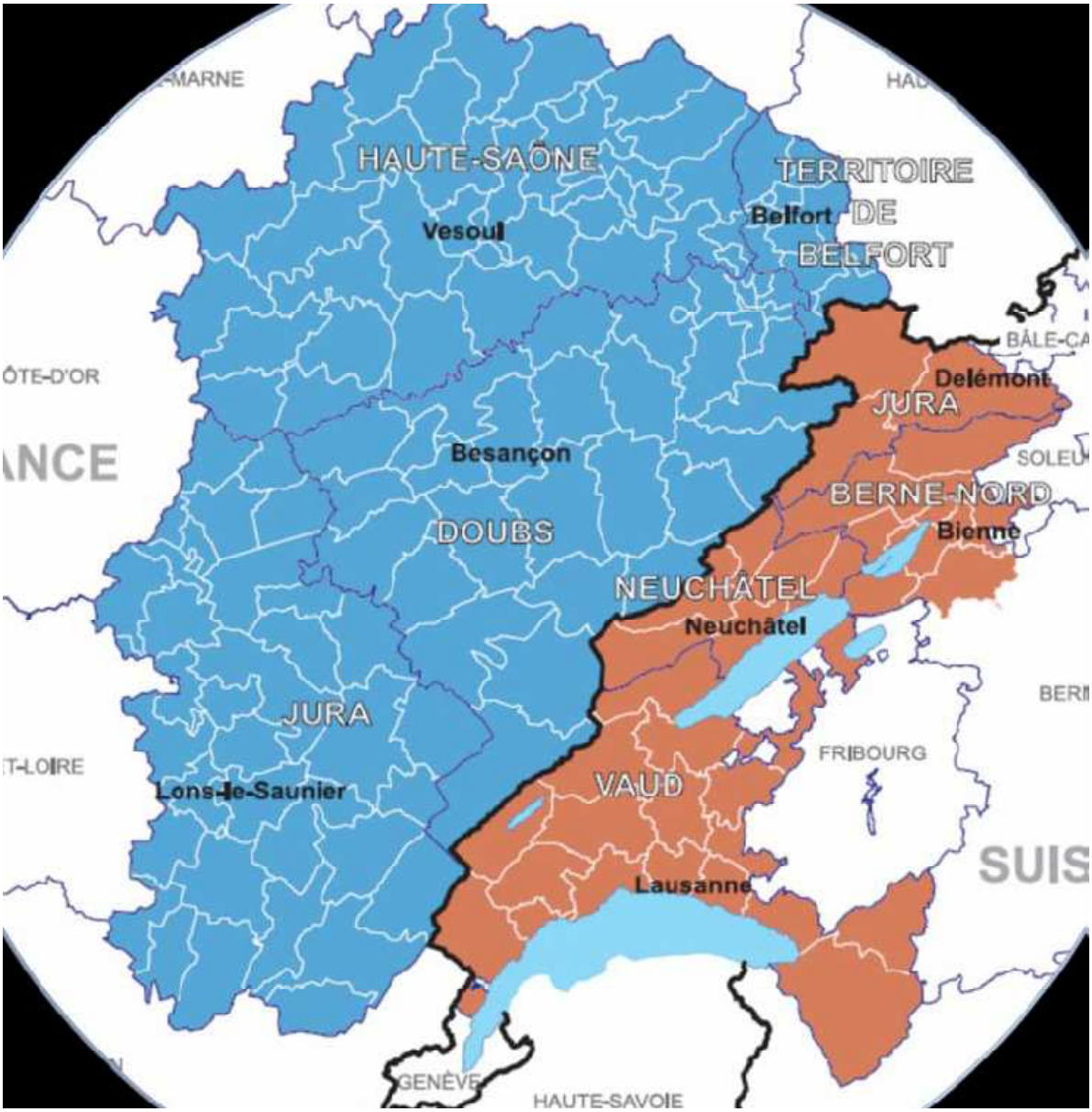

Fig. 1.12 : Territoire de l'arc jurassien franco-suisse
(source : OSTAJ, 2011)

Cet espace transfrontalier connaît une longue tradition de coopération, mais la réalisation de projets à forte valeur ajoutée économique nécessite encore beaucoup d'efforts.

Fig. 1.13 : Territoire du Rhin supérieur
(source : Upper Rhine Valley, 2011)

La structure de cet espace transfrontalier sur trois pays et deux langues présente un potentiel intéressant et nécessite au préalable une forte base de collaboration sur le territoire helvétique.

1.5.3. Liens avec les autres cantons

1.5.3.1. SWOT des liens avec les autres cantons

LIENS AVEC LES AUTRES CANTONS	
FORCES	**FAIBLESSES**
- Proximité de la métropole bâloise. - Insertion dans l'Arc jurassien des microtechniques et de l'horlogerie (réseaux de PME agiles et innovantes). - Proximité de centres de compétences en liens étroits avec les entreprises (formation, recherche et développement) (CSEM, Microcity, universités, HES, …)	- Structures politiques et institutionnelles différentes. - Situation «excentrée» par rapport à l'Arc jurassien, à la Suisse romande, à la Suisse du nord-ouest et à la Suisse. - Spécialisations et vulnérabilité communes (sous-traitance, dépendance à la conjoncture mondiale, concentration dans les microtechniques et l'horlogerie). - Topographie et occupation diffuse du territoire dans l'Arc jurassien. - Manque d'identité et de notoriété de l'Arc jurassien au niveau du tourisme. - Méconnaissance des compétences et des ressources de proximité ainsi que faiblesse des échanges économiques (entreprises, hautes écoles) entre le Jura et le Nord-Ouest de la Suisse. - Echanges limités entre populations du Jura et du Nord-Ouest de la Suisse.
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Proximité et arrimage à la métropole bâloise et à son potentiel (développements économique et démographique, bassin de recrutement de main-d'œuvre avec des compétences spécifiques et du plurilinguisme). - Complémentarités avec la métropole bâloise (environnement, territoire, compétences, langues, offres culturelles et de loisirs, …) - Perspective d'une structuration solide de l'Arc jurassien. - Positionnement du canton du Jura comme passerelle entre, d'une part, le pôle bâlois, et, d'autre part, l'Arc jurassien et la Suisse occidentale.	- Barrière de la langue avec la métropole bâloise. - Offres jurassiennes insuffisantes à l'endroit de la métropole bâloise. - Concurrence avec les autres régions de l'Arc jurassien.

Fig. 1.14 : Analyse SWOT appliquée aux relations avec les autres cantons

1.5.3.2. Multiplicité des liens

Compte tenu de sa situation géographique ainsi que de ses caractéristiques territoriales et économiques, le canton du Jura participe à plusieurs régions fonctionnelles, qui constituent autant de territoires d'actions :

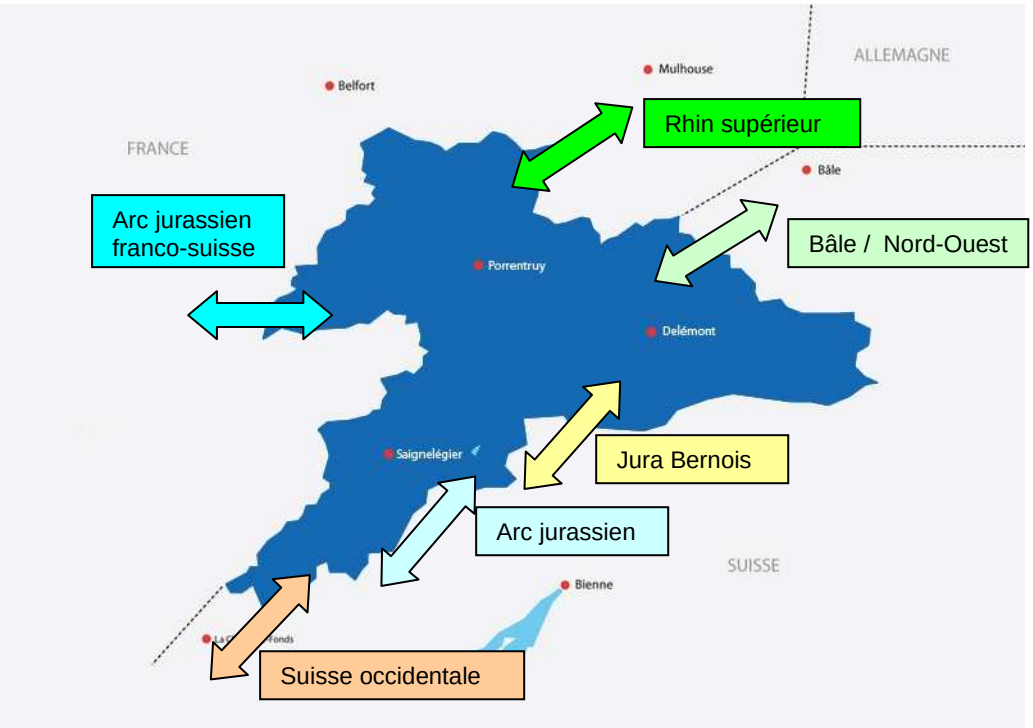

Fig. 1.15 : Coopérations à 360 degrés

Le Jura est situé à la périphérie de l'Arc jurassien, à l'extrême nord de la Suisse romande, à proximité du centre urbain de Bâle, au nord-est de la région transfrontalière CTJ et à l'extrême sud-ouest du Rhin supérieur. Le canton du Jura est imbriqué dans le concert des régions, selon deux axes à progressions variables : Nord-Ouest de la Suisse et Ouest de la Suisse. Plus en détails, ces imbrications sont les suivantes :

- Tout d'abord, le canton du Jura entretient des relations sous des formes diverses (marché du travail, relations interentreprises, formation, agriculture, tourisme, etc.) avec le Jura Bernois, partenaire naturel.

- Ensuite, le Jura s'inscrit dans la dynamique du pôle métropolitain que constitue Bâle, le centre urbain le plus proche et le plus important.

- Cette dynamique s'élargit par ailleurs à l'ensemble du Nord-Ouest de la Suisse.

- En quatrième lieu, le Jura est inclus dans l'Arc jurassien. Il entretient des relations suivies avec les centres urbains d'importance secondaire que sont Bienne, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.

- La cinquième imbrication est celle relative à la Suisse occidentale.

Du point de vue géo-économique, le canton du Jura est naturellement dans le champ magnétique du pôle de Bâle. Le canton du Jura fait également partie de l'espace fonctionnel de l'Arc jurassien, qui s'articule en deux temps : opérationnel et de proximité avec le Jura Bernois, stratégique et plus large au niveau de l'Arc jurassien, ce dernier étant complété par la Suisse occidentale.

1.5.3.3. Pôle métropolitain bâlois et Nord-Ouest de la Suisse

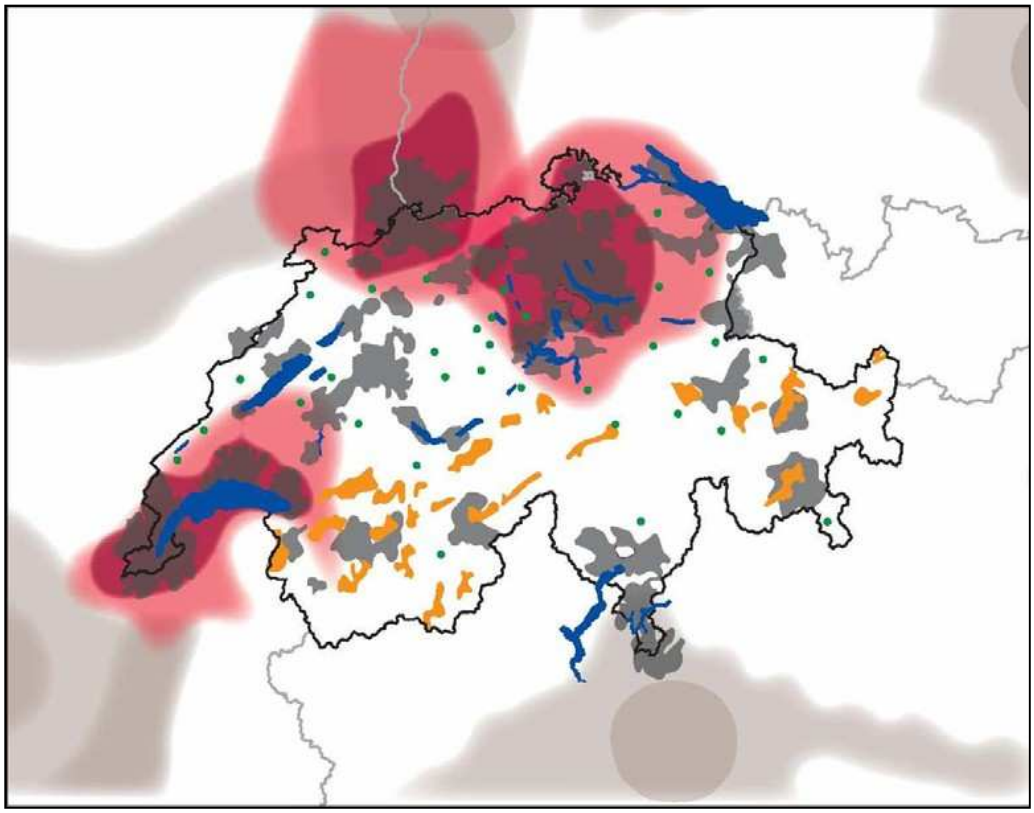

Fig. 1.16 : Portrait urbain de la Suisse

Le pôle métropolitain naturel du canton du Jura est Bâle, du point de vue du développement et de l'attractivité.

D'autres cantons sont étroitement concernés par ce pôle et forment la région du Nord-Ouest de la Suisse.

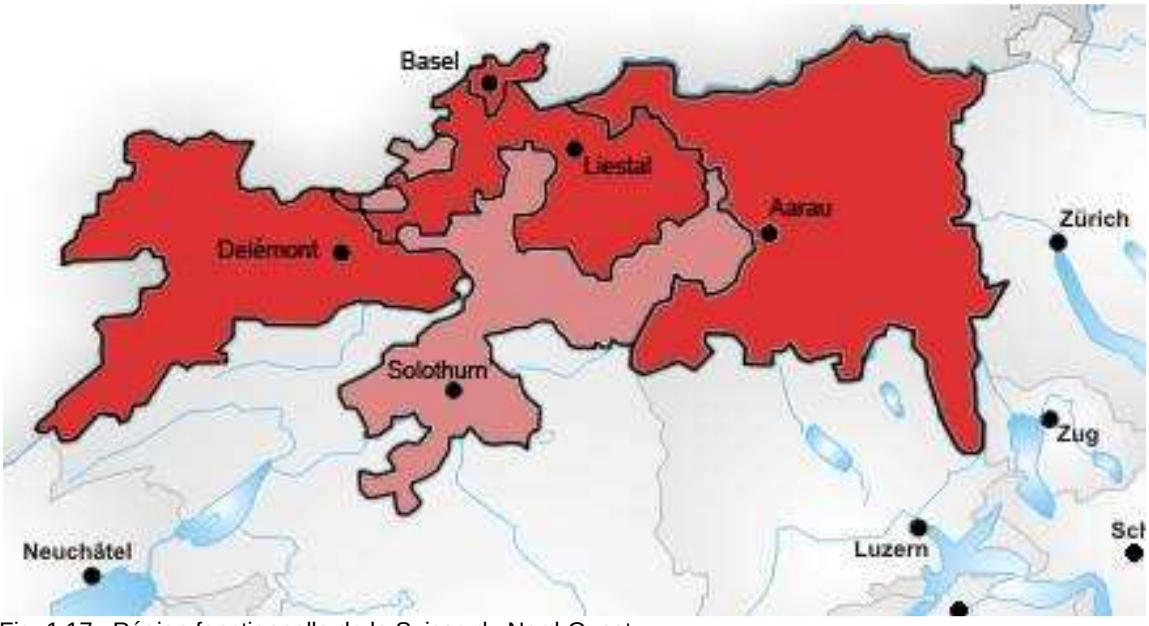

Fig. 1.17 : Région fonctionnelle de la Suisse du Nord-Ouest

Le Nord-Ouest de la Suisse constitue une région fonctionnelle, qui comprend notamment Argovie, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura et Soleure. Différents espaces fonctionnels composent la grande région fonctionnelle du Nord-Ouest de la Suisse. Celle-ci se caractérise par des similitudes et des complémentarités dans un espace de proximité et une communauté d'intérêts. La région fonctionnelle comprend un important pôle métropolitain, qui fonctionne comme moteur du développement. Celui-ci est toutefois étroitement lié et dépendant des territoires et des ressources des cantons proches.

En fonction des projets, le périmètre géographique des partenaires peut varier. En tout état de cause, la construction de la région et des espaces se réalise de manière progressive et au moyen d'initiatives parallèles. Cette approche par des projets concrets sur la base de partenariats intercantonaux à géométries variables correspond aux spécificités des différents cantons et s'inscrit dans une démarche visant une consolidation à moyen terme.

Par simplification, nous utiliserons le terme de région fonctionnelle pour l'ensemble des niveaux : (i) Nord-Ouest de la Suisse (selon des périmètres par ailleurs variables), (ii) partenariats BS-BL-JU, (iii) collaborations bilatérales BS-JU. Compte tenu des dynamiques engagées ainsi que des opportunités et des contraintes des différents partenaires, le binôme BS-JU constitue la base de la stratégie intercantonale du canton du Jura dans le cadre de la région fonctionnelle de la Suisse du Nord-Ouest.

L'aspect principal de cette région fonctionnelle est l'espace économique :

- dont les structures, les compétences, les ressources et les environnements sont complémentaires ;

- dans lequel les acteurs coopèrent déjà (promotion économique à l'étranger avec BaselArea, innovation et transfert de technologies dans le cadre de i-net Basel); à cela s'ajoutent le Rhin supérieur (Interreg), BioValley, WKNW, AG WIPO et la Coopérative de cautionnement centre;

- qui représente un fort potentiel de synergies à développer.

Les difficultés et les points faibles dans le développement de ces synergies sont, pour l'essentiel :

1. des structures politiques cantonales différentes;

2. des langues différentes selon le territoire;

3. une méconnaissance des compétences et des ressources de proximité (entreprises, hautes écoles, main-d'œuvre, savoirs-faires);

4. des échanges relativement faibles entre les entreprises de la région fonctionnelle, de même qu'avec les hautes écoles;

5. des échanges limités entre les populations.

De plus et à l'intérieur de l'espace fonctionnel, des faiblesses sont communes et méritent d'être traitées ensemble par souci d'efficacité. C'est le cas par exemple des difficultés de financement au début de l'activité économique (éclosion et émergence dans le cadre des travaux de recherche et de développement, lancement de start-up et de spin-off) ou encore la mise en réseau des compétences des entreprises et des hautes écoles

1.5.3.4. Jura Bernois, Arc jurassien et Suisse occidentale

L'imbrication de ces trois niveaux successifs de coopération constitue à la fois une source de complexité et une richesse.

La **collaboration interjurassienne** (Jura bernois et Canton du Jura) s'est concrétisée dans le domaine du tourisme, avec l'appui de la LPR dans le cadre du PMO 2008-2011 : développement de l'offre (DOTI) et projets (autour de la tête de moine, « marguerite », …).

Les coopérations au niveau de l'arc jurassien s'appuient sur un réseau important de partenariats qui ont été tissés depuis de nombreuses années, en particulier :

- Haute école pédagogique BEJUNE
- Haute Ecole Arc, dans le cadre de la HES-SO
- Accords en matière de formation (niveaux primaire, secondaire I et secondaire II)
- FSRM (Fondation suisse pour la recherche en microtechnique)
- Watch Valley
- Réseau des villes de l'Arc jurassien
- Groupe de concertation des régions de montagne
- Parc naturel régional du Doubs

Le rapport 2007 du SECO et de BAK Basel Economics AG sur **l'Arc jurassien** présente un état des lieux des forces et faiblesses de l'Arc jurassien, en proposant cinq lignes directrices visant à améliorer le potentiel économique et concurrentiel de la région :

1. Renforcer l'identification de l'Arc jurassien.

2. Supprimer la fragmentation, particulièrement dans les domaines institutionnel et de la formation.

3. Profiter de la dynamique des régions métropolitaines voisines.

4. Augmenter l'attrait de l'Arc jurassien en tant qu'espace économique.

5. Augmenter l'attrait en tant qu'espace de résidence et de loisirs.

Le périmètre de l'Arc jurassien comprend les cantons de Neuchâtel et Jura, ainsi que le Jura bernois et le Nord vaudois.

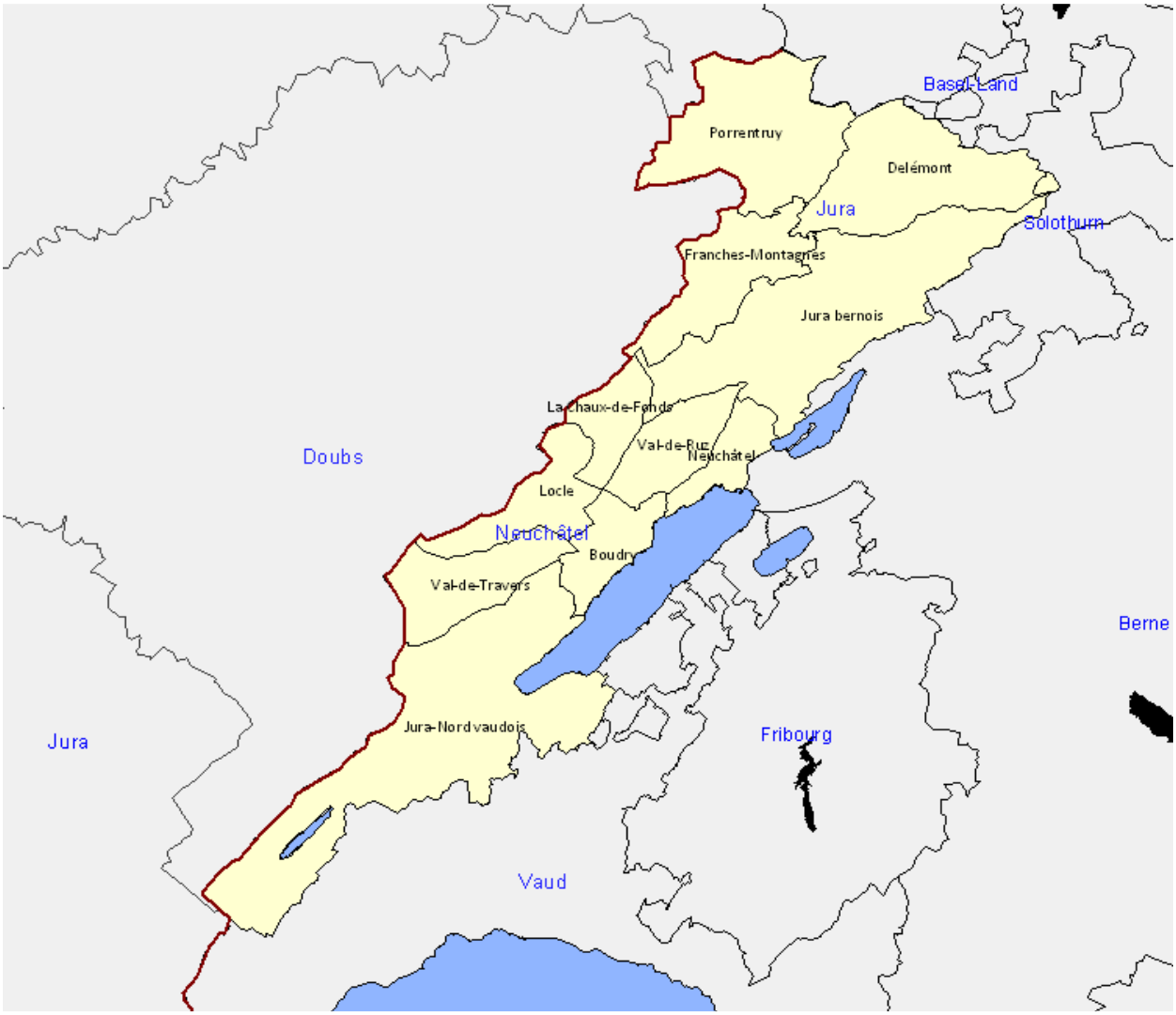

Fig. 1.18 : Territoire de l'Arc jurassien
(source : arcjurassien.ch, 2011)

La **Suisse occidentale** constitue le troisième niveau de coopération dans cet axe géographique.

Cet espace fonctionnel connaît également des bases solides de collaboration, en particulier :
- Platinn.
- Alliance.
- Plateformes promotionnelles (Micronarc, Alpict, BioAlps, CleantechAlps).
- Conférence des directeurs cantonaux de l'économie (CDEP-SO).

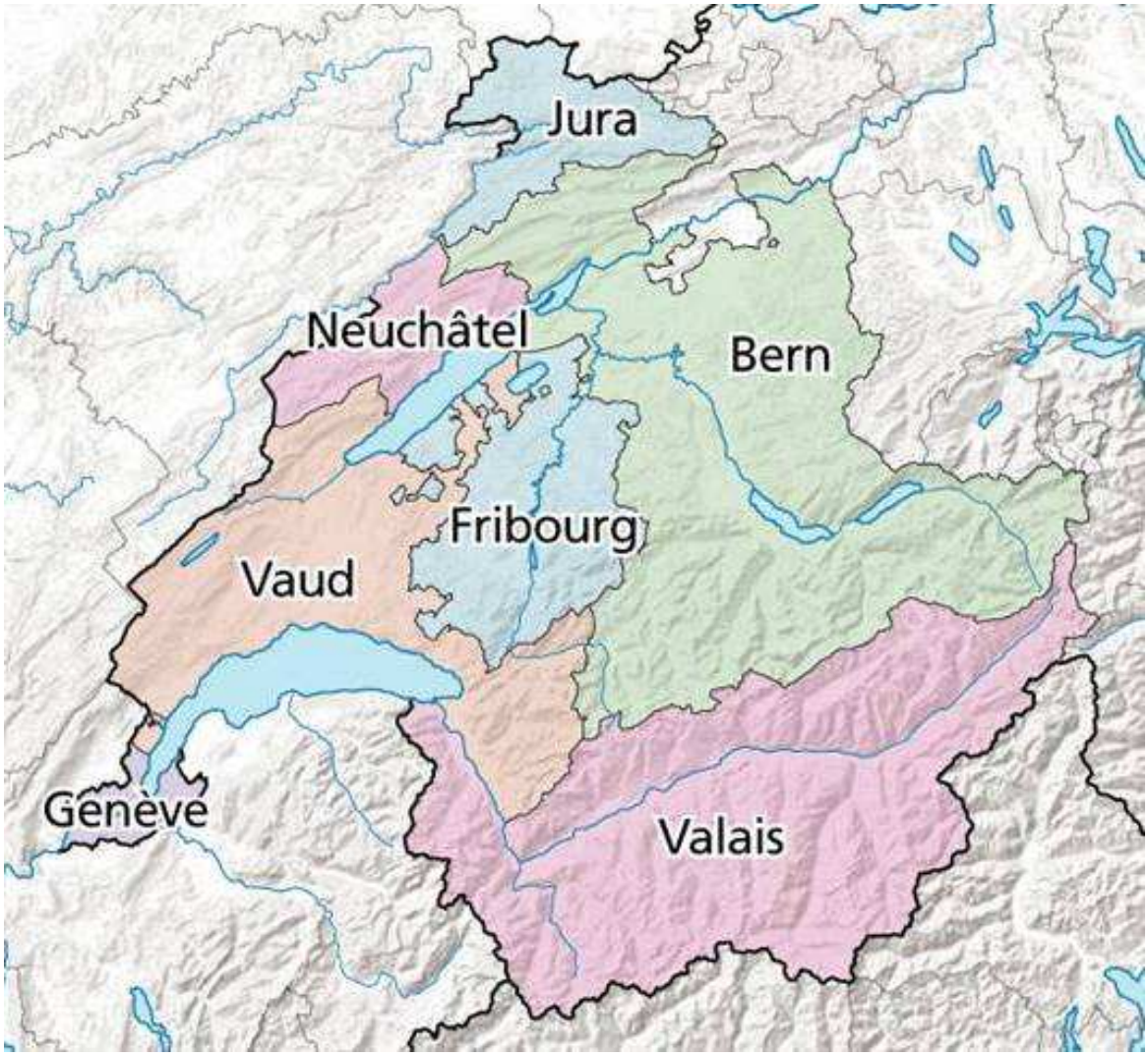

Fig. 1.19 : Territoire de la Suisse occidentale

1.6. SYNTHESE DE L'ANALYSE SWOT

Le Canton du Jura, région à haute qualité de vie et à fort potentiel de développement, ne figure malheureusement aujourd'hui que très rarement parmi le peloton de tête dans les comparaisons intercantonales. Qu'il s'agisse d'évolution démographique, de niveau des salaires, de taux de chômage, de volume des investissements, de nuitées hôtelières ou encore de charge fiscale, les chiffres laissent apparaître une région soumise à de nombreuses fragilités structurelles. Conformément aux buts de la politique régionale, celle-ci est appelée à contribuer de manière importante à améliorer la compétitivité de l'économie jurassienne.

Pour l'essentiel, l'analyse SWOT révèle implicitement deux phénomènes qui conditionnent profondément la stratégie du canton du Jura en matière de développement économique et de politique régionale :

1) Tout d'abord, du point de vue des structures économiques, l'industrie apparaît comme le "métier de base" des Jurassiens, tandis que, dans le secteur des services, c'est le tourisme qui semble doté du potentiel le plus fort. Encore faut-il préciser que l'industrie dont il est question ici est celle où la précision et le savoir-faire jouent un rôle prépondérant.

2) Ensuite, vu la relative faiblesse du taux de croissance économique et l'absence d'un centre urbain dynamique, il est nécessaire de compléter les ressources indigènes en recherchant des appuis hors du canton. Les améliorations dans l'accessibilité du canton du Jura facilitent ces collaborations.

La stratégie de politique régionale du canton du Jura doit donc se fonder sur cette partie de l'industrie où le Jura dispose d'aptitudes reconnues (à savoir l'industrie de la précision ainsi que la branche machines et équipement) et sur le tourisme, tout en la dotant d'une forte composante spatiale externe au canton en saisissant en particulier les opportunités en matière d'accessibilité.

2. PRINCIPES DU PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE

2.1. CRITERES EN MATIERE DE POLITIQUE REGIONALE

2.1.1. Principes

Les trois articles suivants de la Loi fédérale sur la politique régionale (RS 901.0) (LPR) fixent le but, les principes et les conditions d'aides par la LPR.

Art. 1 But

La présente loi vise à améliorer la compétitivité de certaines régions et à y générer de la valeur ajoutée, contribuant ainsi à la création et à la sauvegarde d'emplois dans ces régions, à l'occupation décentralisée du territoire et à l'élimination des inégalités régionales.

.Fig. 2.1 : LPR : but

Art. 2 Principes

La politique régionale se fonde sur les principes suivants:
a. les exigences du développement durable sont prises en considération;
b. les régions prennent des initiatives afin d'améliorer la compétitivité et de générer de la valeur ajoutée;
c. les centres régionaux sont les moteurs du développement;
d. les cantons sont les interlocuteurs principaux de la Confédération et assurent la collaboration avec les régions;
…

Fig. 2.2 : LPR : principes

Art. 4 Encouragement d'initiatives, de programmes et de projets

1 Des aides financières peuvent être octroyées pour la préparation, l'exécution et l'évaluation d'initiatives, de programmes et de projets qui:
a. encouragent l'esprit d'entreprise et l'activité entrepreneuriale dans une région donnée;
b. renforcent la capacité d'innovation dans une région donnée;
c. exploitent les potentiels régionaux et mettent en place ou améliorent des systèmes de valeur ajoutée;
d. améliorent la coopération entre les institutions publiques et privées, entre régions ou avec les agglomérations.

2 Les aides financières ne sont octroyées qu'aux conditions suivantes:
a. les initiatives, programmes et projets ont un caractère novateur pour la région concernée;
b. les effets des initiatives, programmes et projets soutenus bénéficient en majeure partie à des régions qui présentent essentiellement les problèmes et les possibilités de développement spécifiques aux régions de montagne et au milieu rural en général.

Fig. 2.3 : Conditions d'aides par la LPR

On peut ajouter à ces principes et dispositions le "principe de base d'exportation, qui postule que la prospérité et le potentiel de développement d'une région sont déterminés par les activités économiques qui génèrent de la valeur ajoutée grâce à l'exportation de biens ou de services hors de la région (dans d'autres régions ou cantons, voire à l'étranger)." (cf. le Message du Conseil Fédéral du 28 février 2007 relatif au programme pluriannuel de la Confédération 2008 à 2015 concernant la mise en œuvre de la NPR et son financement, point 1.4.1).

Il est alors possible de circonscrire l'essence de la LPR par son but et quatre critères de base :

BUT : AMELIORER LA COMPETITIVITE DE LA REGION
Critère 1 : Création de valeur ajoutée.
Critère 2 : Innovation.
Critère 3 : Contribution aux exportations.
Critère 4 : Développement durable.

Fig. 2.4 : Buts et critères de la LPR

L'atteinte du but portant sur l'amélioration de la compétitivité de la région nécessite que les actions s'inscrivent dans la stratégie définie et contribuent à la réalisation des objectifs (cf. le chapitre 3 ci-après).

Par ailleurs, les projets du secteur privé ne sont admis que s'ils interviennent au niveau pré-concurrentiel ou interentreprises. Il s'agit en particulier d'éviter toute distorsion de concurrence.

Le financement LPR a un caractère subsidiaire. Les possibilités d'autres sources de financement doivent être privilégiées. En outre, le double subventionnement fédéral (cumul avec des aides financières relevant d'autres législations que la LPR en faveur d'un même objet) est interdit.

Les contributions financières cantonales par projet doivent être supérieures ou égales à la part fédérale LPR sollicitée.

De plus, la préférence sera accordée aux projets interrégionaux ainsi qu'aux projets conçus en partenariat public-privé. Ces deux critères sont toutefois facultatifs.

2.1.2. Critères

2.1.2.1. Création de valeur ajoutée

Globalement, la valeur ajoutée correspond à la différence entre la valeur produite selon le marché par les acteurs économiques du canton et la valeur consommée auprès d'acteurs économiques d'autres régions. Il s'agit de maximiser la valeur ajoutée, afin que la création de richesse soit générée dans la région par ses acteurs économiques. Cette création de richesse peut prendre différentes formes, dont notamment différents types d'emploi.

2.1.2.2. Innovation (caractère novateur)

L'innovation consiste à développer un élément inconnu ou inexploité jusqu'alors dans la profession au niveau du produit, de la technologie, du processus de production ou de la technique de commercialisation. L'innovation s'exprime sous diverses formes : réduction des coûts de production, adéquation qualitative aux exigences du marché, création de produits pour des marchés jusqu'ici inexistants. Une innovation réussie conforte l'économie régionale. A l'innovation à effet direct sur les entreprises s'ajoute l'innovation à effet indirect : c'est notamment le cas lorsque le territoire est organisé de façon à minimiser les coûts des entreprises ou lorsque la région s'ouvre résolument sur l'extérieur.

2.1.2.3. Contribution aux exportations

Il y a exportation lorsque les producteurs de la région livrent leurs biens et services à des clients extérieurs à la région, ou lorsque les clients externes viennent dans la région prendre livraison des biens et services élaborés à leur intention. Ce critère suppose l'identification de marchés externes, l'acquisition des compétences propres à ces marchés ainsi que l'accessibilité à et de la région.

Avec la notion de "base d'exportation", le critère de la création de la valeur ajoutée s'en trouve encore rétréci : non seulement la valeur ajoutée doit être innovante, mais en plus exportable.

2.1.2.4. Combinaison des trois critères de base

Ainsi et du point de vue économique, la combinaison de ces trois critères de base, à savoir la création d'une valeur ajoutée innovante et exportatrice, permet d'atteindre le but de l'amélioration de la compétitivité tout en contribuant efficacement au maintien et à la création d'emplois.

A ces trois critères économiques de base s'ajoute celui du développement durable.

2.1.2.5. Développement durable

Selon le "rapport Brundtland" (Oxford University Press, 1987), qui fait autorité, le "développement durable satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins". Cette définition présente l'avantage de forcer la réflexion sur l'héritage social, économique et environnemental qui sera transmis aux générations futures.

S'inspirant du rapport MONET édité par la Confédération (monitoring du développement durable, Neuchâtel, 2003), le Gouvernement a élaboré un "Cadre de référence cantonal de développement durable" (mars 2006). Le développement durable y est conçu ainsi : "Le développement durable établit donc le lien entre la couverture des besoins humains à travers les générations et le développement de l'environnement. (…). Le développement durable invite à considérer de manière égalitaire et interdépendante l'économie, le social et l'environnement. Ses objectifs généraux sont de conduire à une société plus équitable, une économie plus efficiente et un environnement mieux préservé et valorisé, notamment par une gestion économique des ressources naturelles non renouvelables".

On notera que les trois concepts de société, d'économie et d'environnement ont une correspondance évidente avec les trois premiers éléments constitutifs de la région : population, activités, territoire.

2.2. BUT DU PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

2.2.1. Objectifs découlant des éléments constitutifs et des critères

La mise en relations des quatre éléments constitutifs de la région (population / activités / territoire / ouverture) avec les quatre critères cumulatifs de la LPR débouche sur les objectifs suivants en référence au but d'améliorer la compétitivité de la région :

BUT : AMELIORER LA COMPETITIVITE

Eléments constitutifs / ***Critères***	***Population***	***Activités***	***Territoire***	***Ouverture***
Critère 1 : Création de valeur ajoutée	Augmenter les compétences, l'emploi et sa qualité.	Augmenter les activités et leur qualité.	Mettre à disposition les espaces nécessaires.	S'allier dans des réseaux créateurs de valeur ajoutée.
Critère 2 : Innovation	Augmenter la créativité et l'esprit d'entreprise.	Développer de nouveaux produits, de nouveaux processus, de nouvelles technologies, de nouveaux marchés.	Occuper de manière rationnelle le territoire.	S'allier dans des réseaux créateurs d'innovation.
Critère 3 : Contribution aux exportations	Acquérir et développer des compétences propres aux marchés extrarégionaux.	Diversifier les activités et rechercher de nouveaux marchés.	Développer l'accessibilité au territoire et à partir du territoire.	S'allier dans des réseaux ouvrant l'accès à de nouveaux marchés.
Critère 4 : Développe-ment durable	Solidarité sociale. Développer la motivation/volonté d'atteindre l'objectif dans un contexte de solidarité sociale	Efficacité économique. Créer des avantages comparatifs dans les domaines soumis à concurrence dans un contexte d'efficacité économique.	Responsabilité environnementale. Occuper rationnellement le territoire pour en améliorer l'attractivité à l'égard des personnes et des activités, dans un contexte de responsabilité environnementale.	Favoriser les réseaux internes à la région et les alliances de proximité.

Fig. 2.5 : Eléments constitutifs de la région, critères de la LPR et objectifs

Les critères étant cumulatifs, leur combinaison permet ainsi de décliner le but de la politique régionale (améliorer la compétitivité) pour chacun des quatre éléments (population / activités / territoire / ouverture), afin de déboucher sur des objectifs permettant d'établir la stratégie.

On obtient de la sorte l'équilibre entre société, économie et environnement.

Ainsi, se trouvent identifiés les principaux domaines dans lesquels les potentialités régionales doivent s'exprimer par une stratégie clairement définie : créativité, compétences, activités économiques, produits-structures-marchés, espaces, accessibilité, organisation territoriale, démographie, environnement, attractivité.

Par rapport au PMO 2008-2011, l'ajout de l'ouverture, en tant que quatrième élément constitutif de la région, se réfère aux deux réalités suivantes :

- Dynamisation des coopérations intercantonales et transfrontalières, notamment en matière de développement économique et touristique (consolidations avec le Jura bernois, l'Arc jurassien, la Suisse occidentale et le transfrontalier; nouvel axe avec Bâle et le Nord-ouest) ;

- Amélioration de l'accessibilité du canton du Jura, la période 2012-2015 étant caractérisée en particulier par l'arrivée du TGV à une dizaine de kilomètres de la frontière jurassienne et par l'achèvement de l'A16; le Gouvernement a par ailleurs établi une stratégie spécifique en lien avec ces améliorations majeures, qui figure à l'annexe A2.

2.2.2. But du programme de mise en œuvre (PMO)

2.2.2.1. Formulation du but du PMO

BUT DU PMO **Le PMO vise à élever la performance de l'économie jurassienne par des mesures portant sur :** **a) l'accélération du rythme d'innovation,** **b) la création d'emplois qualifiés,** **c) la diversification de l'économie jurassienne,** **d) la stimulation des activités de haute technologie et du tourisme,** **e) l'amélioration des facteurs qui conditionnent la compétitivité,** **f) une coopération plus étroite avec les régions voisines.**
Condition de réalisation : Les mesures propres à atteindre ce but s'inscrivent dans un contexte de solidarité sociale, d'efficacité économique et de responsabilité environnementale. **Critères de suivis** : Le but est considéré comme atteint si les effets directs attendus du PMO 2012-2015 sont la création de quelque 200 emplois, dont près de 1/3 hautement qualifiés (formations tertiaires), ainsi que sur l'acquisition de nouvelles compétences par près de 1'000 Jurassiens chaque année et sur l'accueil de plus de 100'000 nouveaux visiteurs par an.

Fig. 2.6 : But du PMO

Les relations entre les objectifs découlant des éléments constitutifs et des critères avec le but du PMO peuvent être synthétisées au moyen du tableau suivant (les zones grisées indiquent les concordances) :

BUT DU PMO ET OBJECTIFS RELATIFS AUX ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA REGION ET AUX CRITERES DE LA LPR

Objectifs découlant des éléments constitutifs et des critères (pt 2.2.1.)	But du PMO (pt 2.2.2.)					
	Accélération du rythme d'innovation	Création d'emplois qualifiés	Diversification de l'économie jurassienne	Stimulation des activités de haute technologie et du tourisme	Amélioration des facteurs qui conditionnent la compétitivité	Coopération plus étroite avec les régions voisines
Augmenter les compétences, l'emploi et sa qualité	■	■	■	■	■	■
Augmenter les activités et leur qualité	■	■	■	■	■	■
Mettre à disposition les espaces nécessaires				■	■	
S'allier dans des réseaux créateurs de valeur ajoutée	■	■	■	■	■	■
Augmenter la créativité et l'esprit d'entreprise	■	■	■	■	■	
Développer de nouveaux produits, de nouveaux processus, de nouvelles technologies, de nouveaux marchés	■	■	■	■		■
Occuper de manière rationnelle le territoire					■	
S'allier dans des réseaux créateurs d'innovation	■	■	■	■	■	■
Acquérir et développer des compétences propres aux marchés extrarégionaux	■	■	■	■		■
Diversifier les activités et rechercher de nouveaux marchés			■	■		■
Développer l'accessibilité au territoire et à partir du territoire					■	■
S'allier dans des réseaux ouvrant l'accès à de nouveaux marchés	■	■	■	■		■
Développer la motivation / volonté d'atteindre l'objectif dans un contexte de solidarité sociale	■	■	■	■		
Créer des avantages comparatifs dans les domaines soumis à concurrence dans un contexte d'efficacité économique	■	■	■	■	■	■
Occuper rationnellement le territoire pour en améliorer l'attractivité à l'égard des personnes et des activités, dans un contexte de responsabilité environnementale					■	
Favoriser les réseaux internes à la région et les alliances de proximité				■		■

Fig. 2.7 : But du PMO et objectifs relatifs aux éléments constitutifs et aux critères

2.2.2.2. Composantes du but du PMO

Ce but se justifie par le fait qu'une amélioration de la compétitivité (but de la LPR) doit se traduire par une amélioration de la performance économique, mesurée par le produit intérieur brut cantonal par habitant.

a) L'accélération du rythme d'innovation

L'innovation se situe au cœur du processus d'amélioration de la compétitivité (donc de la LPR). Il y a toujours peu ou prou d'innovation. Il s'agit d'en élever le rythme.

b) La création d'emplois qualifiés

La création d'emplois qualifiés est indispensable pour combattre l'exode des jeunes Jurassiens et le niveau relativement bas des rémunérations dans le Jura.

c) La diversification de l'économie jurassienne

La diversification du tissu économique est essentielle à la réduction de la dépendance à certains domaines d'applications, technologies et marchés. Elle contribue à la diminution de la vulnérabilité aux cycles conjoncturels et aux mutations structurelles, tout en renforçant les potentiels de développement.

d) La stimulation des activités de haute technologie et du tourisme

L'analyse SWOT a mis en évidence l'importance, d'une part, de l'industrie de la précision et de la haute technologie, et, d'autre part, du tourisme, par rapport aux potentialités de développement. Celles-ci sont confirmées par le programme de développement économique et les analyses de BAK Basel Economics (Arc jurassien, benchmark).

e) L'amélioration des facteurs qui conditionnent la compétitivité

La performance de la haute technologie et du tourisme ne dépend pas seulement de ce qui se passe à l'intérieur de ces deux domaines. La disponibilité en main-d'œuvre et d'espaces, ou les voies de communication, ne relèvent ni de la haute technologie, ni du tourisme. Cependant, si ces variables n'étaient pas configurées en fonction des besoins de ces deux domaines, ceux-ci seraient entravés dans leur développement.

f) Une coopération plus étroite avec les régions voisines

Trois raisons au moins justifient une coopération accrue avec les régions voisines :

- dans plusieurs domaines (la formation supérieure, par ex.), le Jura n'atteint pas la "taille critique" qui justifierait une politique autonome ;

- la performance de l'économie jurassienne apparaît faible en comparaison nationale, l'une des raisons tient à ce que les ressources internes ne suffisent pas à assurer une dynamique soutenue; le recours à des ressources externes est nécessaire;

- la mondialisation a pour effet de dissoudre les petites économies dans le concert des régions, de sorte qu'elles ne pourront être visibles qu'en s'unissant.

Condition de réalisation

La condition de réalisation dont il s'agit découle du développement durable lorsqu'on le conçoit comme cadre des activités économiques.

Critères de suivi

Si l'on se réfère à l'article premier de la LPR, on constate que le but du PMO satisfait les buts visés:

- améliorer la compétitivité, ce que le PMO s'efforce d'obtenir en élevant la performance de l'économie et en améliorant les facteurs de compétitivité;

- générer de la valeur ajoutée, ce qui découle de l'innovation, de la création d'emplois qualifiés, de la diversification de l'économie et d'un gain d'efficacité grâce notamment aux accords interrégionaux;

- la création et la sauvegarde d'emplois, conséquence de l'élévation du rythme d'innovation de la création d'emplois qualifiés, de la diversification de l'économie, ainsi que de la stimulation des activités de haute technologie et de tourisme ;

- l'occupation décentralisée du territoire : ce but est atteint dans la mesure où la haute technologie et le tourisme renforcent la région.

Demeure la question délicate de l'"élimination des inégalités régionales", qui fait également partie des buts de la LPR. On pourrait comparer le Jura (dans l'optique nationale) avec le Jura bernois (région voisine de relative même dimension et de même structure économique), ou avec Schaffhouse (un canton frontalier de même dimension démographique). Mais, puisque la politique régionale est une politique fédérale, le critère naturel de l'élimination des inégalités régionales consiste à assurer une comparaison si possible au niveau national.

Si le PMO est appelé à contribuer à la réduction de cette inégalité, il n'est malheureusement pas possible d'en assurer un suivi pertinent en matière de revenu par habitant, en raison de l'absence de statistiques suffisamment fines et actualisées en la matière. D'ailleurs, cette série statistique a été interrompue par l'Office fédéral de la statistique. Le produit intérieur brut (PIB) permettrait, quant à lui, un suivi dans la durée et moyennant des données suffisamment récentes, toutefois avec une comparaison qui se limiterait au niveau de la Suisse romande (source : Banques cantonales romandes et Forum des 100, CREA : cf. le chapitre 1.4.9 ci-devant).

De plus, le critère de réussite doit être mis en relation avec deux éléments qui sont indépendants du PMO, à savoir l'impact des autres facteurs déterminants pour l'évolution économique cantonale et le développement des autres cantons suisses en fonction de leur propre dynamique.

Enfin, cette contribution est dépendante à la fois des montants qui pourront être injectés et des effets multiplicateurs qui seront fonction de l'efficacité des mesures.

Dans ces conditions et sur le plan pratique, les objectifs de la stratégie constituent des repères plus sûrs et mesurables en matière de suivi des résultats, ce que les chapitres suivants développeront. A ces niveaux-là, il est possible de se référer à des critères de réussite qui correspondent aux indicateurs d'impacts.

3. STRATEGIE

3.1. BASES DE REFERENCES DE LA STRATEGIE

L'élaboration de la stratégie LPR 2012-2015 du canton du Jura peut s'appuyer sur des bases de références solides, qui garantissent que la politique régionale peut être mise en œuvre en tant que levier d'action majeur dans le développement économique du canton du Jura et dans le cadre d'une stratégie clairement définie.

Les sept principales bases de références sont développées ci-après (points 3.1.1. à 3.1.7).

3.1.1. Evaluation du PMO 2008-2011

L'évaluation du PMO 2008-2011 permet de confirmer la pertinence des analyses réalisées dans le cadre de son élaboration ainsi que des axes stratégiques, des moyens et des actions retenus.

La proposition de PMO 2012-2015 s'inscrit par conséquent dans la continuité du PMO 2008-2011 quant à ses buts, ses objectifs et ses axes stratégiques.

La démarche générale de continuité s'inscrit également dans la logique de la durée nécessaire, qui doit être supérieure à une période quadriennale et dont l'expérience effective est inférieure à ce jour, à la mise en œuvre d'une politique régionale d'une telle importance et d'une telle ampleur.

Les objectifs sont :

- de consolider et de développer encore davantage les stratégies et les actions existantes (par exemple dans le secteur des medtech), ainsi que de poursuivre et d'intensifier les collaborations éprouvées;

- de mettre en œuvre des projets qui n'ont pas pu l'être durant la période 2008-2011, par manque de ressources et qui gardent toute leur actualité, tout en les adaptant aux évolutions (par exemple en matière de créativité et de compétences);

- de lancer de nouveaux projets visant à compléter les actions engagées, d'une part, par le développement de points forts spécifiques et la réponse à de nouveaux points de vigilance (par exemple : adéquation des compétences de la main-d'œuvre aux besoins de l'économie, infrastructures touristiques, centralités), et, d'autre part, dans le sens de nouvelles mises en réseaux et de pôles de développement renforcés (en particulier dans le cadre de la région fonctionnelle avec le pôle bâlois).

Il est par ailleurs pertinent de poursuivre la concentration du PMO sur les trois axes stratégiques :

1. Haute technologie.

2. Tourisme.

3. Optimisation des facteurs de compétitivité.

3.1.2. Analyse SWOT

Cette analyse fait l'objet du premier chapitre du présent PMO.

3.1.3. Principes du programme de mise en œuvre (critères, buts)

Les critères de la politique régionale et les buts du PMO sont développés au chapitre 2 du présent PMO :

3.1.4. Plan directeur cantonal

Les quatre principes du plan directeur cantonal sont :

- améliorer la qualité de la vie;
- améliorer les conditions-cadre favorables au développement économique;
- favoriser le développement de chaque territoire en valorisant ses atouts spécifiques;
- veiller à une allocation efficiente des ressources.

Ces principes possèdent une forte connotation économique et sont en phase avec ceux de la politique régionale.

3.1.5. Programme gouvernemental de législature 2011-2015

Le programme gouvernemental de législature (annexe A1) définit les priorités politiques pour les cinq années concernées. Il comporte une forte composante de développement économique, de coopérations et de développement régional.

3.1.6. Plans financiers 2012-2016

Les plans financiers définissent les moyens financiers cantonaux qui sont alloués à la réalisation du programme de législature.

Les plans financiers 2012-2016 ont été adoptés en juin 2011 par le Gouvernement et en décembre 2011 par le Parlement.

3.1.7. Programme de développement économique

Le 6ème programme de développement économique (2012-2015) est en cours d'élaboration. Il s'appuie sur le programme de législature 2011-2015, sur les plans financiers 2012-2016, ainsi que sur le présent PMO.

Le 6ème programme de développement économique procèdera aux ajustements nécessaires, par rapport au 5ème programme de développement économique 2005-2010, tout en s'inscrivant dans une continuité globale. Le travail de fond engagé sera poursuivi et renforcé sur les points prioritaires, pour ce qui concerne le développement régional.

Les trois objectifs du programme de développement économique 2005-2010 peuvent être rappelés:

- contribuer à la création de 200 postes de travail en moyenne annuelle et au maintien d'emplois en cas de restructuration d'entreprises;

- soutenir la modernisation de l'économie en favorisant la réalisation de projets qui élèvent la valeur ajoutée par emploi;

- affecter en priorité les moyens disponibles : (i) aux projets qui élèvent la valeur ajoutée par emploi sans diminuer les postes de travail; (ii) aux projets qui relèvent du domaine "bien-être et sciences de la vie", notamment la santé, l'économie des loisirs et la microtechnique (la microtechnique liée aux sciences de la vie).

3.2. DIMENSIONS STRATEGIQUES

3.2.1. Champs d'application et collaborations intercantonales

La stratégie est définie comme la sélection et l'usage des moyens propres à atteindre le but du PMO. Elle se décline selon deux dimensions croisées :

1) selon le champ d'application retenu, chaque champ d'application réclamant une stratégie particulière :
   - la stratégie "haute technologie";
   - la stratégie "tourisme";
   - la stratégie "optimisation" (des facteurs de compétitivité).

2) selon le niveau et l'axe de collaboration intercantonale :
   - les actions cantonales, qui peuvent toutefois avoir des impacts au-delà de la région;
   - les actions intercantonales, selon des partenariats à géométries variables en fonction des opportunités et des synergies :
     - Pôle Bâlois et Nord-Ouest de la Suisse ;
     - Jura Bernois ;
     - Arc jurassien ;
     - Suisse occidentale

Compte tenu des ressources internes et des moyens financiers limités, la stratégie doit se concentrer. Elle ne peut pas se disperser.

Afin de maximiser son efficacité et ses effets multiplicateurs, l'implication de fonds privés et le partenariat public privé (PPP) sont à systématiser.

Les trois champs d'application choisis permettent à la fois de cibler les actions en fonction des potentialités et de couvrir des domaines suffisamment larges. Les collaborations intercantonales, quant à elles, permettent d'atteindre des masses critiques suffisantes lorsque cela est nécessaire.

3.2.2. Action cantonale et collaboration intercantonale

Les différents périmètres de collaborations intercantonales peuvent paraître relativement nombreux, mais cette pluralité des régions fonctionnelles reflète les réalités et le positionnement géo-économique du canton du Jura (cf. l'analyse SWOT au chapitre 1 ci-devant). Cette pluralité nécessite d'en assurer la cohérence et la transparence. De plus, elle permet au canton du Jura de jouer un rôle de passerelle entre l'Arc jurassien et le pôle bâlois.

Cependant, la collaboration intercantonale n'est pas un but en soi. Elle demeure un moyen, un choix stratégique en fonction des objectifs et des autres moyens disponibles. L'axiome qui sous-tend la politique de développement économique du canton du Jura est de compter sur ses propres forces en premier lieu. C'est à mobiliser ses forces qu'il faut s'attacher d'abord, faute de quoi il n'est pas de politique de développement régional possible.

Pourtant, cette approche individualiste a ses limites, notamment lorsque le canton du Jura n'atteint pas la "masse critique" propre à assurer une dynamique suffisante du développement. Compter sur ses propres forces reste l'axiome pertinent, à condition de s'allier à d'autres régions quand cela est nécessaire et possible. Telle est l'option du PMO.

Un projet se justifie si son rendement est positif et si, en le réalisant, on n'est pas contraint de renoncer à un autre projet dont le rendement serait au moins équivalent. De même, un accord

interrégional se justifie et n'est durable que si le taux de rendement attendu (le rapport entre les retombées escomptées de l'accord et le coût qu'il occasionne) est, d'une part, plus élevé que le taux de rendement escompté d'une option individualiste, et, d'autre part, suffisant pour chaque partenaire. La première condition justifie qu'un accord interrégional soit conclu, la seconde garantit sa durabilité. L'accord interrégional n'est ni la panacée, ni la preuve d'une gestion optimale, mais il est des cas où sa pertinence est indiscutable.

Le PMO 2012-2015 intègre notamment les recommandations suivantes faites par l'OCDE dans son examen territorial sur la Suisse publié en 2011, qui combinent les collaborations intercantonales et les actions locales de proximité :

- «A l'échelle infranationale, c'est le niveau intercantonal qui apparaît comme le plus intéressant du point de vue de la promotion de l'innovation…» (p. 23).

- «Les régions fonctionnelles seraient chargées de la promotion de l'innovation au sens large, et s'emploieraient à satisfaire aux besoins d'assimilation des connaissances : elles créeraient à cet effet des réseaux d'organismes de promotion de l'innovation et d'experts-conseils en la matière, de portée locale et cantonale, dont la coordination et le contrôle qualité seraient assurés au niveau de la région fonctionnelle. Assurer la liaison avec les réseaux de transfert de technologie et de savoir rentre dans le cadre de cette mission lorsque des besoins technologiques sont en jeu.» (p. 23)

3.2.3. Dimensions croisées

Les croisements entre les champs d'application et les périmètres de collaborations intercantonales sont également sélectionnés en fonction des spécificités.

La matrice de la stratégie en référence à ces deux dimensions peut être résumée comme suit :

DIMENSIONS CROISEES DE LA STRATEGIE LPR 2012-2015 :
PRINCIPALES CIBLES PRIORITAIRES

Action cantonale et collaborations intercantonales	Champ d'application		
	Haute technologie	Tourisme	Optimisation
Action cantonale JU	Tous	Tous	Tous
Collaboration Bâle et Nord-Ouest de la Suisse	Sciences de la vie Réseaux Marché Innovation Compétences Promotion		Région fonctionnelle
Collaboration Jura Bernois		Agritourisme Offre, innovation, réseaux	Région fonctionnelle
Collaboration Arc jurassien	Microtechniques Réseaux Innovation Compétences Promotion	Promotion et marketing Coordination, compétences, innovation, qualité	
Collaboration Suisse occidentale	Innovation et réseaux Promotion		

Fig. 3.1 : Matrice des axes stratégiques et des collaborations intercantonales

La stratégie LPR-Jura s'appuie sur deux principaux leviers d'actions (l'innovation et la coopération) et se concentre sur trois axes particuliers (la haute technologie, le tourisme, les facteurs de la compétitivité).

3.3. PRINCIPES STRATEGIQUES

3.3.1. Innovation

L'innovation est à considérer au sens large, aussi bien en ce qui concerne les acteurs concernés que s'agissant de son champ d'application.

L'innovation dont il s'agit porte d'abord sur les entreprises (haute technologie, tourisme). L'option choisie consiste à favoriser les projets dont l'innovation s'accompagne d'une création d'emplois qualifiés, correspondant à des produits/services au contenu technologique ou qualitatif affirmé. Il ne s'agit donc pas de l'innovation « économisatrice » de main-d'œuvre ou, si cela devait être le cas, elle consisterait à substituer une main-d'œuvre plus qualifiée à une main-d'œuvre moins qualifiée.

L'innovation porte également sur la "gestion de la région", du moins cette partie qui influence l'activité et le développement des entreprises (facteurs de la compétitivité : optimisation). L'innovation s'exprime par la façon nouvelle dont s'y prend une région pour mobiliser les ressources (humaines, techniques, financières, relationnelles) dont elle a besoin.

Le champ d'application de l'innovation est également très large, puisqu'il concerne tous les secteurs d'une entreprise (production, achat, vente, gestion, produit, …). Une innovation porte sur le développement d'un élément inconnu ou inexploité jusqu'alors dans la profession au niveau du produit, de la technologie, du processus de production ou de la technique de commercialisation, et qui favorise par ce biais l'économie régionale et la création ou le maintien d'emplois qualifiés dans une perspective à long terme.

L'innovation n'est donc pas seulement interne à l'entreprise, elle concerne également ses relations avec ses partenaires, ses fournisseurs et ses clients. Au-delà de l'innovation technologique, l'innovation d'affaires présente un réel potentiel. Cet appui à l'accès à de nouveaux marchés et de manière plus générale à la commercialisation va de paire avec l'augmentation de la valeur ajoutée et l'élévation qualitative des produits. L'approche est différente de l'appui technologique qui porte sur l'entreprise, car elle concerne la relation entreprise-client. Les deux démarches sont complémentaires.

Une politique régionale désireuse de soutenir l'accès aux marchés peut agir principalement dans trois directions :

- l'image de la région ;

- l'aménagement de plateformes de promotions ;

- la facilitation de réseaux de mises en relations d'affaires ;

Le PMO 2012-2015 intègre notamment la recommandation suivante faite par l'OCDE dans son examen territorial sur la Suisse publié en 2011 : «La NPR vise à compléter la mission des TST au service de la technologie et de la science par des activités reposant sur la demande… l'aide fournie par la NPR concerne plutôt les entreprises au potentiel d'absorption limité en vue d'éventuelles innovations.» (p. 153).

Dans son chapitre 3, l'étude de l'OCDE relève qu'il existe un potentiel inexploité dans les secteurs traditionnels, en particulier dans les régions intermédiaires et rurales. De petites entreprises à faible capacité d'absorption de connaissances pourraient devenir des entreprises innovantes et contribuer à la fois à une croissance soutenue et à un développement territorial équilibré. L'étude recommande notamment que les PME à moindre capacité d'innovation, qui innovent sans recourir à la R&D, doivent devenir une cible des politiques d'innovation régionales et bénéficier d'un soutien dans le cadre de la LPR.

Le PMO 2012-2015 renforce et clarifie les activités TST (transfert de savoir et de technologies), en ce qu'il poursuit le soutien à Creapole SA et l'insertion dans le consortium CDEP-SO, tout en structurant et en élargissant le second consortium, qui s'inscrit dans la région fonctionnelle du Nord-Ouest de la Suisse et qui est complémentaire. A cela s'ajoutent les actions ciblées en vue du renforcement du pôle de compétences dans les medtech. L'harmonisation avec la stratégie CTI/TST peut être assurée dans le cadre de l'ensemble de ces actions et de leur coordination au niveau du pilotage au moyen de la LPR et la politique de développement économique.

3.3.2. Coopération

La coopération concerne aussi bien les ressources internes que les ressources externes à la région.

S'agissant des ressources internes à la région, elles peuvent être mobilisées sur la base d'actions visant à sensibiliser et motiver les acteurs économiques.

Le problème est plus complexe quant aux ressources externes, compte tenu des barrières politiques, institutionnelles ou culturelles, mais également en raison des ressources internes limitées et des temps nécessaires à leur conception et à leur mise en place.

Cette coopération mobilisant des ressources externes peut être mise en œuvre à plusieurs niveaux :

- au niveau des autorités, par la conclusion d'accords portant sur des domaines ou des projets de coopération ;

- au niveau des institutions, au moyen d'accords avec des institutions (hautes écoles, centres de recherche, organismes de transfert de technologie, etc.).

Aussi bien en matière de coopération interne que de coopération externe, la mise en œuvre peut également s'opérer :

- au niveau des entreprises, grâce à l'aménagement de clusters et d'accords de collaboration; pour les entreprises, la coopération prend la forme de réseaux qui ont pour objectifs l'accès à l'innovation et au transfert de technologies, mais également les mises en relations d'affaires ;

- au niveau des personnes, par l'aménagement de réseaux, car, en définitive, les compétences sont localisées chez des individus, même si ces derniers relèvent d'institutions ou d'entreprises.

Dans ce contexte, INTERREG prend tout son sens, dès lors qu'il s'agit d'étendre la coopération à des régions transfrontalières.

L'innovation et la coopération se rejoignent dans le cadre de la conclusion de nouveaux accords interrégionaux.

Le PMO 2012-2015 renforce et améliore la cohérence ainsi que l'accès des entreprises en matière de TST (transfert de savoir et de technologies), dans la mesure où les développements quant au consortium CDEP-SO (Platinn avec Capital Proximité et Genilem, Alliance, plateformes promotionnelles) s'accompagnent d'un ancrage dans un second consortium stratégique qui est complémentaire (i-net Innovation Networks, qui s'inscrit dans la région fonctionnelle du Nord-Ouest de la Suisse). Dans ces deux cadres, l'harmonisation avec la stratégie CTI/TST peut être assurée.

3.3.3. Principes de la stratégie LPR

Compte tenu de ce qui précède, la stratégie LPR-Jura repose sur les principes suivants :

PRINCIPES DE LA STRATEGIE LPR

1. **La stratégie LPR-Jura est une stratégie interne et externe, en ce qu'elle mobilise des ressources aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du canton.**

2. **La stratégie LPR-Jura est une stratégie innovante et coopérative, en ce qu'elle favorise l'innovation efficace, notamment à travers des systèmes de coopération interne (entre acteurs économiques au sein de la région) et externe (avec d'autres régions).**

3. **Des accords avec des acteurs ou des autorités cantonales, régionales ou transfrontalières et portant sur des projets sont passés, chaque fois que leur taux de rendement est supérieur à celui d'une option autonome et qu'il est satisfaisant pour chaque partenaire. Lorsque ces deux conditions sont remplies, les possibilités de conclure des accords transfrontaliers ou avec d'autres régions sont systématiquement explorées dès lors qu'elles s'inscrivent dans le champ d'application de la stratégie LPR-Jura.**

4. **La stratégie LPR-Jura circonscrit son champ d'application à la haute technologie, au tourisme et aux facteurs de compétitivité, étant entendu que haute technologie et tourisme reçoivent une acception suffisamment large.**

5. **Tout en renforçant ses bases structurelles internes, la stratégie "haute technologie" s'oriente géographiquement, de manière complémentaire, sur la région bâloise (notamment s'il est question de sciences de la vie) et sur l'Arc jurassien (avec l'élargissement à la Suisse occidentale en matière de promotion et de réseau d'innovation).**

6. **Tout en renforçant ses bases structurelles internes, la stratégie "tourisme" s'oriente géographiquement en priorité sur l'Arc jurassien en matière de promotion et de qualité, et plus particulièrement avec le Jura bernois lorsqu'il s'agit de renforcer l'offre touristique.**

7. **Tout en renforçant ses bases structurelles internes, la stratégie « optimisation des facteurs de compétitivité », s'oriente géographiquement, de manière complémentaire, sur la région bâloise et sur l'Arc jurassien.**

Fig. 3.2 : Principes de la stratégie LPR

3.4. OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.4.1. Principes

Chaque champ d'application (haute technologie, tourisme, optimisation des facteurs de compétitivité) sera considéré comme un axe stratégique.

Des objectifs sont fixés à chaque axe stratégique. Malgré le fait qu'une mesure précise et exhaustive à ce niveau n'apparaît pas pertinente, tant l'impact d'autres facteurs peut être déterminant et tant les liens de cause à effet sont multiples et difficiles à établir de manière isolée, un suivi global de l'impact est proposé.

Des actions sont prévues pour chaque axe stratégique et peuvent comporter plusieurs projets. Les actions et les projets peuvent être situés à des degrés divers d'élaboration. Certains sont à un stade suffisamment avancés pour pouvoir être décrits de manière relativement détaillée et être engagés rapidement. D'autres sont appelés à être précisés et validés.

Les effets mesurables sont planifiés et suivis au niveau de chaque action ou de chaque projet. C'est par l'addition de ces niveaux opérationnels que l'impact du PMO peut être établi et suivi, moyennant une consolidation intermédiaire par axe stratégique.

Compte tenu de l'évolution de l'environnement économique et des mutations non planifiables, les actions qui sont inscrites dans le PMO et les projets qui y sont mentionnés ne sauraient être exhaustifs ni définitifs. C'est la raison pour laquelle une flexibilité quant aux actions et aux projets est indispensable, tout en demeurant en phase avec les objectifs stratégiques. De plus, des moyens doivent être réservés en faveur d'actions et de projets qui ne peuvent pas encore être identifiés ou définis à ce stade. Afin d'assurer une innovation, des appels à projets sont prévus dans ce cadre.

3.4.2. Objectifs de l’axe stratégique Haute technologie

3.4.2.1. Descriptif de l’axe stratégique Haute technologie

Une action s’inscrit dans le cadre de l’axe stratégique Haute technologie dans deux cas de figure :

- lorsqu'une activité économique existante utilise une technologie plus efficiente que les technologies en vigueur dans la région ;

- lorsqu’une activité économique nouvelle (diversification d’une entreprise existante ou création d’une nouvelle entreprise) se développe dans la région, moyennant l’utilisation de technologies créant une valeur ajoutée élevée.

Il ne s'agit donc pas nécessairement de haute technologie dans l'absolu, comme les revues spécialisées la décrivent, mais d'une haute technologie relative, à savoir relative à l'état des techniques dans la région. Cette conception de la haute technologie présente l'avantage de mettre l'accent sur l'innovation comme processus de transformation et de développement des activités industrielles.

Dans le canton du Jura, la haute technologie porte sur l'industrie, à condition cependant d'y adjoindre les services proches de la production, comme par exemple les technologies de l'information et de la communication.

La stratégie "haute technologie" est en relation très étroite avec les collaborations intercantonales en matière de compétences et de réseaux, aussi bien du côté du Nord-Ouest de la Suisse que dans l’axe de l'Arc jurassien et de la Suisse occidentale. A cela s’ajoute la collaboration transfrontalière.

De plus et par les actions proposées, le PMO 2012-2015 vise clairement une harmonisation des activités de transfert de savoir et de technologie (TST) avec la stratégie de la CTI (Commission de la technologie et de l’innovation) en matière de TST.

3.4.2.2. Enjeux de l’axe stratégique Haute technologie

La stratégie Haute technologie porte sur deux piliers :

1) Le renforcement de l’industrie de précision

Au sein de l'industrie jurassienne, l'industrie de la précision (horlogerie, microtechnique, technologies médicales) occupe une place de choix, à côté de la métallurgie, la transformation des métaux, ainsi que la fabrication de machines et d'équipements. Dans ce qui suit, on désignera par "microtechnologies" ce réseau de compétences dans l’industrie de précision, c’est-à-dire cet ensemble industriel qui constitue le cœur de l'économie jurassienne, ceci même si le terme "microtechnologies" est, ici aussi, utilisé dans un sens extrêmement large. Dans un sens strict, la microtechnologie est définie comme une technologie plus grande que le millionième de mètre et plus petite que le millimètre; elle se situe donc entre les nanotechnologies et la mécanique.

Le renforcement de ce « point fort » que constituent les microtechnologies s’inscrit dans la logique de constitution d’un pôle de compétences et d’une dynamique d’excellence.

Le développement de produits finis horlogers, qui génèrent des marges bénéficiaires intéressantes et qui sont en lien étroit avec le client final, participe à cette stratégie.

Il s'agit également, sur la base d'une maîtrise et du savoir-faire relatifs aux microtechnologies, de développer de nouveaux domaines d'application, en particulier :

- les dispositifs médicaux (technologies médicales : medtech) ;

- les technologies propres, c'est-à-dire l'ensemble des activités qui permettent de diminuer la consommation de ressources naturelles et les émissions néfastes pour l'environnement dans les processus de production et dans les transports ;

- l'automatisation, qui vise à améliorer la productivité et la qualité des processus de production ;

- les technologies de mesure, à savoir toutes les activités où l'exigence de qualité se traduit par des normes quantitatives qui requièrent les technologies l'usage d'appareils de mesure parfois complexes (métrologie).

2) La diversification dans de nouvelles activités industrielles (technologies, domaines d'application, marchés)

Il s'agit en particulier :

- des technologies de l'information et de la communication ;

- des sciences de la vie hors medtech (pharma et biotech) ainsi que la santé et bien-être (nutrition, hygiène, cosmétique, …) ;

- des services à l'industrie.

En référence à l'analyse SWOT (cf. le chapitre 1 ci-devant), l'importance de l'axe stratégique Haute technologie et de l'innovation ainsi que les principaux enjeux dans ce cadre peuvent être résumés par les six points suivants :

- L'amplification de la concurrence industrielle par les coûts mais également par la qualité exige une innovation permanente dans tous les leviers de l'industrie : processus, produits, marchés, …

- Dans le cadre d'activités de sous-traitance caractérisées par l'étroitesse des marges bénéficiaires et l'éloignement par rapport au client final, l'identification complète des besoins d'innovation et le financement de l'innovation présentent des difficultés élevées.

- Le lancement de nouvelles activités innovantes s'achoppe également à des difficultés de financement, auxquelles s'ajoutent celles relatives aux locaux disponibles.

- Dans une région comme le Jura, l'accès à la recherche et au développement n'est pas immédiat.

- La main-d'œuvre qualifiée constitue certainement la ressource la plus stratégique, alors que le bassin de recrutement indigène est limité et le retour des jeunes Jurassiens peu fréquent.

- Compte tenu de la dépendance à l'exportation et en regard de la volatilité de l'environnement économique mondial, une diversification dans les trois directions (technologies, domaines d'applications et marchés) est essentielle.

D'une manière générale, il s'agit de découvrir (au besoin en les formant) les personnes capables de concevoir, de conduire ou de contribuer activement à des activités industrielles innovantes.

3.4.2.3. Formulation des objectifs de l'axe stratégique Haute technologie

Dans l'optique de la LPR, les objectifs de la stratégie Haute technologie peuvent donc se formuler ainsi:

OBJECTIFS DE L'AXE STRATEGIQUE HAUTE TECHNOLOGIE **(1) Stimuler et faciliter la création d'activités industrielles innovantes, à fort contenu technologique, créatrices d'emplois qualifiés, en s'appuyant principalement sur deux leviers de développement : l'industrie de la précision et de nouvelles activités industrielles.** **(2) Renforcer et développer les structures aptes à identifier et à soutenir les porteurs de projets innovateurs, à héberger et à financer ces projets, ainsi qu'à fournir à ces projets toutes les prestations nécessaires à leur réalisation et à leur développement.** **(3) Stimuler et développer la créativité et l'esprit d'entreprise, en particulier auprès des jeunes.** **(4) Susciter et soutenir l'acquisition de technologies et de compétences nouvelles.** **(5) Faciliter et promouvoir les mises en réseaux d'acteurs économiques (entreprises, hautes écoles, personnes) à l'intérieur et à l'extérieur de la région, en vue d'alliances créatrices d'innovation et de valeur ajoutée, ainsi que de la constitution de pôles de compétences profilés.** **(6) Soutenir l'accès aux marchés et promouvoir les compétences industrielles à l'extérieur de la région.** **(7) Promouvoir l'identité et l'image d'excellence industrielle de la région.**
L'objectif est considéré comme atteint si le PMO contribue de façon déterminante à ce que, au bout des quatre ans : 1) plus de 150 emplois directs sont créés dans la haute technologie, dont au moins 1/3 d'emplois hautement qualifiés (formations tertiaires) ; 2) près de 1'000 Jurassiens acquièrent chaque année de nouvelles compétences s'inscrivant dans le domaine de la haute technologie ; 3) plus de 1'000 Jurassiens ou entreprises jurassiennes participent chaque année à des évènements relevant de la haute technologie ; 4) le taux global de satisfaction des entreprises et des personnes dans la région est d'au moins 75%, pour les actions de l'axe stratégique Haute technologie.

Fig. 3.3 : Objectifs de l'axe stratégique Haute technologie

La mise en relation des objectifs de l'axe stratégique de la haute technologie avec le but du PMO peut être établie par le tableau suivant (les zones grisées indiquent les concordances) :

BUT DU PMO ET OBJECTIFS DES AXES STRATEGIQUES

Objectifs des axes stratégiques (pt 3.4.)	But du PMO (pt 2.2.2.)					
	Accélération du rythme d'innovation	Création d'emplois qualifiés	Diversification de l'économie jurassienne	Stimulation des activités de haute technologie et du tourisme	Amélioration des facteurs qui conditionnent la compétitivité	Coopération plus étroite avec les régions voisines
Axe stratégique haute technologie (pt 3.4.2.3.)						
1. Stimuler et faciliter la création d'activités industrielles innovantes, à fort contenu technologique, créatrices d'emplois qualifiés, en s'appuyant principalement sur deux leviers de développement : industrie de la précision et nouvelles activités industrielles	■	■	■	■		■
2. Renforcer et développer les structures aptes à identifier et à soutenir les porteurs de projets innovateurs, à héberger et à financer ces projets, ainsi qu'à fournir à ces projets toutes les prestations nécessaires à leur réaliation et à leur développement	■	■	■	■		■
3. Stimuler et développer la créativité et l'esprit d'entreprise, en particulier auprès des jeunes	■	■	■	■		
4. Susciter et soutenir l'acquisition de technologies et de compétences nouvelles	■	■	■	■		
5. Faciliter et promouvoir les mises en réseaux d'acteurs économiques (entreprises, hautes écoles, personnes) à l'intérieur et à l'extérieur de la région, en vue d'alliances créatrices d'innovation et de valeur ajoutée, ainsi que de la constitution de pôles de compétences profilés	■	■	■	■		■
6. Soutenir l'accès aux marchés et promouvoir les compétences industrielles à l'extérieur de la région	■	■	■	■		■
7. Promouvoir l'identité et l'image d'excellence industrielle de la région	■	■	■	■		■

Fig. 3.4 : But du PMO et objectifs de l'axe stratégique Haute technologie

3.4.3. Objectifs de l’axe stratégique Tourisme

3.4.3.1. Descriptif de l’axe stratégique Tourisme

Le tourisme n'est pas une branche économique au sens statistique du terme. Il déploie ses effets dans diverses branches des services (hébergement, restauration, transports, banques, commerce de détail, ainsi que dans la construction).

Toutes les composantes liées au tourisme sont couvertes par cet axe stratégique, aussi bien en ce qui concerne la position dans la chaîne de création de valeur touristique (promotion et marketing, offres et produits, infrastructures, hébergement, ….) que s’agissant des champs d’application et des publics-cibles (jeunes, familles, séniors, groupes, tourisme culturel, tourisme d’affaires, …).

La question de l'adéquation qualitative et quantitative de l'hébergement débouche sur des projets, dont certains seront des projets d'investissement. Ceux relatifs à l'hébergement hôtelier ne relèvent pas de la LPR ; ils ressortissent à la politique sectorielle de chaque canton. Ceux qui portent sur l'hébergement non hôtelier et sur l'amélioration du professionnalisme peuvent être inclus dans la LPR, pour autant qu'ils répondent aux critères de sélection des projets.

3.4.3.2. Enjeux de l’axe stratégique Tourisme

Les principaux enjeux pour la stratégie relative au tourisme est de porter les activités du tourisme du canton du Jura à un volume de valeur ajoutée et à un niveau de qualité suffisants. En substance, il s'agit de passer d'un tourisme d'excursion à un tourisme de séjour.

Cela passe en particulier par une offre attractive et une promotion performante, afin d’augmenter les durées des séjours et par conséquent les nuitées.

De plus et au-delà de la valeur ajoutée intrinsèque qui est produite par le tourisme, celui-ci constitue également la "carte de visite" d'une région et une part importante de l’économie des loisirs. Le tourisme joue par conséquent un rôle stratégique dans les relations économiques avec l'extérieur et dans les conditions-cadres d’attractivité pour les entreprises et leurs employés.

La compétition étant particulièrement rude en matière de tourisme, il est indispensable de créer et de développer des offres originales et de les mettre en réseau.

Une véritable volonté de développer le secteur touristique dans le Jura a été insufflée durant ces trois dernières années, en particulier par la nouvelle politique régionale. Dans ce cadre, deux réalisations majeures ont été soutenues : (i) l'espace de bien-être et remise en forme au centre de loisirs des Franches-Montagnes et (ii) la maison du tourisme à St-Ursanne. La LPR a également permis de financer la mise en commun de la promotion touristique au niveau de Jura région & TroisLacs.

A cela s'ajoutent, hors LPR, l'accompagnement et le soutien à deux réalisations hôtelières d'envergure pour le canton du Jura : l'hôtel IBIS à Delémont et l'extension de l'hôtel du centre de loisirs des Franches-Montagnes à Saignelégier.

Parallèlement, une série d'études ont été lancées avec le soutien de la LPR (route de l'horlogerie, …) et l'élaboration d'un programme de développement touristique est en cours, en vue de planifier, de coordonner, de susciter et de soutenir les actions indispensables en faveur du développement du tourisme jurassien.

Sur l'ossature touristique de base Porrentruy / Clos-du-Doubs / Franches-Montagnes, il est nécessaire de mettre en place des infrastructures de loisirs et de tourisme suffisamment attractives (projets phares, apportant une notoriété, une masse critique et une complémentarité dans l'offre).

Dans un paysage touristique où les offres sont fragmentées et dispersées, il s'agit de promouvoir les mises en réseaux et les offres combinées, en s'appuyant sur des regroupements d'activités (paquets globaux) pour des séjours de longue durée.

Le développement des compétences et de la qualité est également important. La professionnalisation du secteur touristique jurassien passe par des cours de formation continue, y compris au niveau linguistique.

Plusieurs de ces enjeux peuvent être examinés et les réponses peuvent être élaborées au niveau de l'Arc jurassien. La masse critique exigée en matière de promotion et de marketing (ensemble des démarches visant à attirer les touristes sur territoire jurassien) passe par une destination suffisamment grande et forte, ce qui est le cas avec Jura & TroisLacs, qui s'est formellement constituée en association le 13 mai 2011.

Avec l'arrivée du TGV aux portes du Jura, réduisant les distances d'avec Paris à moins de 3 heures, de nouvelles opportunités se présentent pour le tourisme jurassien.

3.4.3.3. Formulation des objectifs de l'axe stratégique Tourisme

Dans l'optique de la LPR, les objectifs de la stratégie « Tourisme » peuvent donc se formuler ainsi:

OBJECTIFS DE L'AXE STRATEGIQUE TOURISME

(1) Consolider la destination Jura & TroisLacs comme plateforme performante de promotion et marketing, ainsi que support à l'amélioration de la qualité, à l'acquisition de compétences, à la coordination et à l'innovation.

(2) Réorienter les missions de Jura Tourisme, en plus de l'accueil, dans la coordination, dans l'identification et le soutien aux porteurs de projets touristiques (prestations nécessaires à la réalisation et au développement des projets), ainsi que dans l'identification et la contribution à l'élimination des lacunes dans l'offre touristique, notamment en collaboration avec l'Office du tourisme du Jura bernois.

(3) Stimuler et faciliter la création d'activités touristiques et de loisirs innovantes, à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois, en s'appuyant principalement sur deux leviers de développement de l'offre : infrastructures phares et produits originaux.

(4) Améliorer la qualité des offres touristiques et professionnaliser les services qui en découlent.

(5) Augmenter les capacités d'hébergement et améliorer leur qualité.

(6) Augmenter l'attrait de la région pour les investisseurs dans les domaines de l'hébergement, des loisirs et du tourisme.

(7) Faciliter et promouvoir les mises en réseaux des acteurs économiques du tourisme à l'intérieur et à l'extérieur de la région, en vue de créer des offres coordonnées ou communes.

(8) Promouvoir l'identité et l'image de la qualité de l'accueil ainsi que des activités de tourisme et de loisirs dans la région.

L'objectif est considéré comme atteint si le PMO contribue de façon déterminante à ce que, au bout des quatre ans :

1) quelque 20 emplois directs sont créés au total dans le secteur du tourisme ;
2) environ CHF 3.5 mios de chiffres d'affaires annuels supplémentaires sont générés dans la région dans le secteur du tourisme ;
3) plus de 100'000 visiteurs annuels supplémentaires sont accueillis dans la région ;
4) le taux global de satisfaction des visiteurs dans la région est d'au moins 75%.

Fig. 3.5 : Objectifs de l'axe stratégique Tourisme

La mise en relation des objectifs de l'axe stratégique du tourisme avec le but du PMO peut être établie par le tableau suivant (les zones grisées indiquent les concordances) :

BUT DU PMO ET OBJECTIFS DES AXES STRATEGIQUES

Objectifs des axes stratégiques (pt 3.4.)	**But du PMO (pt 2.2.2.)**					
	Accélération du rythme d'innovation	Création d'emplois qualifiés	Diversification de l'économie jurassienne	Stimulation des activités de haute technologie et du tourisme	Amélioration des facteurs qui conditionnent la compétitivité	Coopération plus étroite avec les régions voisines
Axe stratégique tourisme (pt 3.4.3.3.)						
1. Consolider la destination Jura & TroisLacs comme plateforme performante de promotion et marketing, ainsi que support à l'amélioration de la qualité, à l'acquisition de compétences, à la coordination et à l'innovation	■	■	■	■		■
2. Réorienter les missions de Jura tourisme, en plus de l'accueil, dans la coordination, dans l'identification et le soutien aux porteurs de projets touristiques (prestations nécessaires à la réalisation et au développement des projets), ainsi que dans l'identification et la contribution à l'élimination des lacunes dans l'offre touristique, notamment en collaboration avec l'Office du tourisme du Jura Bernois	■	■	■	■		■
3. Stimuler et faciliter la création d'activités touristiques et de loisirs innovantes, à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois, en s'appuyant principalement sur deux leviers de développement de l'offre : infrastructures phares et produits originaux	■	■	■	■		
4. Améliorer la qualité des offres touristiques et professionnaliser les services qui en découlent		■	■	■		
5. Augmenter les capacités d'hébergement et améliorer leur qualité		■	■	■		
6. Augmenter l'attrait de la région pour les investisseurs dans les domaines de l'hébergement, des loisirs et du tourisme			■	■		
7. Faciliter et promouvoir les mises en réseaux des acteurs économiques du tourisme à l'intérieur et à l'extérieur de la région, en vue de créer des offres coordonnées ou communes	■	■	■	■		■
8. Promouvoir l'identité et l'image de la qualité de l'accueil ainsi que des activités de tourisme et de loisirs dans la région		■	■	■		

Fig. 3.6 : But du PMO et objectifs de l'axe stratégique Tourisme

3.4.4. Objectifs de l’axe stratégique Optimisation

3.4.4.1. Descriptif de l’axe stratégique Optimisation

Le terme "Optimisation " recouvre l'ensemble des actions à entreprendre pour obtenir la meilleure configuration possible des facteurs de la compétitivité. C'est un problème d'optimisation parce que, d’une part, des contraintes d'intensités variables empêchent l'accès à une situation idéale, et, d’autre part, parce que les équilibres sont instables du fait que notre situation serait idéalement compétitive à un moment donné qu'elle pourrait ne plus l'être le lendemain, puisque notre niveau de compétitivité dépend autant de la région que des mesures prises dans les régions concurrentes.

La compétitivité nécessite par conséquent un processus d’amélioration continue. Compte tenu des ressources limitées, il s’agit de se concentrer sur des facteurs clés de compétitivité.

3.4.4.2. Enjeux de l’axe stratégique Optimisation

Les analyses de benchmark conduites dans le cadre du PMO 2008-2011 ont permis d’identifier les principales pistes d’amélioration. En plus des actions relatives aux axes stratégiques Haute technologie et Tourisme, il apparaît essentiel :

- d’ancrer de manière suffisamment large et intense le canton du Jura dans ses deux régions fonctionnelles complémentaires, à savoir la région bâloise et l’Arc jurassien ;

- de renforcer ses deux principaux centres régionaux, en priorité l’agglomération delémontaine, mais également Porrentruy notamment en lien avec l’arrivée du TGV à quelques kilomètres ;

- d’améliorer les conditions-cadres favorisant l’implantation et le développement d’entreprises ;

- de construire et de communiquer l’image et la réalité d'une région attractive, en particulier en matière de résidence et de qualité de vie.

3.4.4.3. Formulation des objectifs de l'axe stratégique Optimisation

Dans l'optique de la LPR, les objectifs de la stratégie Optimisation des facteurs de compétitivité peuvent donc se formuler ainsi:

OBJECTIFS DE L'AXE STRATEGIQUE OPTIMISATION DES FACTEURS DE COMPETITIVITE
(1) Stimuler et faciliter la réalisation d'infrastructures de développement et d'attractivité de la place économique jurassienne.
(2) Renforcer et développer les centres régionaux et les éléments favorisant la concentration de l'activité économique dans des pôles idéalement positionnés.
(3) Consolider les partenariats par des alliances stratégiques au sein des deux régions fonctionnelles complémentaires (pôle bâlois et Arc jurassien).
(4) Promouvoir l'identité et l'image dynamique et attractive de la région.
L'objectif est considéré comme atteint si le PMO contribue de façon déterminante à ce que, au bout des quatre ans : 1) Quelque 20 emplois directs sont créés au total en lien avec les actions d'optimisation ; 2) Porrentruy est positionné et reconnu comme une importante porte d'entrée de la Suisse depuis la France ; 3) les zones d'activités d'intérêt cantonal concentrent les créations d'emplois ; 4) au moins un évènement par mois réunit Bâlois et Jurassiens.

Fig. 3.7 : Objectifs de l'axe stratégique Optimisation des facteurs de compétitivité

La mise en relation des objectifs de l'axe stratégique du tourisme avec le but du PMO peut être établie par le tableau suivant (les zones grisées indiquent les concordances) :

BUT DU PMO ET OBJECTIFS DES AXES STRATEGIQUES

Objectifs des axes stratégiques (pt 3.4.)	**But du PMO (pt 2.2.2.)**					
	Accélération du rythme d'innovation	Création d'emplois qualifiés	Diversification de l'économie jurassienne	Stimulation des activités de haute technologie et du tourisme	Amélioration des facteurs qui conditionnent la compétitivité	Coopération plus étroite avec les régions voisines
Axe stratégique optimisation des facteurs de compétitivité (pt 3.4.4.3.)						
1. Stimuler et faciliter la réalisation d'infrastructures de développement et d'attractivité de la place économique jurassienne						
2. Renforcer et développer les centres régionaux et les éléments favorisant la concentration de l'activité économique dans des pôles idéalement positionnés						
3. Consolider les partenariats par des alliances stratégiques au sein des deux régions fonctionnelles complémentaires (pôle bâlois et Arc jurassien)						
4. Promouvoir l'identité et l'image dynamique et attractive de la région						

Fig. 3.8 : Buts du PMO et objectifs de l'axe stratégique Optimisation des facteurs de compétitivité

3.5. COHERENCE DU PMO AVEC LA STRATEGIE ECONOMIQUE DU CANTON

Le PMO découle de la stratégie générale de développement économique, qui figure dans le programme gouvernemental de législature 2011-2015.

Trois objectifs généraux majeurs et complémentaires sont visés à l'horizon 2020 par le Gouvernement jurassien :

- augmenter la population d'au moins 5'000 habitants (objectif global d'au minimum 75'000 habitants) (cf. également la fiche 1.05 du plan directeur cantonal) ;

- se rapprocher de la moyenne des salaires suisses ;

- diversifier et augmenter la valeur ajoutée de l'économie jurassienne.

Dans ce contexte, l'amélioration des conditions-cadres pour les activités économiques, l'encouragement de la compétitivité, la promotion des innovations et la génération de la valeur ajoutée, constituent les leviers d'actions majeurs en vue d'atteindre ces objectifs.

La Loi du 21 mai 2008 portant introduction à la Loi fédérale sur la politique régionale (RSJU 902.0) précise, à son article 8, que le programme de mise en œuvre s'inscrit dans la stratégie du programme de développement économique au sens de la loi sur le développement de l'économie cantonale (RSJU 901.1).

La stratégie générale de développement économique sera détaillée dans le 6ème programme de développement économique (PDE) 2012-2016, qui est en cours d'élaboration et qui se réfèrera également au présent PMO 2012-2015. Le PDE 2012-2016 s'inscrit dans la continuité du PDE 2005-2010, qui a lui-même servi de référence au PMO 2008-2011. Le programme gouvernemental de législature 2011-2015 renforce et précise certains axes, qui sont intégrés dans le présent PMO.

Pour la période 2008-2011, le PMO a suivi le PDE; pour la période 2012-2015, le PMO précède le PDE. Le PMO alimente le PDE. Le PMO constitue l'une des principales composantes de la politique économique de l'Etat et par conséquent du PDE.

Le PMO s'appuie également sur la stratégie gouvernementale de valorisation de l'amélioration de l'accessibilité du Canton du Jura (connexion au TGV, achèvement de l'A16, aérodrome de Bressaucourt, Euroairport).

Si le PMO met l'accent plus particulièrement sur les externalités en maximisant le recours aux opportunités externes et aux coopérations intercantonales, ces axes sont également repris par le PDE. Il en est de même des éléments structurants transversaux. Le PDE est plus large que le PMO, en ce sens qu'il ne se limite pas au champ pré-concurrentiel, puisqu'il recouvre également les dispositifs de promotion économique endogène et exogène, y compris les liens avec l'ensemble des conditions-cadres déterminantes.

3.6. ROLE ET FONCTION DES CENTRES REGIONAUX

Les centres régionaux sont les moteurs du développement. Delémont, Porrentruy et Saignelégier sont les centres régionaux au sens de la LPR et selon le plan directeur cantonal.

Pour remplir au mieux leur fonction de moteurs du développement, les centres régionaux doivent, d'une part, atteindre une masse critique à l'échelle du canton et des espaces fonctionnels dans lesquels ils s'insèrent, et, d'autre part, s'inscrire dans les alliances et des mises en réseaux.

Il en ressort les principaux leviers d'actions stratégiques suivants :

1) Consolider la position de l'agglomération de Delémont en tant que point d'ancrage du canton dans le réseau des villes suisses et dans son étroite relation avec la métropole bâloise (arrimage au pôle métropolitain bâlois au sein d'une région fonctionnelle qui recouvre l'ensemble du canton du Jura et une bonne partie du Nord-Ouest de la Suisse).

2) Densifier l'urbanisation principalement autour des gares de Delémont et de Porrentruy. Valoriser les friches urbaines, en particulier les friches industrielles et artisanales.

3) Développer de manière concentrée et coordonnée des infrastructures et des équipements de développement, en particulier par des zones d'activités d'intérêt cantonal.

3.7. ACTIVITES INTERCANTONALES

3.7.1. Cohérence et complémentarité

Compte tenu des ressources limitées et afin d'éviter les risques de dispersion ainsi que de redondances, il y a lieu de veiller tout particulièrement à une coordination optimale entre les différentes collaborations intercantonales.

Le pilotage de l'ensemble de ces collaborations, d'une part au niveau politique et stratégique, dans le cadre du développement des actions dans le présent PMO adopté par le Gouvernement, et, d'autre part, au niveau opérationnel par un seul service et un même département, qui sont en charge de la politique régionale et de la promotion économique, constitue une condition sine qua non, afin d'assurer la coordination et la cohérence dans l'engagement des moyens et le suivi des actions.

Dans une fiche d'information de janvier 2011 (promotion de l'innovation – exemple de la Suisse occidentale), regiosuisse résume bien les enjeux en lien avec cette pluralité des collaborations intercantonales, qui est fortement présente dans les réalités du canton du Jura : « Comme dans toute nouvelle collaboration, les principales difficultés se rencontrent au niveau de la création d'une perception partagée du programme et de ses règles de gouvernance aux divers niveaux de collaboration. Au niveau intercantonal, les responsables sont confrontés à la concurrence intercantonale et au fait que trois cantons sur sept sont bilingues. Il s'agit aussi de composer avec la géométrie variable, que ce soit à l'interne de la Suisse occidentale qui présente aussi des collaborations sous régionales (Chablais Vaud–Valais, Arc jurassien) et des collaborations avec des organismes couvrant d'autres territoires (INTERREG, Collaboration Jura–Bâle, etc.). A l'intérieur des administrations cantonales, il s'agit de bien coordonner les rôles et activités entre les services responsables de la politique régionale et de la promotion économique. Et au niveau non gouvernemental il s'agit d'assurer une bonne cohérence entre les activités des nombreux organismes concernés par le programme au niveau cantonal, régional et fédéral. »

3.7.2. Pôle bâlois et Nord-Ouest de la Suisse

Afin de permettre le développement des synergies dans cette région fonctionnelle sur le plan économique, les leviers d'actions portent principalement sur l'innovation, le transfert de technologies et les mises en relation d'affaires.

Dans ce cadre, le projet phare pour 2012-2015 est i-net Innovation Networks. Pour le compte des quatre cantons concernés à ce stade (AG, BL, BS, JU), Bâle-Ville est le canton pilote qui dépose la demande relative à ce projet auprès de la Confédération (SECO).

Toujours en matière d'innovation, de transfert de technologies et de mises en relation d'affaires, un ensemble d'actions doivent encore faire l'objet d'analyses, être définies de manière suffisamment précise et être validées, pour ensuite être mises en œuvre. A ce titre, des moyens sont à réserver d'ores et déjà, afin de réaliser des mandats qui sont nécessaires à engager les actions contribuant au renforcement de la région fonctionnelle sur le plan économique. Les projets correspondants sont pilotés par l'un des cantons en fonction des différents leaderships.

De manière plus générale, la création de compétences et de valeur ajoutée communes, de même que l'amélioration des condition-cadres partagées contribuent également dans une mesure importante au renforcement de la région fonctionnelle. Des initiatives et des projets en matière de mises en réseaux et de formation s'inscrivent dans ce cadre.

Enfin, d’autres aspects de la région fonctionnelle contribuent à son renforcement, mais ne sont pas directement liés à l’économie. Ces aspects peuvent donc concerner plutôt un canton qu’un autre. Ils s’inscrivent toutefois dans la dynamique de la constitution de la région fonctionnelle au titre de la création de valeur ajoutée ou des conditions-cadres (p.ex. évènements et présences croisées à l’intérieur de la région).

A ce stade et au niveau formel, les actions intercantonales avec la Suisse du nord-ouest ne font pas l'objet d'un programme intercantonal unique, mais de plusieurs projets avec, pour chacun d'entre eux, un canton pilote.

Une étroite coopération entre les cantons du Jura, de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne a permis l’élaboration coordonnée du PMO BS-BL et de celui du canton du Jura pour la période 2012-2015.

La synthèse des collaborations LPR avec le Nord-Ouest de la Suisse peut être établie comme suit (les cellules sur fond noir indiquent le canton leader ou pilote par projet) :

REGION FONCTIONNELLE DU NORD-OUEST DE LA SUISSE : STRATEGIE INTERCANTONALE DU CANTON DU JURA 2012-2015

Axe stratégique Haute technologie		Période (e)	Coût total (a)	NPR-CH	JU	BS	BL	AG
Innovation, transfert de technologies et réseau								
HT4	I-net Innovation Networks	2012-2015	6'620'000	3'310'000	472'857	945'714	945'714	945'714
HT3	Medtech process +	2012-2013	650'000	325'000	225'000	100'000		
HT5	Autres projets de renforcement de la région fonctionnelle en matière d'innovation, transfert de technologies et entrepreneuriat (b)	2012-2013	1'000'000	500'000	250'000	250'000		
Compétences				-				
HT8	Renforcement de la région fonctionnelle en matière de compétences (formation et recherche) (c)	2012-2013	200'000	100'000	50'000	50'000		

Axe stratégique Optimisation des facteurs de compétitivité		Période (e)	Coût total (a)	NPR-CH	JU	BS	BL	AG
Création de valeur ajoutée								
O1	Plate-forme zones-terrains-locaux	2012-2013	240'000	120'000	40'000	40'000	40'000	
O2	Autres projets de renforcement de la région fonctionnelle en matière de création de valeur ajoutée et de conditions-cadres spécifiques (d)	2012-2013	400'000	200'000	100'000	100'000		

Totaux	Coût total (a)	NPR-CH	JU	BS	BL	AG
	9'110'000	**4'555'000**	**1'137'857**	**1'485'714**	**985'714**	**945'714**

Total de subventions fédérales à solliciter dans le cadre du PMO 2012-2015

- par le Canton de Bâle-Ville dans le cadre du PMO BS-BL	**3'930'000**
- par le Canton du Jura dans le cadre de son PMO	**625'000**
	4'555'000

Commentaires

Canton leader, notamment envers le SECO

(a)	Coût total éligible NPR, après déduction des contributions de privés (sponsors, entreprises, ...).
(b)	Améliorations partagées du financement de l'innovation (p.ex. plate-forme de recherche et de facilitation d'accès aux fonds), développement de centres de compétences communs (ex. CABI - plantes, Mobil-IT), mises en réseaux, …
(c)	Mise en place de formations bilingues partagées (échanges, stages, formations bilingues), stratégie et partenariats entre écoles privées, développement en commun des formations en sciences de la vie, …
(d)	Evènements en commun, présences croisées, …
(e)	A l'exception d'i-net Innovation Networks, les autres projets sont limités à ce stade à la période 2012-2013, en raison du renouvellement du programme Interreg-NPR BS-BL dès 2014

Fig. 3.9 : Région fonctionnelle du Nord-Ouest de la Suisse : stratégie intercantonale du Canton du Jura 2012-2015

3.7.3. Jura Bernois

Le domaine de l'agritourisme présente de très nombreux points communs entre le Jura bernois et le canton du Jura, qui constituent par ailleurs de réelles spécificités par rapport au reste de l'arc jurassien. Pour le surplus et compte tenu de la masse critique visée ainsi que de l'homogénéité des problématiques industrielles et touristiques, les collaborations sont, dans toute la mesure du possible, portées au niveau de arcjurassien.ch.

3.7.4. Arc jurassien

Le programme intercantonal 2012-2015 de l'Arc jurassien s'intitule "Nouveaux produits et savoir-faire dans l'Arc jurassien".

Il consolide, renforce et dynamise le programme intercantonal 2008-2011 BEJUNE, qui a connu deux dynamiques contrastées. Si le volet touristique a pu déboucher sur des avancées significatives, l'axe "compétences, technologies, entreprises" a connu plus de difficultés.

Le but général du programme intercantonal 2012-2015 de l'Arc jurassien est de créer des produits et des savoirs-faires, qui contribuent au développement économique de l'Arc jurassien.

Afin d'atteindre ce but, le PMO 2012-2015 se concentre sur trois domaines d'action, qui correspondent aux trois enjeux majeurs de la région fonctionnelle en matière d'amélioration des facteurs de compétitivité :

1. **Renforcer les systèmes industriels**

   Le soutien à des projets collaboratifs vise la création de nouveaux produits, procédés et savoirs-faires, ainsi que l'augmentation des masses critiques des PME sur les marchés d'exportation.

2. **Renforcer l'offre touristique**

   Il s'agit d'utiliser le renforcement récent des structures touristiques au niveau marketing (Jura & TroisLacs), pour travailler sur l'amélioration de l'offre et des prestations. La constitution de la destination touristique "Jura & Trois-Lacs" a été formalisée le 13 mai 2011. Elle permet d'atteindre une masse critique en matière de promotion et de marketing, ainsi que d'offre globale.

3. **Renforcer les collaborations intercantonales et l'affirmation de la région**

   Ce domaine d'action entend soutenir les projets qui vont dans le sens d'une optimisation des processus de coordination au sein de la région et qui contribuent à une amélioration des conditions-cadres du développement économique régional.

La mise en place d'un processus performant de génération de projets et de capitalisation des résultats est prévue comme suit :

1) Phase de génération de projets d'innovation par les acteurs du territoire en collaboration avec les PME.

2) Phase de mise en œuvre des projets par les acteurs concernés.

3) Phase de capitalisation et de diffusion des résultats.

4) Phase d'exportation sous forme de produit, d'exportation ou de conseil.

La mise en œuvre du programme est confiée à arcjurassien.ch, association constituée des cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura, avec comme canton pilote celui de Neuchâtel, qui présente le programme, au nom et pour le compte des quatre cantons concernés.

La synthèse des collaborations LPR dans le cadre du programme intercantonal de l'Arc jurassien « nouveaux produits et savoir-faire dans l'Arc jurassien » peut être établie comme suit :

REGION FONCTIONNELLE DE L'ARC JURASSIEN :
STRATEGIE INTERCANTONALE DU CANTON DU JURA 2012-2015

			HT7 Systèmes industriels	T1 Tourisme	O6 Optimisation collaboration	Totaux
Finances	**T**	**Coûts totaux (fonctionnement)**	**2'500'000**	**2'285'000**	**1'115'000**	**5'900'000**
	S1	Fonds de tiers	1'000'000	685'000	215'000	**1'900'000**
	S2	Confédération LPR (subventions)	750'000	800'000	450'000	**2'000'000**
	S3	Canton du Jura (subventions)	187'500	200'000	112'500	**500'000**
	S4	Autres cantons (subventions) (Arc jurassien)	562'500	600'000	337'500	**1'500'000**

Fig. 3.10 : Région fonctionnelle de l'Arc jurassien : stratégie intercantonale du Canton du Jura 2012-2015

Les éléments qui figurent dans le présent PMO, en particulier les contributions financières, correspondent à la demande de arcjurassien.ch de juillet 2011. Des modifications peuvent intervenir dans la conclusion de la convention-programme correspondante.

3.7.5. Suisse occidentale

Dans la continuité du PMO 2008-2011 de la CDEP-SO, le nouveau programme 2012-2015 de la CDEP-SO "Innovation et entrepreneuriat en Suisse occidentale" a pour but d'offrir un appui de proximité toujours plus efficient aux PME de moins de 250 collaborateurs et aux start-up de Suisse occidentale, dans les domaines de la promotion sectorielle et des prestations de coaching. A cela s'ajoutent l'amélioration et le renforcement de la gouvernance de la CDEP-SO.

Ce programme peut être résumé comme suit :

REGION FONCTIONNELLE DE LA SUISSE OCCIDENTALE :
STRATEGIE INTERCANTONALE DU CANTON DU JURA 2012-2015

Innovation et entrepreneuriat Suisse occidentale			**T 2012-2015**
Finances	T	Coûts totaux (fonctionnement)	**24'512'000**
	S1	Fonds de tiers	
	S2	Confédération LPR (subventions)	**12'256'000**
	S3	Canton du Jura (subventions)	**500'820**
	S4	Autres cantons (subventions) (Suisse occidentale)	**11'755'180**

Fig. 3.11 : Région fonctionnelle de la Suisse occidentale : stratégie intercantonale du Canton du Jura 2012-2015

Les éléments qui figurent dans le présent PMO, en particulier les contributions financières, correspondent à la demande de la CDEP-SO de juillet 2011. Des modifications peuvent intervenir dans la conclusion de la convention-programme correspondante.

3.8. ENGAGEMENT CANTONAL EN FAVEUR DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET INTEGRATION D'INTERREG

3.8.1. LPR et coopération territoriale européenne (INTERREG IV)

Largement entouré par la France et proche de l'Allemagne, le Canton du Jura s'inscrit dans un espace géographique multipliant les opportunités d'échanges avec les pays, régions et cantons voisins. De part ces particularités géographiques, le Canton du Jura fait partie de deux espaces de programmation INTERREG : *Rhin Supérieur* et *France-Suisse*.

Les objectifs des programmes opérationnels relatifs à ces deux espaces se présentent comme suit :

- Rhin Supérieur :
    - utiliser en commun le potentiel économique de l'espace du Rhin Supérieur et favoriser la recherche appliquée et le transfert de technologies ;
    - favoriser les réseaux transfrontaliers dans l'éducation et la formation, et encourager le bilinguisme pour un espace du Rhin Supérieur intégré en matière d'éducation, d'habitat et de marché du travail ;
    - assurer un développement durable de l'espace du Rhin Supérieur.
- France-Suisse :
    - compétitivité économique, innovation et formation;
    - organisation territoriale, transport, environnement;
    - qualité de vie (services, culture, prévention des risques).

Cette situation constitue un atout majeur pour la mise en œuvre de la LPR. Elle permet de bénéficier du soutien d'INTERREG, un outil stratégique et financier déterminant pour promouvoir les conditions économiques des régions transfrontalières et, à travers la coopération transfrontalière et intercantonale, l'intégration de la Suisse à l'Europe.

3.8.2. LPR et INTERREG IV, une conformité d'objectifs en matière économique

Le programme INTERREG IV couvre les années 2007-2013. Il est mis en œuvre sur la base de stratégies régionales européennes fixées dans les programmes opérationnels (PO). Ceux-ci ont pour objectifs d'encourager la compétitivité, l'innovation et la recherche de valeur ajoutée dans le respect des impératifs du développement durable. Ces objectifs correspondent globalement à ceux fixés par la LPR. Le programme INTERREG IV répond toutefois à des ambitions plus larges que la LPR et permet également de soutenir des initiatives dans d'autres champs d'application que ceux auxquels se limite la LPR.

Les tableaux ci-après permettent de vérifier la cohérence existante entre les PO Rhin supérieur et France-Suisse ainsi que les différentes priorités du PMO Jura. Les cases foncées soulignent une concordance parfaite à ce niveau. Les cases gris clair font référence aux objectifs du PO où la cohérence est partielle, c'est-à-dire où elle doit être déterminée par une analyse au cas par cas, les blanches, celles où l'adéquation entre les deux est faible, voire inexistante.

Compatibilité PMO LPR et PO Rhin Supérieur

TABLEAU DE COHERENCE PMO JURA ET PO Rhin-Supérieur		Orientations stratégiques du Canton du Jura		
		Haute technologie	**Tourisme**	**Optimisation des facteurs de compétitivité**
Axes et objectifs du PO	**Axe 1 Utiliser le potentiel économique de l'espace du Rhin supérieur en commun**			
	Favoriser la recherche appliquée et le transfert de technologies			
	Favoriser la coopération des PME et leurs activités transfrontalières			
	Faire de l'espace du Rhin supérieur un lieu économique attractif et une destination touristique			
	Axe 2 Faire de l'espace du Rhin supérieur une région intégrée en matière de formation, de travail et d'habitat			
	Favoriser les réseaux transfrontaliers dans l'éducation et la formation, et encourager le bilinguisme			
	Favoriser le décloisonnement et une intégration plus forte du marché du travail			
	Encourager la coopération des institutions culturelles et sociales et l'échange transfrontalier d'informations			
	Renforcer et structurer la coopération des services publics			
	Axe 3 Assurer un développement durable de l'espace du Rhin supérieur			
	Encourager les mesures de protection et d'amélioration de la qualité des ressources naturelles et favoriser leur utilisation durable			
	Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique			
	Favoriser le développement et l'utilisation transfrontalière des systèmes de transports			

Fig. 3.12 : Compatibilité PMO LPR et PO Rhin supérieur

Compatibilité PMO LPR et PO France-Suisse

		Orientations stratégiques du Canton du Jura		
		Haute technologie	**Tourisme**	**Optimisation des facteurs de compétitivité**
Axes et objectifs du PO	**Axe 1 Economie, Innovation, Formation**			
	Partenariats entre entreprises et institutions de recherche			
	Evolutions des métiers et du marché de l'emploi			
	Axe 2 Organisation territoriale, Transports, Environnement			
	Complémentarité / développement coordonné de l'aménagement			
	Organisation de la mobilité			
	Ressources naturelles et paysagères			
	Axe 3 Services (dont TIC), Tourisme, Culture, Risques			
	Services à la population			
	Tourisme, culture et loisirs			
	Culture partagée du risque			

Fig. 3.13 : Compatibilité PMO LPR et PO France-Suisse

L'examen des tableaux montre que la plupart des mesures du programme INTERREG sont compatibles avec le PMO LPR jurassien.

3.8.3. INTERREG IV France-Suisse et Rhin Supérieur: objectifs des projets du Canton du Jura

Les projets jurassiens, conduits dans le cadre de la LPR, mettent l'accent sur les objectifs plus spécifiques suivants, par rapport aux objectifs des PO Rhin supérieur et France-Suisse :

1. valoriser l'arrivée du TGV en France voisine et la réouverture de la ligne Delle- Belfort, par des partenariats transfrontaliers en matière de tourisme et de développement économique;

2. fédérer et promouvoir l'offre touristique, culturelle et de loisirs, de manière transfrontalière;

3. améliorer l'accessibilité des entreprises à l'information, aux connaissances, aux technologies, aux réseaux et aux services;

4. faciliter le passage des résultats de la recherche à des productions innovantes à haute valeur ajoutée;

5. favoriser l'adaptation de la main d'œuvre aux évolutions des métiers et du marché de l'emploi.

3.8.4. INTERREG IV France-Suisse et Rhin Supérieur : projets

Au regard des objectifs spécifiques fixés plus haut, les projets suivants sont pris en compte :

a. Réalisation de deux études communes Jura – Territoire de Belfort portant sur l'impact de l'arrivée du TGV et de l'achèvement de la Transjurane aux plans économiques et touristiques, ainsi que sur les mesures à prendre de concert pour valoriser au mieux l'accessibilité nouvelle des deux territoires.

b. Mise en réseau des instituts de formation et recherche et des centres de ressources de part et d'autre de la frontière, afin de créer des synergies transfrontalières soutenant le développement économique du Jura (projet Arc Europe notamment).

c. Création au sein de l'Arc jurassien d'un réseau suisse apte à servir d'interlocuteur au pôle des microtechniques de la Région Franche-Comté.

d. Développement des partenariats pour favoriser l'évolution des microtechniques vers les biotechnologies.

e. Intégration de la salle de l'Inter à Porrentruy dans le réseau des infrastructures culturelles de l'Aire urbaine Belfort – Montbéliard, avec pour objectif (dans le cadre d'INTERREG V) la création sur l'espace Jura – Aire urbaine d'un "Pôle européen de création et diffusion".

f. Renforcement de la stratégie tourisme et agriculture du Canton du Jura, par des partenariats transfrontaliers et intercantonaux dans les domaines de la valorisation des espaces et des produits du terroir.

g. Réalisation de l'interconnectivité des réseaux à haut débit et à très haut débit existants dans le Jura et l'Aire urbaine Belfort Montbéliard.

3.8.5. INTERREG IVC

Dans ce cadre et dans le respect des objectifs spécifiques fixés plus haut, le canton du Jura est leader du projet suivant :

- Loc-Food

Ce projet correspond à un montant total de 325'000.-.

3.8.6. Calendriers LPR et INTERREG

La périodicité des programmes européens (2007-2013, soit 7 ans), les axes thématiques ainsi que la dotation budgétaire ne coïncident pas de manière précise avec les réglementations et les programmes de la LPR. Toutefois la coordination et la cohérence avec INTERREG seront renforcées dans le cadre des programmes opérationnels INTERREG 2014-2020.

3.8.7. Le Canton du Jura, un acteur actif du programme INTERREG IV

Le canton du Jura entend, comme jusqu'à présent, faire partie des cantons suisses financièrement les plus actifs dans le cadre d'INTERREG.

S'agissant du financement un montant annuel de 375'000.- est inscrit dans le PMO 2008-2011. Ce montant y figure pour mémoire, dans la mesure où les montants concernant les projets soutenus dans le cadre d'INTERREG doivent figurer dans les documents transmis par les cantons leader (NE et BS) au nom des deux programmes INTERREG auxquels le Jura est rattaché: France-Suisse et Rhin supérieur.

La même approche et un montant identique de CHF 375'000.- par an peuvent être retenus pour le PMO 2012-2015.

3.8.8. INTERREG V 2014 - 2020

Pour le Jura, la période de mise en œuvre du programme INTERREG V sera celle de sa connexion pleine et entière aux réseaux routiers, ferroviaires (dont ferroviaires à grande vitesse), suisses et européens. Ce changement de paradigme en matière d'accessibilité ouvrira des perspectives nouvelles de développement qu'il conviendra d'exploiter, notamment sur un plan transfrontalier. A l'horizon 2015/2016, les liaisons entre le Jura et les territoires voisins de France et d'Allemagne seront considérablement facilitées, ce qui aura pour effet de rapprocher le canton de bassins de populations et d'activités extrêmement dynamiques. Afin de bénéficier au mieux de ces évolutions, il est indispensable d'en accompagner les effets.

Les détails de la participation du Canton du Jura au programme INTERREG V seront finalisés en 2013.

4. BUTS, MODALITES D'ACTION, MESURES

4.1. PRIORITES 2012-2015 ET JUSTIFICATION

4.1.1. Actions et projets

Les mesures du PMO sont présentées sous forme d'actions, qui peuvent regrouper plusieurs projets.

Une série d'actions et de projets sont élaborés et prêts à être mis en œuvre. D'autres projets sont identifiés à ce stade et feront l'objet d'une analyse plus détaillée en vue de leur mise en œuvre. De nouveaux projets peuvent émerger en complément ou en remplacement.

Les projets ne pouvant pas être entièrement conçus à ce stade d'un programme et l'environnement économique étant extrêmement changeant, les actions et les projets qui suivent sont sujets à des modifications, quant à leurs contenus, ainsi que s'agissant de leurs coûts et de leurs financements. De plus, de nouvelles actions ou projets peuvent remplacer celles qui sont identifiées à ce stade, tout en demeurant en phase avec les axes stratégiques et les objectifs, ainsi qu'en s'inscrivant dans les enveloppes financières disponibles.

Les indicateurs, quant à eux, ne sont pas définitifs à ce stade, aussi bien quant à leur nature que leur niveau. Ils seront finalisés dans le cadre des décisions d'octroi des aides financières.

4.1.2. Axe stratégique Haute Technologie

Action HT1 : Creapole SA

La mise en place et le développement de Creapole SA durant la période 2008-2011 a constitué un projet-clé du PMO 2008-2011.

La poursuite et le renforcement des activités et des prestations de Creapole SA dans le cadre du PMO 2012-2015 s'inscrivent, d'une part, dans la durée nécessaire au déploiement des effets attendus, et, d'autre part, dans l'évolution des besoins confirmés et des prestations adaptées à ces besoins.

Conformément au contrat de prestations 2010-2013 entre l'Etat et Creapole SA, les missions de Creapole SA sont de :

a) constituer et animer un réseau de porteurs de projets;

b) contribuer au développement de l'esprit d'entreprise dans les établissements de formation;

c) accompagner les porteurs de projets depuis la conception du projet jusqu'à la fin de la phase de lancement ("coaching");

d) gérer le centre d'appui technologique;

e) gérer un espace de documentation sur l'innovation et la création d'entreprise;

f) prendre en charge la promotion des structures d'accueil aménagées par la Société jurassienne d'équipement SA;

g) établir des liens avec les autres organismes œuvrant dans le même domaine.

Force est de constater que le PMO 2008-2011 avait envisagé un grand nombre de tâches dévolues à Creapole SA. Or, les deux principales activités sont le soutien à la création d'entreprise ainsi que l'appui à l'innovation et au transfert de technologies. Celui-ci a été par ailleurs renforcé en 2009 avec l'ajout de la tâche d'appui technologique aux entreprises jurassiennes. De plus, le développement de la stratégie de Creapole SA se concentre sur certains secteurs-clés, notamment les medtech ainsi que les technologies de l'information et de la communication.

Il en ressort que, autant Creapole SA est au cœur du dispositif jurassien de soutien à la création d'entreprise, à l'innovation et au transfert de technologies, et doit par conséquent être impliqué à ce titre dans les systèmes concernés mis en place, autant il ne peut prendre en charge le pilotage de projets qui vont au-delà de ce cœur de missions ou des secteurs ciblés. C'est le cas par exemple du projet d'animation du réseau des Jurassiens de l'extérieur (anciennement Exodus +) ou du pilotage des plateformes intercantonales de promotion, qui sont appelés à être pilotés par d'autres acteurs mais dans le cadre desquels Creapole SA doit être impliqué en fonction des thèmes et des secteurs.

Par ailleurs, Creapole SA constitue la plateforme locale qui contribue à l'harmonisation des activités de transfert de savoir et de technologie (TST) en cohérence avec la stratégie en la matière de la CTI (Commission de la technologie et de l'innovation).

Un nouveau contrat de prestations 2012-2015 sera établi avec Creapole SA. Il intégrera également les relations avec les actions HT2, HT3 et HT4 ci-après, pour lesquelles des missions seront confiées à Creapole SA.

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

HT1		Creapole SA	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Actions pour animer le réseau de porteurs de	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé
	2	Mise à disposition d'une méthodologie et d'une documentation en matière de sensibilisation à l'esprit d'entreprise et à la création d'entreprise		réalisé		
	3	Nombre de projets start-up / spin-off traités par Creapole	21	23	25	25
	4	Nombre de nouveaux projets start-up / spin off coachés (création - financement - implantation) par Creapole *	5	11	18	25
	5	Nombre d'emplois directs créés par les projets start-up / spin off coachés (création - financement - implantation) par Creapole *	10	20	35	50
	6	Dont (indicateur 5) nombre d'emplois directs de haute qualification (formations tertiaires) créés par les projets start-up / spin off coachés (création - financement - implantation) par Creapole *	3	6	11	15
	7	Taux de satisfaction des porteurs de projets start-up / spin-off sur les prestations de Creapole		75%		75%
	8	Assurer par Creapole la représentation de l'antenne Platinn pour le canton du Jura	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé
	9	Assurer par Creapole la représentation de l'antenne Genilem pour le canton du Jura	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé
	10	Nombre de nouveaux projets d'innovation et/ou de transfert de technologies (y c. Platinn, y c. CTI) des entreprises accompagnées par Creapole *	12	26	30	45
	11	Nombre d'emplois directs créés par les projets d'innovation et/ou de transfert de technologies (y c. Platinn, y c. CTI) des entreprises accompagnées par Creapole *	15	30	45	60
	12	Dont (indicateur 11) nombre d'emplois directs de haute qualification (formations tertiaires) créés par les projets d'innovation et/ou de transfert de technologies (y c. Platinn, y c. CTI) des entreprises accompagnées par Creapole *	5	10	15	20
	13	Nombre d'évènements spécialisés organisés dans le domaine de l'innovation et/ou du transfert de technologies par Creapole	6	6	6	6
	14	Nombre de participants à des évènements spécialisés organisés dans le domaine de l'innovation et/ou du transfert de technologies par Creapole	180	210	210	240

www.creapole.ch
www.sje.ch

* Cumul par année depuis le 1er janvier 2012

Action HT2 : Pôle R&D medtech

L'implantation dans le Jura d'un pôle de recherche et de développement (R&D), qui peut également offrir des prestations aux entreprises (par exemple, optimisation de projets en phase de pré-industrialisation), participe de manière importante à l'amélioration des conditions d'attractivité pour l'implantation et le développement des entreprises dans les domaines de haute technologie. On peut en particulier se référer à la théorie économique des clusters et des systèmes territoriaux d'innovation, qui sont par ailleurs reprises dans le benchmark établi par BAKBasel Economics AG et par les études OCDE.

Sur la base des analyses effectuées, le mode de réalisation de cette action privilégie la présence dans le Jura d'un institut existant et qui s'inscrit dans un large réseau, afin de faciliter sa mise en œuvre sur le plan économique et d'assurer son niveau d'excellence. De plus, le secteur identifié est celui des technologies médicales (medtech).

Cette infrastructure est importante pour compléter le dispositif de pôle de compétences visé, qui est en cours de constitution dans les medtech et qui comporte déjà des composantes importantes (zone d'activités et incubateur, coaching et mises en réseaux).

Creapole SA travaille à la mise en place d'un tel pôle R&D. L'idée serait de constituer ce pôle dans le domaine précis de la chirurgie assistée par ordinateur. Dans cette optique, Creapole SA a noué un certain nombre de contacts avec des institutions de recherche dans le domaine. A ce stade, Creapole SA travaille en étroite collaboration avec le Pôle de Recherche National CO-ME (médecine et interventions chirurgicales assistées par ordinateur), afin d'examiner l'opportunité de créer une fondation (dénommée pour l'instant « SICAS : Swiss Institute for Computer Assisted Surgery ») dans le canton du Jura.

Après sa mise en place, le SICAS sera chargé de prendre le relais de CO-ME dès mi-2013. A cela s'ajoute le projet d'investissement (équipement du laboratoire).

L'objectif de CO-ME et du SICAS est de développer des techniques de pointe pour les salles d'opération, en améliorant la protection des tissus grâce à des techniques peu invasives et à la miniaturisation des outils chirurgicaux. Les points forts de la démarche sont la collaboration avec les médecins hospitaliers, la simulation, la navigation ainsi que le développement d'instruments et de robots.

Travaillant en réseau, les principaux partenaires pourraient être l'EPFZ (leading house), l'EPFL, les universités (y compris hôpital) de Bâle et de Berne, la Fachhochschule bernoise et l'hôpital universitaire de Zurich. A cela s'ajoutent plusieurs start-up.

Il est prévu que ce pôle s'implante dans le medtech.lab, c'est-à-dire dans l'incubateur et pépinière d'entreprises dédié aux medtech, qui est situé dans la zone innodel dans l'agglomération de Delémont. Cette zone se situe à une trentaine de minutes de Bâle et le medtech.lab a été construit avec le soutien des mesures de stabilisation conjoncturelle dans le cadre du fonds de développement régional.

L'idée centrale est de faire de ce pôle le cœur scientifique de l'initiative « medtech process » (cf. l'action ci-après HT3 « medtech process + »), de manière à construire une plateforme unique en Suisse de concertation spécifique au domaine des technologies médicales entre les milieux scientifiques, les utilisateurs (médecins et hôpitaux) et les industriels.

Le champ d'activités du pôle est très large : développement et coordination d'activités de recherche, animation du réseau de chercheurs, exploitation des bases de données relatives aux connaissances, transfert technologique et création de start-up, développement de formations, organisation de congrès et de workshops, coopération scientifique internationale.

De plus, le SICAS a pour objectif de créer et d'exploiter, dans le medtech.lab, un laboratoire en lien avec ses activités de recherche. A ce stade, les différents partenaires sont en train d’identifier les domaines à développer (la chirurgie spinale pourrait constituer une opportunité intéressante).

Le financement requis de la LPR ne porte pas sur la dotation au capital du SICAS, mais sur un soutien à son fonctionnement durant les premières années (phase de lancement, par un démarrage progressif), en particulier le volet de transfert technologique, ainsi que la mise en place de l'infrastructure de recherche (laboratoire).

Il est difficile à ce stade de déterminer les participations éventuelles d'autres cantons. En tout état de cause, ce projet s'inscrit résolument dans la perspective de la région fonctionnelle intercantonale, aussi bien en ce qui concerne son périmètre géographique d'intervention que la localisation des partenaires (hautes écoles, entreprises).

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

HT2		Pôle R&D medtech	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Constitution de l'Institut R&D medtech	réalisé			
	2	Nombre d'évènements organisés dans le cadre de l'institut R&D medtech	2	3	4	5
	3	Nombre de participants aux évènements organisés par l'institut R&D medtech	50	100	200	250
	4	Nombre de nouveaux projets de R&D impliquant des entreprises jurassiennes accompagnés par l'institut R&D medtech *		1	3	6
	5	Nombre de start-up / spin-offs créées dans le Jura dans le cadre de l'institut R&D medtech *			1	3
	6	Nombre d'emplois directs créés par des start-up / spin-off créées dans le Jura dans le cadre de l'institut R&D medtech *			3	10
	7	Dont (indicateur 6) nombre d'emplois directs hautement qualifiés (formations tertiaires) créés dans le cadre des start-up / spin-off créées dans le Jura dans le cadre de l'institut R&D medtech *			1	5
	8	Installation du laboratoire R&D medtech				réalisé
	9	Nombre d'emplois directs créés au sein de l'institut et du laboratoire R&D medtech situés dans le Jura *	2	4	5	7
	10	Dont (indicateur 9) nombre d'emplois directs hautement qualifiés (formations tertiaires) créés au sein de l'institut et du laboratoire R&D medtech situés dans le Jura *	1	2	3	4

INFRASTRUCTURES (INVESTISSEMENT)

HT2		Pôle R&D medtech	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Mise en exploitation du laboratoire R&D medtech				réalisé

www.co-me.ch

* Cumul par année depuis le 1er janvier 2012

Action HT3 : Medtech process + Bâle / Nord-Ouest

Les technologies médicales (medtech) correspondent aux solutions technologiques dans le domaine de la santé (appareils, instruments, implants, …). Le Nord-Ouest de la Suisse constitue, avec également l'Arc jurassien, une région fonctionnelle forte dans ce domaine, avec un potentiel de développement très élevé. Les medtech représentent déjà un secteur important, notamment par la présence d'acteurs majeurs (Straumann, Stryker, Synthes, Roche Diagnostics, …), mais également par l'implication de nombreuses PME. De plus, les compétences-clés de la région sont propices à la création de valeur et au développement dans les medtech (microtechniques, sciences de la vie, métallurgie, machines, plasturgie, …).

En 2010, Creapole SA a lancé l'initiative medtech process, qui se concentre sur l'augmentation de la productivité et de la création de valeur dans les processus industriels relatifs à la fabrication de produits medtech (dispositifs médicaux). Cette initiative est originale et complémentaire aux autres démarches visant au renforcement de l'industrie medtech helvétique (ex. CTI medtech, Cluster médical BE, …).

La présente action porte sur l'élargissement et l'enrichissement de medtech process à l'ensemble de la région fonctionnelle du Nord-Ouest de la Suisse.

Medtech process + a pour but de soutenir les activités économiques et la création de valeur liées aux technologies médicales, en réunissant les acteurs du domaine au sein d'un centre de compétences dans la pré-industrialisation et dans l'industrialisation.

Medtech process + vise à coordonner pour le porteur de projet ou la PME l'ensemble des prestations suivantes :

- la recherche de partenaires industriels;
- le montage de consortiums de développement;
- l'expertise en système qualité et en affaires réglementaires;
- les conseils en propriété intellectuelle;
- la mise en place de formations spécifiques;
- la veille stratégique;
- l'analyse du modèle d'affaires et la recherche de financement;
- le soutien dans la mise en place d'unités de production;
- le développement des opportunités d'affaires.

Sur la base d'un inventaire des compétences dans les entreprises et dans les hautes écoles, pour l'ensemble de la région fonctionnelle (création d'une base de données et d'une carte interactive des compétences medtech JU/SO/BS/BL/AG), il s'agira également, par le présent projet, de préparer l'arrimage de medtech process + à i-net Innovation Networks (cf. l'action HT4 ci-après). Dans l'intervalle et dès le 1er janvier 2012, la coordination avec i-net Innovation Networks doit être assurée. A cette fin, une convention sera établie, qui va régler cette coopération. Il est prévu que la moitié de la contribution financière de Bâle-Ville soit affectée à cette coordination.

A cette échelle, une taille critique peut être atteinte et un véritable écosystème medtech dynamique peut être développé.

De plus, la présente action comprend l'institutionnalisation d'accords de partenariat avec des universités, des centres hospitaliers et des entreprises, y compris au niveau international. A ce dernier sujet, des contacts sont pris en particulier au Canada et en Israël.

Par l'intermédiaire des medtech, qui constituent un secteur porteur pour la diversification des tissus économiques, la précision reconnue de l'économie jurassienne et le pôle mondial des sciences de la vie bâloises se rencontrent et se complètent au sein de la région fonctionnelle de la Suisse du Nord-Ouest.

Compte tenu de ce qui précède, l'extension du territoire d'impact au sens de l'article premier de l'Ordonnance fédérale sur la politique régionale (RS 901.021) est nécessaire, judicieuse et requise.

Le financement LPR requis porte sur le financement d'une cellule de coordination (pour le développement de projets stratégiques et nécessaires au développement de l'écosystème), la mise en place des partenariats medtech et la constitution d'un catalogue de compétences medtech.

Le canton pilote pour ce projet est le Canton du Jura, qui sollicite le total des aides financières fédérales LPR dans le cadre de son PMO 2012-2015, pour le compte et au nom des deux cantons concernés à ce stade (BS, JU).

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

HT3		Medtech process +	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Nombre d'entreprises membres de medtech process +	25	35		
	2	Nombre de start-up / spin-off accompagnées par medtech process + *	1	3		
	3	Nombre d'emplois directs créés dans le cadre des start-up / spin-off créées dans le cadre de medtech process + *	4	8		
	4	Dont (indicateur 3) nombre d'emplois directs de haute qualification (formations tertiaires) créés par des start-up / spin-off créées dans le cadre de medtech process + *	2	4		
	5	Nombre d'évènements organisés par medtech process +	2	4		
	6	Nombre de participants aux évènements organisés par medtech process +	40	80		
	7	Nombre de projets de R&D accompagnés par medtech process + *	3	8		
	8	Nombre de projets stratégiques lancés par medtech process + *	1	2		

www.medtech.creapole.ch

* Cumul par année depuis le 1er janvier 2012

Action HT4 : i-net Innovation Networks Bâle / Nord-Ouest

Sur la base de l'expérience de i-net Basel, qui est pilotée par Bâle-Ville et à laquelle le canton du Jura a participé dans le cadre du PMO 2008-2011 pour le domaine des nanotechnologies durant les années 2009 à 2011, les départements de l'économie des quatre cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie et Jura ont décidé d'élargir leur collaboration à l'ensemble des missions d'innovation, de transfert de technologies, d'entrepreneuriat et de mises en relations d'affaires, ainsi qu'à l'ensemble des domaines et des technologies de référence pour la région fonctionnelle, en constituant, dès 2012, la plate-forme i-net Innovation networks. Les décisions formelles des autorités compétentes respectives sont prévues en 2011.

Par la suite, une participation d'autres cantons est possible.

Un important travail de préparation et de collaboration intercantonale a été réalisé en 2010 et au début 2011, afin de proposer cette plateforme, qui revêt un caractère hautement stratégique. Ses principaux avantages sont les suivants :

- Regroupement et simplification des différentes structures existantes.

- Renforcement significatif de la région fonctionnelle du Nord-Ouest de la Suisse et des collaborations dans ce cadre.

- Mises en réseaux avec un très haut potentiel au profit des entreprises et du développement des activités économiques, compte tenu des compétences en présence, de leurs complémentarités et des territoires couverts.

Le but est, dans le cadre d'une seule organisation, de consolider les prestations qui sont fournies actuellement par différentes institutions (ex. i-net Basel, Biovalley Basel) et de coordonner les offres d'organismes spécialisés ou locaux (ex. Creapole SA).

Il est également prévu, dans le cadre d'i-net Innovation Networks en tant qu'organisation faîtière de la promotion de l'innovation et du transfert de technologies pour le Nord-Ouest de la Suisse, qu'i-net Innovation Networks soit le partenaire pour d'autres projets et activités qui ne sont pas couverts par le financement de base qui fait l'objet du présent projet. Il s'agit en particulier du scouting et du coaching par la CTI, qui étaient gérés jusque-là par des consortiums de transfert de technologies (ex. WKNW). Ceux-ci sont à intégrer à l'avenir dans i-net Innovation Networks. Les activités en matière de scouting et de coaching ne sont pas comprises dans le budget de base ci-après.

La requête LPR au titre du PMO 2012-2015 est déposée par le canton pilote, Bâle-Ville, au nom et pour le compte des quatre cantons partenaires, dans le cadre du programme de mise en œuvre Bâle-Ville/Bâle-Campagne.

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

HT4	I-net Innovation Networks		2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Nombre de Jurassiens (personnes, entreprises, associations, écoles, groupes de recherche) membres de I-net Innovation Networks	25	50	75	100
	2	Nombre de manifestations de I-net Innovation Networks	20	30	32	35
	3	Nombre de Jurassiens participant aux manifestations de I-net Innovation Networks	50	100	225	300
	4	Nombre de créations d'entreprises dans le Jura bénéficiant de Business Plan Challenges de i-net Innovation Networks *	1	2	3	4
	5	Nombres de start up / spin off créées et d'entreprises implantées dans le Jura avec la participation d'i-net Innovation Networks *		1	2	3
	6	Nombres d'emplois directs créés par les start up / spin off créées et les entreprises implantées dans le Jura avec la participation d'i-net Innovation Networks *		2	5	10
	7	Dont (indicateur 6) nombres d'emplois directs de haute qualification (formation tertiaire) créés par les start up / spin off créées et les entreprises implantées dans le Jura avec la participation d'i-net Innovation Networks *		1	2	5
	8	Nombre de projets d'innovation bénéficiant à une entreprise jurassienne dans le cadre d'i-net Innovation Networks *		1	3	6
	9	Nombre d'emplois directs créés par des projets d'innovation bénéficiant à une entreprise jurassienne dans le cadre d'i-net Innovation Networks *		2	5	10
	10	Dont (indicateur 9) nombre d'emplois directs de haute qualification (formation tertiaire) créés par des projets d'innovation bénéficiant à une entreprise jurassienne dans le cadre d'i-net Innovation Networks *		1	2	3
	11	Nombre de relations d'affaires ouvrant un nouveau marché aux entreprises jurassiennes dans le cadre d'i-net Innovation Networks *		5	10	15
	12	Taux de satisfaction des Jurassiens membres d'i-net Innovation Networks				75%

www.inet-basel.ch

* Cumul par année depuis le 1er janvier 2012

** Apport des entreprises et des hautes écoles = prestations en nature (heures de prestations, locaux et équipements, promotion)

Action HT5 : Autres projets de renforcement de la région fonctionnelle de la Suisse du nord-ouest en matière d'innovation, de transfert de technologies et d'entrepreneuriat

Bâle / Nord-Ouest

En plus du projet-clé i-net Innovation Networks (cf. l'action ci-devant HT4), la région fonctionnelle de la Suisse du nord-ouest, du point de vue de l'innovation, du transfert de technologies, de l'entrepreneuriat et des mises en relations d'affaires, est à renforcer par plusieurs projets, qu'il s'agira de confirmer, de préciser et de mettre en œuvre durant la période 2012-2015.

Afin d'améliorer ensemble le financement de l'innovation, il s'agit tout d'abord de créer une plateforme commune de recherche et de facilitation d'accès aux fonds de financement en faveur de l'innovation. Par ailleurs, une étude et un concept de financement des start-up sont prévus, Dans ce cadre, la constitution d'un fonds ou de fonds sectoriels (ex. medtech, cleantech) pour le financement de l'innovation à l'échelle du Nord-Ouest de la Suisse est à examiner, cas échéant à mettre en œuvre.

Un deuxième projet porte sur le développement de centres de compétences communs. En effet, des compétences sont appelées à être développées à l'échelle de la région fonctionnelle, afin de dégager des synergies et de mettre en place de véritables centres de compétences.

C'est le cas par exemple du CABI (Center for Agricultural Bioscience International). Une part importante de son activité en Europe se situe dans le canton du Jura, à Delémont. Organisation internationale à but non lucratif créée en 1910, le CABI est spécialisé dans la communication scientifique, la recherche et l'assistance technique dans les domaines agricoles et environnementaux. Le CABI réalise des projets internationaux sur les espèces envahissantes et les produits agricoles de base. Il participe aussi au développement de bio-pesticides et à l'identification de micro-organismes. Les enjeux et donc les marchés sont très importants. Le CABI compte plus de 35 personnes à Delémont. Compte tenu des compétences disponibles, une étroite interconnection avec les hautes écoles, les centres de recherche et les entreprises du Nord-Ouest de la Suisse est nécessaire et opportune, afin de développer ce centre de compétences.

Un autre exemple de centre de compétences à développer repose sur le pôle de compétences technologiques en mobilité durable, qui a été mis en place par le canton du Jura en 2010 dans le cadre du PMO 2008-2011 et qu'il est proposé d'élargir à la région fonctionnelle du Nord-Ouest de la Suisse. Le pôle est un lieu de rencontres entre acteurs (entreprises, Etat, hautes écoles et instituts) ayant des intérêts communs. Le pôle favorise les rencontres et les échanges entre les technologies et les modèles économiques, qui permettent à des acteurs de faire émerger de nouvelles solutions de mobilité durable en vue de créer de la valeur économique. La mobilité durable, c'est-à-dire qui est respectueuse de l'environnement, constitue un enjeu majeur et présente de grandes opportunités pour les compétences microtechniques jurassiennes.

Un troisième projet concerne les mises en réseaux des acteurs économiques au sein de la région fonctionnelle. Sans viser le niveau et la visibilité d'un centre de compétences, des partenariats entre acteurs économiques sont recherchés, en vue de susciter et de donner une impulsion significative à la mise en réseaux d'entreprises par domaines, par technologies ou par projets d'envergure. Dans ce contexte et dans une logique de consortium, on vise par exemple des démarches coordonnées en vue d'entrer en relations d'affaires avec des grands groupes internationaux ou de répondre à d'importants appels d'offres (ex. alimentation en eau, automatisation, process, …).

D'autres projets sont à définir conjointement, par exemple dans le domaine de l'économie créative (ex. architecture, design horloger).

Un dispositif d'appels à projets pourra être envisagé et être mis en place, afin d'assurer l'émergence des projets les plus porteurs.

Les coûts pris en charge par la LPR portent sur l'élaboration des concepts et sur leur mise en place. Il ne s'agit pas de financer un fonds d'innovation, ou encore l'organisation proprement dite d'une manifestation ou d'une organisation.

La requête LPR au titre du PMO 2012-2015 est déposée par le canton pilote, Bâle-Ville, au nom et pour le compte des deux cantons partenaires, dans le cadre du programme de mise en œuvre Bâle-Ville/Bâle-Campagne.

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

HT5	**Autres renforcements de la région fonctionnelle de la Suisse du nord-ouest (innovation, transfert de technologies, entrepreneuriat)**	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	à définir selon les projets				

www.cabi.org
www.mobil-it.ch

Action HT6 : Innovation et entrepreneuriat en Suisse occidentale CDEP-SO

La Conférence des Chefs des départements de l'économie de Suisse Occidentale (CDEP-SO) est une association de sept cantons (Jura, Berne, Neuchâtel, Fribourg, Vaud, Genève, Valais), dont le but général est de mieux positionner la Suisse occidentale comme un territoire où le développement économique est à la fois dynamique, innovant et respectueux de l'environnement.

Dans la continuité du PMO 2008-2011 de la CDEP-SO, le nouveau programme 2012-2015 de la CDEP-SO a pour but d'offrir un appui de proximité toujours plus efficient aux PME de moins de 250 collaborateurs et aux start-up de Suisse occidentale, dans les domaines de la promotion sectorielle et des prestations de coaching. A cela s'ajoutent l'amélioration et le renforcement de la gouvernance de la CDEP-SO.

Le programme intercantonal 2012-2015 de mise en œuvre LPR des cantons de Suisse occidentale CDEP-SO "Innovation et entrepreneuriat en Suisse occidentale" est transmis directement au SECO par la CDEP-SO, pour le compte des sept cantons concernés. Les éléments qui figurent dans le présent PMO, en particulier les contributions financières, correspondent à la demande de la CDEP-SO de juillet 2011. Des modifications peuvent intervenir dans la conclusion de la convention-programme correspondante.

Le programme de la CDEP-SO permet de mettre en œuvre une politique ambitieuse de promotion de l'innovation et de collaboration interentreprises au niveau de la région fonctionnelle de Suisse occidentale. Il met l'accent sur la création de plateformes intersectorielles dans des domaines technologiques à forte valeur ajoutée et exportateurs. Dans le domaine pré-concurrentiel, il accompagne les entreprises dans leurs processus d'innovation. Les collaborations entre les consortiums de TST, la CTI, les mesures de la LPR et les conférences intergouvernementales sont un aspect important qu'il faut prendre ici en considération.

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

HT6		Innovation et entrepreneuriat Suisse occidentale	2012	2013	2014	2015
Indicateurs		cf. le programme intercantonal cdep-so				

www.cdep-so.ch
www.platinn.ch
www.alliance-tt.ch
www.alpict.ch
www.bioalps.ch
www.cleantech-alps.ch
www.micronarc.ch

Le schéma général d'organisation et d'action est le suivant :

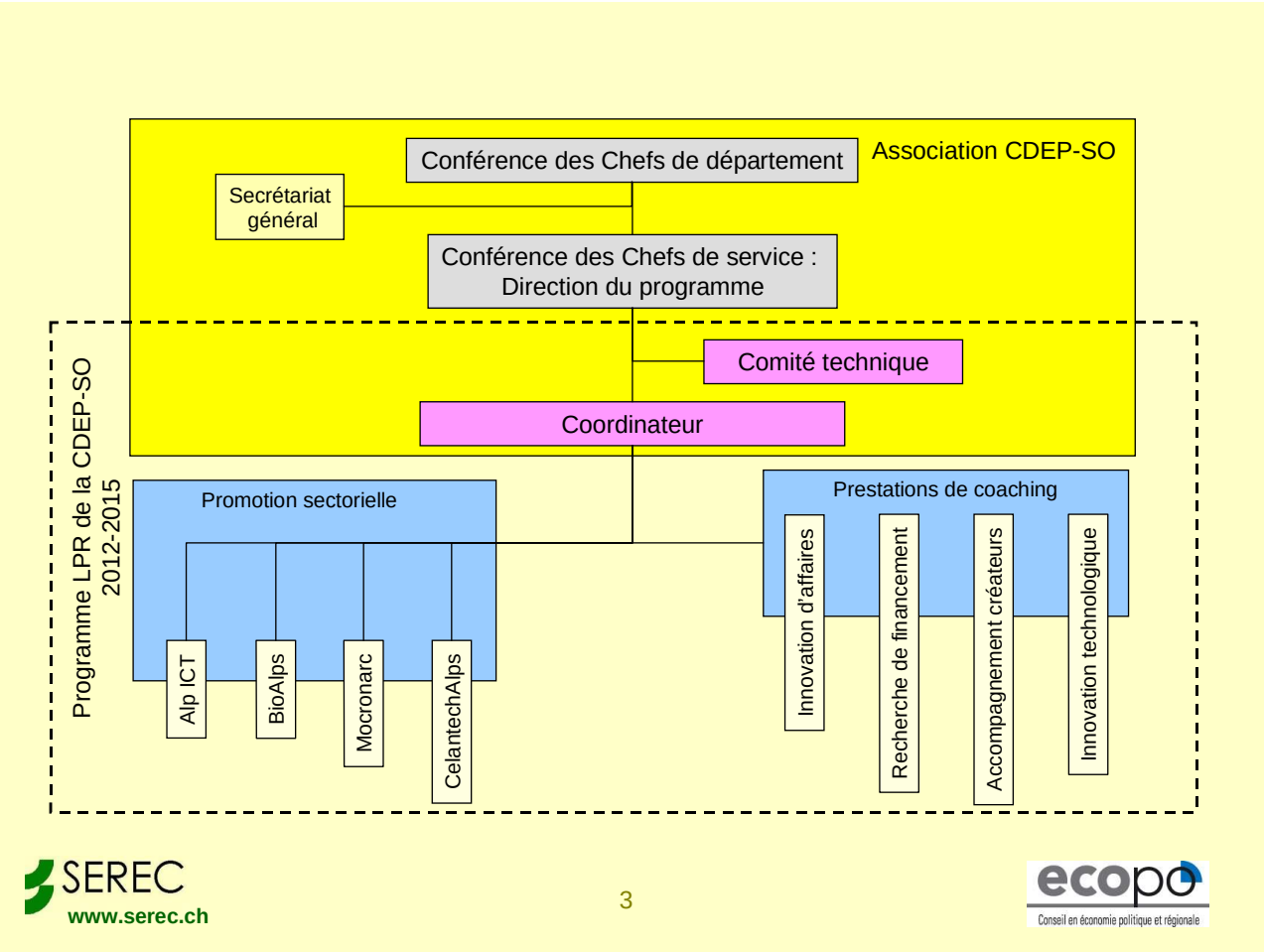

Fig. 4.1 : Organigramme du PMO LPR 2012-2015 de la CDEP-SO

Les missions des plateformes de promotion sectorielle sont :

1. Profiler la Suisse occidentale comme un pôle d'excellence dans les quatre secteurs et domaines concernés (technologies de l'information et de la communication, sciences de la vie, micro- et nanotechnologies, technologies propres).

2. Faciliter l'introduction des acteurs des secteurs et des domaines concernés sur les marchés internationaux.

3. Développer les synergies entre les acteurs régionaux et nationaux des secteurs et domaines concernés

Les missions des prestations de coaching sont d'offrir un appui stratégique à l'innovation (coaching) aux PME et aux start-up de Suisse occidentale autour des quatre domaines de prestations suivants :

1. Innovation technologique : accès aux compétences technologiques et montage de projets Ra&D en lien avec les hautes écoles (Alliance).

2. Innovation d'affaires : renforcement du système d'innovation au sein des PME au niveau de l'organisation de l'entreprise, du développement des affaires ainsi que des coopérations et des partenariats (Platinn).

3. Recherche de financement : accès aux investisseurs et montage de projets de financement (Platinn et Capital Proximité).

4. Accompagnement des créateurs d'entreprises : identification, sélection et accompagnement des créateurs d'entreprises (individus) pendant une durée en principe de trois ans (Genilem).

Action HT7 : Systèmes industriels de l'Arc jurassien Arcjurassien.ch

Cette action, qui fait partie du PMO LPR 2012-2015 de l'Arc jurassien, a pour objectif de renforcer les systèmes industriels de la région fonctionnelle.

Les systèmes industriels particuliers de l'Arc jurassien apparaissent comme le principal point fort de cette région fonctionnelle. Sa préservation et son renforcement durable constituent dès lors un élément clé du développement économique de l'Arc jurassien et de la compétitivité de ce territoire. Le PMO Arc jurassien entend soutenir des projets collaboratifs issus de partenariats innovants d'un point de vue industriel. Il est attendu de ces coopérations l'émergence de nouveaux produits, procédés et savoirs-faires exportables, ainsi que l'augmentation des masses critiques des PME sur les marchés d'exportation.

Une attention particulière sera également portée aux besoins de l'industrie en termes de renouvellement des compétences de la main d'œuvre qualifiée, dont la qualité et la disponibilité est une composante clé de la compétitivité de l'industrie jurassienne.

L'objectif de cette action intercantonale (Arc jurassien) étant de soutenir les processus de renforcement des systèmes industriels, deux mesures sont mises en œuvre :

➔ **HT7a : Appui à des projets issus de processus innovants de génération de produits, de capitalisation et de diffusion de résultats**.

Concrètement, il peut s'agir de projets de gestion commune de problématiques inhérentes aux entreprises (logistique, marketing, design, propriété intellectuelle, gestion des déchets, etc.), de projets pilote, de projets de R&D, etc.

➔ **HT7b : Appui à des mesures de renouvellement des compétences de la main-d'œuvre industrielle.**

La main d'œuvre spécialisée, notamment dans les métiers de la haute-précision, constitue la principale ressource de l'Arc jurassien et contribue à la performance de ses savoirs-faires. Cette ressource tend cependant à se raréfier en raison, d'une part, d'une demande croissante de la part des industries et, d'autre part, d'une perte d'intérêts de la population notamment de la jeunesse pour les métiers à vocation industrielle. Cette situation pénalise le tissu industriel de l'Arc jurassien et est d'autant plus paradoxale que l'Arc jurassien dispose de nombreux instituts de formation très en pointe sur ces métiers. Ce projet entend ainsi soutenir les projets à même de renforcer l'attractivité des métiers de la haute-précision (microtechnique, horlogerie, mécanique, etc.) et de renforcer certaines formations spécifiques à ce domaine.

Ce projet tend à consolider le pôle de formation de l'Arc jurassien en matière de microtechniques, à compléter son offre et à renforcer son attractivité envers un public aussi bien interne qu'externe à la région.

Une mesure concrète dans ce cadre, qui a été initiée par le Jura Bernois, est la création d'une « cité des microtechniques » en utilisant les réseaux sociaux.

Le programme intercantonal Arc jurassien 2012-2015 de mise en œuvre LPR est géré par l'association arcjurassien.ch et est transmis directement au SECO par le Canton de Neuchâtel (canton pilote), pour le compte des quatre cantons concernés. Les éléments qui figurent dans le présent PMO, en particulier les contributions financières, correspondent à la demande de arcjurassien.ch de juillet 2011. Des modifications peuvent intervenir dans la conclusion de la convention-programme correspondante.

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

HT7	Systèmes industriels de l'arc jurassien	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	cf. le programme intercantonal arcjurassien.ch				

www.arcjurassien.ch

Action HT8 : Renforcement de la région fonctionnelle du Nord-Ouest de la Suisse en matière de compétences (formation et recherche)

Bâle / Nord-Ouest

La région fonctionnelle de la Suisse du nord-ouest est à renforcer également en matière de compétences, au moyen de plusieurs projets qu'il s'agira de confirmer, de préciser et de mettre en œuvre durant la période 2012-2015.

Un premier projet porte sur les formations bilingues en commun. Le développement en commun de mesures d'échanges (entre centres de formations ou avec les entreprises formatrices), de stages (ex. stages de maturité professionnelle commerciale) et de formations bilingues (p.ex. maturité bilingue) à l'échelle de la région fonctionnelle, qui se caractérise par le bilinguisme français-allemand, présente un fort potentiel et un intérêt élevé. Il est possible de s'appuyer sur la mobilité de proximité.

Les compétences linguistiques font partie des atouts de la main-d'œuvre et font de plus en plus partie des exigences des entreprises, dans le cadre de la globalisation ainsi que de l'accès à de nouveaux partenariats et à de nouveaux marchés. Ce projet sera étroitement coordonné avec l'action ci-après HT18 (plurilinguisme), qui porte sur les initiatives en la matière des secteurs de la formation secondaire II et continue du canton du Jura.

Un deuxième projet vise le développement en commun des formations aux sciences de la vie, qui est nécessaire pour répondre aux besoins de l'économie :

- dans la pharma et dans les biotech, afin d'élargir le bassin de recrutement des entreprises notamment au canton du Jura;

- dans les medtech, afin d'assurer l'adéquation aux exigences spécifiques en s'appuyant sur les compétences déjà développées par la région bâloise en matière de formation aux sciences de la vie et des savoirs-faires correspondant du canton du Jura.

Un troisième projet porte sur la stratégie d'implantation et de développement des écoles internationales dans le Nord-Ouest de la Suisse. La présence d'école privées internationales (bilinguismes, trilinguisme : français / anglais / allemand) dans un territoire participe, d'une part à un système de formation performant, et, d'autre part, à l'amélioration des facteurs de compétitivité et d'attractivité (implantation et développement des entreprises, arrivée de nouveaux habitants). Ce facteur clé est déterminant pour l'ensemble de la région fonctionnelle de la Suisse du nord-ouest. Dans ce cadre, les spécificités jurassiennes présentent un potentiel (environnement francophone, proximité avec les métropoles françaises en lien avec l'arrivée du TGV aux portes du canton à fin 2011, environnement rural et de petites villes, loisirs, autres complémentarités) à examiner. Une étroite collaboration avec les écoles internationales de la région bâloise est recherchée. De même, les écoles privées jurassiennes peuvent développer de réels potentiels en relation avec la région bâloise, notamment en synergies avec les écoles privées internationales. Les modes de réalisation de ces partenariats sont multiples. Ils peuvent par exemple se matérialiser par la présence d'une antenne d'une école privée internationale bâloise dans le Jura, notamment par un arrimage au système de formation public et privé jurassien. Un partenariat par exemple avec le collège St-Charles est à examiner (masse critique, synergies, viabilités financières, compétences).

D'autres mesures sont à l'étude et seront développées. L'élargissement de l'Institut de créativité (cf. l'action ci-après HT13) à la région bâloise sera notamment examiné.

Les coûts pris en charge par la LPR portent sur l'élaboration des concepts et des programmes ainsi que sur leur mise en place. Il ne s'agit pas de financer une formation proprement dite.

Le canton pilote pour ce projet est le Canton du Jura, qui sollicite le total des aides financières fédérales LPR dans le cadre de son PMO 2012-2015, pour le compte et au nom des deux cantons concernés (BS, JU).

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

HT8	**Renforcement de la région fonctionnelle de la Suisse du nord-ouest en matière de compétences (formation et recherche)**		2012	2013	2014	2015
Indicateurs		à définir selon les projets				

Action HT10 : Hôtel d'entreprises sur le site d'innodel

Innodel est la zone d'activités d'intérêt cantonal qui est située dans l'agglomération delémontaine à une trentaine de minutes de Bâle et qui est dédiée aux sciences de la vie.

Une première infrastructure bâtie a été construite dans le cadre du PMO 2008-2011, il s'agit du medtech.lab, c'est-à-dire d'un incubateur et pépinière d'entreprises destiné à accueillir de nouvelles entreprises et de nouvelles activités dans les technologies médicales (medtech). La stratégie de diversification de l'économie jurassienne dans les medtech a été renforcée par l'initiative medtech process de Creapole (cf. l'action ci-devant HT3 : medtech process +), ainsi que par les mesures incitatives et d'accompagnement ciblées de la promotion économique (ex. soutien à la certification ISO 13485).

De plus, l'installation d'un pôle R&D medtech (cf. l'action ci-devant HT2) procure progressivement un statut de campus medtech à la zone innodel. Dans cette logique et considérant que le medtech.lab se limite à des relativement petites unités et sans activité de production de grandes séries, la composante manquante du dispositif afin qu'il puisse déployer l'entier de sa dynamique est un hôtel d'entreprises adapté aux activités medtech.

Ce deuxième bâtiment permettra de répondre aux besoins de production dans les technologies médicales, avec de plus grands volumes et des fonctionnalités adaptées aux besoins en matière de fabrication de grandes séries. La complémentarité avec le medtech.lab est ainsi assurée.

Si l'on y ajoute les coopérations intercantonales (cf. les actions HT4, HT6 et HT7 : Suisse du nord-ouest, Suisse occidentale, respectivement Arc jurassien), dans le cadre desquelles le domaine des technologies médicales tient également une place importante, on peut mesurer la cohérence et la force du dispositif relatif au développement des medtech, qui se met en place dans le canton du Jura.

Force est également de constater la nécessité de réaliser l'ensemble des composantes de ce dispositif, pour qu'il déploie pleinement ses effets.

INFRASTRUCTURES (INVESTISSEMENT)

HT10		Hôtel d'entreprises sur le site innodel	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Construction de l'hôtel d'entreprises				réalisé
	2	Taux d'ocupation de l'hôtel d'entreprises				50%
	3	Nombre d'entreprises créées dans l'hôtel d'entreprises				3
	4	Nombre d'emplois directs créés dans l'hôtel d'entreprises Innodel *				15
	5	Dont (indicateur 4) nombre d'emplois directs de haute qualitification (formation tertiaire) créés dans l'hôtel d'entreprises Innodel *				5

www.innodel.ch

* Cumul par année depuis le 1er janvier 2012

Action HT12 : Plateforme et réseau des Jurassiens de l'extérieur

Cette action porte sur la constitution et l'animation d'un réseau des Jurassiens de l'extérieur, dans le double objectif, d'une part, de favoriser leur retour comme personnel ou comme créateur d'entreprises ("retour dans le Jura"), et, d'autre part, d'exploiter le potentiel qu'ils constituent en tant que donneurs d'ordre, prescripteurs de décisions ou relais d'innovation et de transfert technologique ("réseau externe au profit de l'économie jurassienne").

Ce réseau est ancré sur le parcours de formation secondaire I et II des jeunes Jurassiens, ainsi que sur une base de données mise à jour en fonction des parcours personnels et professionnels. De plus, une visibilité est donnée au réseau des Jurassiens de l'extérieur, sous une forme à définir (p.ex. sous la forme d'une association ou d'une fondation), qui est par ailleurs reconnu et impliqué comme partenaire dans nombre de projets et de démarches. Des informations, des mises en contact et des promotions sont diffusées de manière régulière. De même, des évènements et des invitations périodiques sont organisés.

Une première étude des flux migratoires des jeunes Jurassiens a pu être réalisée dans le cadre du PMO 2008-2011.

Dans la première phase de mise en œuvre (2012-2013) et afin de lui donner une visibilité et un écho au-delà des frontières du Jura, le projet est porté par le Conseil consultatif des Jurassiens domiciliés à l'extérieur du canton (ci-après CCJE). Le CCJE est un organe inscrit dans la Constitution jurassienne (art. 98), dans le but d'associer les Jurassiens de l'extérieur au développement économique, social et culturel du canton du Jura. Ses membres peuvent être considérés comme les «ambassadeurs du Jura». Le CCJE est composé de quinze membres nommés par le Gouvernement par appel.

Le projet est appelé ensuite (dès 2014) à être porté conjointement par les différents services concernés de l'administration cantonale (Chancellerie, Services de l'économie, de la formation et de l'informatique). De plus, nombre d'acteurs sont invités à s'associer par la suite à l'animation du réseau constitué (associations professionnelles et économiques, clubs services, etc.).

Le public-cible est constitué des personnes répondant à l'un des critères suivants :

- toute personne originaire d'une des communes de la région jurassienne ;

- toute personne ayant un lien étroit avec la région jurassienne (famille, connaissances) ;

- toute personne témoignant d'un intérêt ou d'une volonté de participer activement au développement de la région ;

- toute personne disposant de compétences et de connaissances susceptibles de contribuer au développement de la région.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- Maintenir un lien à l'extérieur du Jura entre ressortissants jurassiens et personnes intéressées à la région jurassienne (voir public-cible ci-dessus), et entretenir les contacts entre ces personnes et la société jurassienne, particulièrement dans les domaines de l'économie et de la formation.

- Promouvoir et soutenir, dans un but de développement, d'innovation et de transfert de technologies, les projets, les études et les recherches menés, en Suisse et dans le monde, par des Jurassiens, ou portant sur une thématique en lien avec le Jura.

- Favoriser le retour dans le Jura de ces acteurs correspondant au public-cible comme personnel ou comme créateur d'entreprises, ainsi que comme personnes de référence dans le domaine de la formation.

- Apporter un soutien à tous les acteurs du domaine de la formation (étudiants, enseignants, chercheurs) ayant un lien avec le Jura, dans le but de contribuer à leur succès et à ce que leurs activités bénéficient à la région jurassienne.

- Offrir à la société jurassienne (économie, formation) un réservoir de compétences riches et variées.

- Créer un lieu de communication et d'échange.

La stratégie du projet, quant à elle, peut être résumée par les trois axes suivants :

1. Créer un réseau qui implique principalement :
   - milieux académiques et de la formation;
   - milieux économiques et associations professionnelles;
   - personnalités influentes (décideurs, leaders d'opinion, « key players »).

2. Entretenir et dynamiser le réseau en favorisant l'échange d'informations entre ses membres au travers d'une plateforme informatique et de rencontres périodiques.

3. Créer des synergies et mettre en valeur les résultats obtenus : plus-value pour le tissu économique et pour le secteur de la formation jurassiens.

Pour la phase de mise en œuvre portée par le CCJE (2012-2013), le programme d'actions se présente comme suit :

a) Mandat pour la structuration, l'élaboration et la mise en ligne d'un outil de plateforme informatique (bases de données, contacts, emplois, stages, relations d'affaires, forum, agenda, news, …) (CHF 100'000.-).

b) Mandat pour l'identification du public-cible auprès des hautes écoles et des entreprises (CHF 20'000.-).

c) Frais de promotion et d'appel au public-cible (coût estimé : CHF 20'000.-).

d) Chargé de projet durant deux ans pour la conception et la mise en œuvre de l'animation de la plateforme et du réseau, ainsi que les frais y afférents (newsletters, évènements, stages, rencontres, visites, conférences, salons, formations) (CHF 260'000.-).

Pour la phase de lancement (2014-2015), des coûts annuels de fonctionnement de CHF 200'000.- sont prévus (animation et promotion de la plateforme et du réseau, organisation d'évènements, maintenance informatique).

Les fonds de tiers portent sur du sponsoring.

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

HT12		Plate-forme et réseau des Jurassiens de l'extérieur	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Nombre de membres du réseau des Jurassiens de l'extérieur		100	500	1'000
	2	Nombre d'évènements organisés par le réseau des Jurassiens de l'extérieur		1	2	3
	3	Nombre de participants aux évènements du réseau des Jurassiens de l'extérieur		50	150	250
	4	Nombre de contacts confirmés dans le cadre du réseau des Jurassiens de l'extérieur *		10	100	200
	5	Nombre de stages réalisés dans le cadre du réseau des Jurassiens de l'extérieur		5	15	25
	6	Nombre d'emplois proposés dans le Jura dans le cadre du réseau des Jurassiens de l'extérieur		50	75	100
	7	Dont (indicateur 6) nombre d'emplois à haute qualification (formation tertiaire) proposés dans le Jura dans le cadre du réseau des Jurassiens de l'extérieur		20	30	40

* Contact = mise en relation en vue d'un stage, d'un contrat de travail, d'un mandat, d'une transaction commerciale, d'une promotion, d'un partenariat d'affaires ou de développement

Action HT13 : Créativité et esprit d'entreprise

L'innovation et le développement commencent par la créativité. Celle-ci ne s'enseigne pas : elle s'éprouve en s'y sensibilisant, notamment à l'occasion de séances en groupes et d'expériences. Le canton du Jura a acquis quelque expérience en la matière au niveau de la formation secondaire II. Il s'agit de la généraliser en créant un programme qui couvre l'ensemble des démarches destinées en priorité aux jeunes ainsi qu'aux domaines de la formation et de l'économie, dans un but final de création de valeur ajoutée économique.

Un mandat réalisé dans le cadre du PMO 2008-2011 a permis d'initialiser le projet. Dans le cadre du PMO 2012-2015, il s'agit de procéder à la conception, à la mise en place et à la réalisation d'un programme de sensibilisation à la créativité

Les principaux objectifs retenus pour ce programme sont les suivants :

- développer la capacité de la région à créer et à innover, ainsi que donner des impulsions créatives aux organisations et aux personnes concernées.

- soutenir la création, le développement, la diversification et l'efficacité économique des entreprises jurassiennes, en procurant des outils en créativité aux différents acteurs économiques et en développant la culture "créative" pour l'ensemble du personnel dans le monde professionnel.

- apporter dans la formation une dimension et une ouverture qui sortent des schémas traditionnels, notamment en introduisant des modules de créativité dans les écoles dès les plus jeunes âges.

- intégrer et renforcer la connexion avec le bassin rhénan, en lien avec la créativité (cf. également la mesure HT8 ci-devant). La région bâloise connaît des projets en matière de « Kreativwirtschaft » (architecture, …).

La forme à donner au programme reste ouverte à ce stade.

Un second programme est prévu. Il porte sur la sensibilisation à l'esprit d'entreprise.

En effet, la créativité et l'innovation doivent pouvoir se concrétiser dans la sphère économique, c'est-à-dire dans l'entreprise ou dans les secteurs qui conditionnent l'activité des entreprises. L'émergence d'entrepreneurs-innovateurs dans la région est cruciale.

En sus des actions de Creapole SA en la matière, qui figurent dans son contrat de prestations mais qui demeurent toutefois limitées (cf. l'action HT1 ci-devant), une avancée significative en matière de sensibilisation à l'esprit d'entreprise au sein des écoles jurassiennes est nécessaire.

Il convient d'intégrer dans les programmes de formation des modules de cours d'entrepreneuriat orientés plus spécifiquement dans les secteurs économiques visés, qui comprendront, outre l'étude des outils nécessaires à la création et à conduite d'une entreprise, un développement particulier sur trois thèmes : la connaissance des réseaux technologiques et commerciaux, la décision en situation de risque et la responsabilité sociale de l'entreprise. De plus, le goût du risque ainsi que le droit à l'échec et à l'erreur doivent faire partie des repères des jeunes.

Tel est l'objet du programme "Sensibilisation à l'esprit d'entreprise". Les partenaires concernés (Bureau du développement économique, Creapole SA, Genilem, écoles, …) seront étroitement associés à la démarche.

Les fonds de tiers portent sur du sponsoring et des apports spécifiques en fonction des prestations.

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

HT13		Créativité et esprit d'entreprise	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Mise en place d'un programme de sensibilisation à la créativité			réalisé	
	2	Nombre d'actions de sensibilisation à la créativité réalisées			3	10
	3	Nombre de participants aux actions de sensibilisation à la créativité			50	250
	4	Nombre de projets créateurs de valeur ajoutée économique accompagnés dans le cadre des actions de sensibilisation à la créativité			3	10
	5	Mise en place d'un programme de sensibilisation à l'esprit d'entreprise			réalisé	
	6	Nombre d'actions de sensibilisation à l'esprit d'entreprise			3	5
	7	Nombre de participants aux actions de sensibilisation à l'esprit d'entreprise			45	75

Action HT16 : Campus tertiaire

Le Canton du Jura a décidé de concentrer et de réunir ses filières de formation tertiaires universitaires (Haute école Arc et Haute école pédagogique BEJUNE) sur un même site à Delémont, dans un bâtiment situé à proximité immédiate de la gare CFF (campus tertiaire).

Les écoles n'occupant qu'une partie de l'infrastructure, d'autres prestations de formation ou d'autres offres de nature socio-économique pourront être développées à partir de cette réalisation. La construction du bâtiment devrait démarrer en 2012 et le bâtiment doit pouvoir être occupé à partir de l'été 2015. Le projet est co-porté par les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel, dans le cadre de la Haute école Arc.

Le projet de campus tertiaire permettra de consolider et de donner une meilleure visibilité aux formations tertiaires dans le canton du Jura et donc de pouvoir retenir plus longtemps les jeunes dans la région. Il offrira également un espace au développement de toute une série d'offres de formation continue, de recherche appliquée et de développement, ainsi que de prestations de services à destination de l'économie jurassienne. La présence d'instituts, de centres de recherches et d'entreprises est également envisagée à l'intérieur de l'infrastructure.

Par sa visibilité et son attractivité à proximité immédiate de la gare CFF, à quelque 30 minutes à la fois de Bâle et de Bienne, le campus tertiaire sera un facteur d'attractivité pour des entreprises à plus haute valeur ajoutée pour la région. Les travaux de recherche appliquée et de développement ainsi que les prestations de service de proximité appuieront le développement des entreprises. De manière plus générale, de fortes retombées socio-économiques sont attendues.

Les coûts dont le financement est prévu par la LPR portent sur l'étude des besoins en matière de développement de prestations de services ou d'implantation d'instituts, centres de recherche, associations, antennes de hautes écoles à caractère scientifique ou économique, entreprises à haute valeur ajoutée, ainsi qu'au développement des infrastructures et des prestations qui en découlent. Un mandataire sera engagé pour mener ces études et les développer.

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

HT16	Campus tertiaire		2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Mise en place des conditions et des infrastrutures nécessaires à l'implantation des cibles visées sur le campus tertiaire				réalisé
	2	Volume de R&D et de prestations de service réalisé par les écoles, instituts et centres de recherche sur le campus tertiaire (CHF)				250'000
	3	Nombre de nouveaux emplois créés sur le campus tertiaire				10
	4	Dont (indicateur 3) nombre de nouveaux emplois de haute qualification (formation tertiaire) créés sur le campus tertiaire				5
	5	Nombre de manifestations organisées dans le cadre du campus tertiaire				4
	6	Nombre de participants à des manifestattions organisées dans le cadre du campus tertiaire				200

Action HT17 : Plateforme « formation-emploi-économie»

La Plateforme formation-emploi-économie vise à créer une meilleure interface entre les acteurs économiques et le système de formation, dans le but d'une adéquation entre les attentes des entreprises et l'offre de formation dans la région. Orientée vers les formations techniques et artisanales, qui enrichissent le tissu économique représentatif de l'Arc jurassien, elle agira sur les mécanismes d'orientation, de promotion, d'offres de formation de base et continue, de passerelles et de réactivité du système de formation.

Les effets attendus sont les suivants :

- amélioration qualitative de la capacité des entreprises à former ;

- émergence de filières porteuses pour l'économie jurassienne ;

- valorisation des métiers techniques auprès des jeunes et des enseignants de l'école obligatoire, sensibilisation auprès des jeunes élèves, en particulier vers un public plus féminin, notamment en tant que relais local en coordination avec le projet correspondant au niveau de l'Arc jurassien (cf. l'action HT7 ci-devant) ;

- développement d'offres passerelles ou de formations continues permettant notamment des reconversions ;

- émergence de structures de formation continue en réseau au sein des entreprises ;

- développement et renforcement de la validation des acquis ;

- encadrement et soutien à des formations certifiantes, pour les jeunes ne bénéficiant plus des indemnités de chômage (révision de la LACI entrée en vigueur au 1er avril 2011).

Une fonction de veille et d'observatoire, appelée à se prolonger au-delà de 2015, sera également assignée à ce dispositif.

Les coûts dont le financement est prévu par la LPR portent sur l'engagement de ressources pour assurer la coordination, le développement et la promotion des différentes mesures à réaliser, à savoir l'équivalent d'un équivalent plein temps (1 EPT) par an, engagé sur 4 ans. A cela s'ajoutent l'ensemble des frais administratifs et de promotion de la démarche.

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

HT17		Plateforme formation-emploi-économie	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Nombre d'entreprises accompagnées dans le cadre de la plateforme formation-emploi-économie	5	10	15	20
	2	Nombre de projets mis en place par la plate-forme formation-emploi-économie en matière d'information, de sensibilisation et de promotion	3	5	7	10
	3	Nombre de projets mis en place par la plateforme formation-emploi-économie en matière de passerelles, de formation continue, de validation des acquis, de certification et de nouvelles filières		3	3	3
	4	Amélioration de l'image et de l'attractivité des métiers techniques				Enquête avec résultat positif
	5	Croissance du nombre de jeunes en formation dans les métiers techniques et artisanaux			+ 5%	+ 5%
	6	Taux de satisfaction des entreprises par rapport aux prestations de la plateforme formation-emploi-économie				75%

Action HT18 : Plurilinguisme

L'innovation implique l'adaptation, au besoin en acquérant les compétences qui font défaut. D'une manière générale, le Suisse romand qui exerce une activité économique est confronté à un moment ou à un autre à la Suisse allemande, aussi bien en termes de partenariats que de marchés : la maîtrise de la langue allemande est indispensable. Tel est le but du projet "Plurilinguisme", lequel intégrera également la maîtrise de l'anglais, langue véhiculaire du monde économique. Autant que possible, l'acquisition des langues s'effectuera par immersion dans les régions concernées.

Les compétences linguistiques représentent une plus-value indispensable dans le bagage de formation pour pouvoir accéder au marché du travail. Si la maîtrise des langues étrangères des jeunes peut être qualifiée de suffisante, leur pratique est encore très lacunaire et aléatoire. Dans ce sens, un développement de la mobilité des jeunes durant leur cursus de formation ainsi qu'un appui spécifique à l'immersion linguistique apparaissent comme des éléments indispensables pour aller dans cette direction.

Afin d'y parvenir, des "facilitateurs" au sein des cinq divisions du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) seront chargés en particulier de stimuler la demande et de mettre en place, en concertation avec le coordinateur cantonal (chargé de mission), des projets visant à améliorer les compétences linguistiques des jeunes en formation et à favoriser la pratique en immersion d'une langue étrangère. L'expérience doit s'étendre sur une durée minimale de quatre ans.

A cela s'ajoutent les démarches au moyen de l'unité de formation continue du CEJEF (AvenirFormation).

Les projets concrets déjà identifiés sont les suivants :

- Division artisanale : Echanges concernant l'enseignement aux logisticiens et aux cuisiniers avec une école professionnelle à Liestal.

- Division santé-social-arts :
  - Stages dans des institutions bâloises.
  - Stages de 20 semaines au Gymnase de Münchenstein.
  - Echanges avec les écoles de Bâle-Campagne.

- Division commerciale :
  - Soutien à l'organisation de stages en entreprises suisses alémaniques, d'une durée de 4 semaines ou d'une année pour les étudiants de l'école de commerce (par exemple durant l'année de stage pratique relatif à la maturité professionnelle commerciale).
  - Mise en place d'une structure de stages en entreprises à l'étranger pour les étudiants de l'école de commerce.
  - Développement d'une coopération avec le Goethe Institut de Freiburg (Allemagne), permettant la mise sur pied de cours intégrés au pensum des étudiants en filière bilingue de l'école de commerce (un jour par mois par exemple).
  - Soutien à l'organisation de stages en institutions, durant les périodes de vacances (étudiants de l'école de commerce et apprentis).

- Division technique : Mise en œuvre par des stages dans des entreprises ou à tout le moins par une organisation différenciée de l'apprentissage des langues (cours facultatifs, immersion, …).

- Division lycéenne :
  - Maturité bilingue avec le Gymnase de Laufon. Dès la rentrée 2012-2013, les élèves jurassiens (dès la 9ème année) et bâlois fréquenteront le Gymnase de Laufon pendant les deux premières années et à Porrentruy pendant les deux dernières années. Les options spécifiques ouvertes sont « bio-chimie » et « économie-droit ».
  - Intensification de l'apprentissage des langues par un appui ciblé et propositions de séjours et d'échanges pour les élèves.

- AvenirFormation : Elaborer un concept et le développer pour la formation continue en allemand, adaptée aux besoins des entreprises jurassiennes.

Les projets qui touchent la région bâloise et le Nord-Ouest de la Suisse seront coordonnés avec l'action ci-devant HT8, portant sur le renforcement de la région fonctionnelle du Nord-Ouest de la Suisse en matière de compétences. Ils feront l'objet autant que faire se peut d'accords formels ainsi que de participations ou de compensations (échanges) financières des autres cantons concernés.

Une coordination avec les actions HT8 et O2, qui portent sur des autres projets de renforcement de la région fonctionnelle du Nord-Ouest de la Suisse en matière de formation et de chaîne de création de valeur ajoutée (stratégie en matière d'écoles privées internationales et implantation d'une antenne dans le Jura, présences croisées et maison du Jura à Bâle) sera également assurée.

De plus, des collaborations, sous forme notamment d'échanges, seront examinées avec les entreprises jurassiennes.

Les effets attendus sont une nette amélioration des conditions et des modalités de l'offre de formation sur le plan linguistique, ainsi qu'une augmentation des offres de séjours et des stages linguistiques, en vue d'améliorer les compétences linguistiques des Jurassiens, d'élever leurs chances de pouvoir s'insérer mieux et plus rapidement sur le marché du travail régional, ainsi que de répondre aux besoins des entreprises afin de soutenir leur développement.

Les coûts à financer dans le cadre de la LPR sont les charges de développement des concepts et des outils promotionnels, de mise en place et de coordination. Il ne s'agit pas des coûts de formation ou de soutien aux étudiants :

- un coordinateur cantonal (chargé de mission) et le développement des outils promotionnels sont nécessaires (CHF 80'000.- au total sur 4 ans) ;

- un mandat permet le développement de programmes ad hoc pour AvenirFormation : (CHF 150'000.- au total sur 3 ans)

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

HT18	Plurilinguisme		2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Nombre d'étudiants réalisant un stage, un échange, un séjour ou un cours externe linguistiques	15	30	50	75
	2	Nombre total de jours de stages, d'échanges, de séjours ou de cours externes linguistiques	75	150	250	375
	3	Nombre de nouveaux accords pour stages, échanges, séjours ou cours externes linguistiques	3	3	3	3
	4	Nombre d'entreprises bénéficiant des formations linguistiques adaptées et dispensées par AvenirFormation		3	7	12
	5	Nombre de collaborateurs (dans les entreprises) bénéficiant des formations linguistiques adaptées et dispensées par AvenirFormation		30	70	120
	6	Taux de satisfaction des bénéficiaires des mesures relevant du plurilinguisme				75%

Action HT19 : Développement de nouvelles filières de formation supérieure

L'offre en matière de formation professionnelle de base et continue est assez bien étoffée dans la région. Les formations professionnelles supérieures, c'est-à-dire les formations ES ainsi que les brevets et diplômes fédéraux), répondent particulièrement bien au tissu économique régional et aux besoins des PME, en complément aux formations HES.

Dans la suite de l'étude de besoins démarrée dans le cadre du PMO 2008-2011, un prolongement lié au développement des filières identifiées comme porteuses et innovantes par l'étude est nécessaire. Le canton de Berne sera associé à la démarche, en lien avec les besoins du Jura bernois. Il s'agit aussi de pouvoir s'inscrire dans une vision du développement régional de l'Arc jurassien (cf. l'action ci-devant HT7).

Les effets attendus sont importants pour l'économie régionale en matière d'offre de formation professionnelle et de mise à disposition sur le marché régional de personnes correspondant aux besoins des entreprises et du développement économique :

- accroissement du niveau de qualification de la population active régionale ;
- réponse aux besoins de développement des entreprises dans les secteurs concernés ;
- amélioration des capacités d'adaptation et d'innovation du système économique régional.

L'objectif est de pouvoir renforcer les filières techniques et informatiques actuelles, et d'en développer des nouvelles dans des secteurs porteurs pour l'économie jurassienne, comme par exemple :

- le tourisme, en coordination avec arcjurassien.ch (cf. l'action ci-après T1);
- les sciences de la vie (y compris les medtech), notamment en collaboration avec la région fonctionnelle du Nord-Ouest de la Suisse (cf. l'action ci-devant HT8);
- les domaines techniques élargis, en particulier en lien avec les fonctions commerciales (axe "technico-commercial") : les achats, la logistique, la qualité, la métrologie, la gestion de production, la vente et le marketing industriels ;
- les technologies de l'information et de la communication, compte tenu de l'importance de la maîtrise des nouveaux modes et moyens de communication (risque de fracture numérique).

Un objectif est également de travailler sur la base de programmes flexibles (en emploi, modules,…).

Les coûts à financer par la LPR correspondent aux ressources – mandataires – nécessaires pour assurer la construction, la concertation et la promotion des programmes et des filières qui seront identifiés par l'étude de marché réalisée dans le cadre du PMO 2008-2011.

L'objectif est d'inscrire le projet dans une collaboration formelle avec le Jura Bernois, mais il est trop tôt pour déterminer la part qui pourrait être financée par le Canton de Berne.

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

HT19		Développement formation supérieure	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Nombre de nouvelles formations supérieures mises en place *		1	2	3
	2	Nombre de participants aux nouvelles formations supérieures mises en place		12	25	40
	3	Taux de satisfaction des participants aux nouvelles formations supérieures mises en place				75%
	4	Taux de satisfaction des entreprises par rapport aux nouvelles formations supérieures mises en place				75%

* Cumul par année depuis le 1er janvier 2012

4.1.3. Axe stratégique Tourisme

Action T1 : Arc jurassien du tourisme Arcjurassien.ch

L'Arc jurassien apparaît comme une région au potentiel touristique certain mais mal exploité. Il s'agit de finaliser le renforcement des structures touristiques au niveau marketing (Jura & TroisLacs), pour travailler également sur l'amélioration de l'offre et des prestations. De nouveaux produits touristiques mettant en valeur la qualité environnementale et la diversité des atouts touristiques de la région devront être développés et commercialisés. Allant de paire avec le renforcement de l'attractivité touristique de la région, la qualité des prestations touristiques, s'appuyant sur davantage de professionnalisme, devra également être améliorée.

L'objectif de cette action intercantonale (Arc jurassien) est de soutenir les processus de renforcement du tourisme de l'Arc jurassien. A cette fin, deux mesures sont mises en œuvre :

➔ **T1a : Appui à la création de nouveaux produits touristiques multi-acteurs**.

En s'appuyant notamment sur Jura & TroisLacs, il s'agit de développer des concepts et des produits touristiques en commun.

Ces concepts concernent notamment la veille stratégique touristique (observatoire, monitoring, analyses), ainsi que la signalisation touristique (y compris le long des autoroutes) et un système de bornes d'information interactives.

Quant aux produits, il s'agit de produits qui concernent l'ensemble de la région (ex. tourisme d'affaires).

➔ **T1b : Amélioration des savoirs-faires des acteurs touristiques.**

Dans le cadre de la restructuration en cours des offices du tourisme en lien avec la mise en place de la destination Jura & Trois-Lacs, des actions coordonnées de formation et de coaching du personnel seront nécessaires. Il s'agira de renforcer les compétences en matière d'accueil, de création de l'offre, de mise en place de nouveaux produits et de coordination. De manière plus générale, les actions visant à l'amélioration des prestations touristiques auprès des différents prestataires seront également soutenues.

Une mesure concrète est par exemple l'organisation et la réalisation de la formation continue des collaborateurs des offices de tourisme au sein de la région.

Une autre mesure spécifique, qui pourrait être pilotée par AvenirFormation (unité de formation continue du Centre jurassien d'enseignement et de formation) et impliquant le CIP (Centre interrégional de perfectionnement) à Tramelan ainsi que le CEFNA (Alliance des centres de formation professionnelle du canton de Neuchâtel) pour le canton de Neuchâtel, est la mise en place d'un programme de formation interdisciplinaire pour les acteurs du tourisme de l'Arc jurassien (analyse des besoins, définition des objectifs, réalisation et promotion de modules de formation).

Le programme intercantonal Arc jurassien 2012-2015 de mise en œuvre de la LPR est transmis directement au SECO par le Canton de Neuchâtel (canton pilote), pour le compte des quatre cantons concernés. Les éléments qui figurent dans le présent PMO, en particulier les contributions financières, correspondent à la demande de arcjurassien.ch de juillet 2011. Des modifications peuvent intervenir dans la conclusion de la convention-programme correspondante.

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

T1	Arc jurassien du tourisme		2012	2013	2014	2015
Indicateurs		cf. le programme intercantonal arcjurassien.ch				

Action T2 : Valorisation touristique de Paléojura

La mise à jour d'importantes découvertes paléontologiques (traces de dinosaures) et géologiques sur le territoire des communes de Courtedoux et Chevenez, en Ajoie, lors des investigations sur le tracé de l'A16 dès 2002, a conduit le Gouvernement à mettre en place une stratégie ambitieuse pour valoriser ces richesses sur les plans scientifiques, pédagogiques et touristiques. De nombreux experts et spécialistes ont confirmé l'intérêt de ces découvertes pour une grande diversité de publics-cibles : les scientifiques, les milieux de l'enseignement et de la recherche, les écoles, les amateurs de paléontologie et le grand public avec les familles notamment.

Différents organes internes et externes à l'administration, sous l'égide du projet cantonal "Paléojura" en place depuis 2008, œuvrent à la définition d'objectifs et de moyens susceptibles de faire progresser le projet et de le faire connaître. Simultanément, des animations avec visites des traces ont été proposées au public, qui a répondu favorablement à ces sollicitations scientifiques et touristiques.

La partie financée par la LPR porte sur le volet touristique.

Le positionnement stratégique global de l'offre Paléojura du point de vue touristique ainsi que de chaque projet composant cette offre, afin de répondre aux attentes du public ainsi que de maîtriser les risques et d'exploiter les chances du projet sur un plan économique, fait l'objet d'une étude LPR, qui est en cours dans le cadre du PMO 2008-2011 (étude pour la valorisation touristique du patrimoine paléontologique jurassien).

Sur la base des observations et des recommandations des experts mandatés, le volet touristique lié à Paléojura prendra une dimension plus concrète ces prochaines années, en se focalisant sur un triptyque constitué de projets d'infrastructures fortement interdépendants, à savoir :

1. La conception et la réalisation d'une nouvelle entité muséologique, à Porrentruy.

2. La conception et la réalisation de parcours de découvertes thématiques in situ (site d'interprétation) greffés à un centre d'accueil pour les touristes, sur le plateau de Courtedoux.

3. La conception et la réalisation d'une structure ludique avant-gardiste d'observation géologique (escalator dans une ancienne carrière, avec une vision directe et des haltes en fonction des différentes strates géologiques), à Chevenez.

Ces trois projets cohérents sont rassemblés dans un rayon de moins de 10 km. (Porrentruy, Courtedoux et Chevenez sont des communes contiguës). Ces projets doivent encore être peaufinés et évalués financièrement. Le calendrier de réalisation de ces infrastructures, en termes de priorités, peut s'échelonner au-delà de 2015. Une première étape est prévue pour les prochaines années, la construction d'un élément du triptyque par rapport à un autre étant dépendante des opportunités et des collaborations externes.

Une démarche de planification (plan directeur cantonal : fiche 3.32.1 en consultation publique) sera ensuite lancée (coût de l'étude : environ CHF 150'000.-).

De plus, l'objectif est d'intégrer ce triptyque dans un ensemble de produits existants liés à la paléontologie et à la géologie (préhisto-parc et grottes à Réclère, centre géologique du Mont-Terri à St-Ursanne, …) sur l'ensemble du territoire jurassien ainsi que dans les régions voisines, notamment à Montbéliard (p. ex. musée Cuvier), dans une logique de région fonctionnelle en matière de paléontologie et de géologie. L'ensemble de ces offres se situent dans un rayon géographique n'excédant pas 25 km par rapport à Courtedoux.

Le financement LPR sollicité revêt un caractère d'impulsion en relation avec la création de valeur touristique. L'estimation des coûts et la planification sont sommaires à ce stade.

INFRASTRUCTURES (INVESTISSEMENT)

T2		Valorisation touristique de Paléojura	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Réalisation des infrastructures touristiques Paléojura				1ère étape réalisée
	2	Nombre total des visiteurs des infrastructures touristiques de Paléojura				30'000
	3	Nombre d'emplois directs créés pour le fonctionnement des infrastructures touristiques de Paléojura				5
	4	Chiffre d'affaires annuel des infrastructures touristiques de Paléojura				750'000
	5	Taux de satisfaction des visiteurs des infrastructures touristiques de Paléojura				75%

Action T3 : Développement et promotion de la mobilité douce

Le canton du Jura bénéficie d'espaces naturels préservés importants, d'un paysage diversifié et d'un relief aux topographies contrastées (alternance de plaines, plateaux, vallons et collines). Cette moyenne montagne est particulièrement propice aux activités de mobilité ou d'itinérance douce, qui est adaptée à tous les âges et à tous les groupes. De plus, les dessertes en transports publics peuvent être considérées comme bonnes.

Depuis quelques années, d'importants efforts ont été consacrés à l'amélioration des réseaux de mobilité douce (marche, VTT, pistes cyclables, trottinettes, raquettes à neige, cavaliers, ski de fond,…). De nouvelles opportunités apparaissent avec les roulottes, les rollers, les descentes VTT,….

La valeur ajoutée économique recherchée par la présente action s'appuie principalement sur la mise en réseaux des acteurs et le développement de nouvelles offres dans le terrain. Il s'agit d'engager un coordinateur et un promoteur de la mobilité douce (taux d'occupation de 60%), qui est chargé des principales tâches suivantes :

- Travail de surveillance et d'impulsions dans le terrain en matière de balisage et d'entretien.
- Coordination globale et technique, vision générale et contrôle qualité.
- Mise en réseaux des acteurs (transports, hébergement, restauration, évènementiel, mobilité douce, communes, …) et offres globales.
- Promotion des réseaux et création d'offres (produits, manifestations, activités) en collaboration avec Jura Tourisme et les partenaires.
- Collaborations intercantonales (Jura Bernois, région bâloise) et transfrontalières (Haut-Rhin, Territoire de Belfort, Doubs).
- Relations avec SuisseMobile.

Cette démarche relevant du développement touristique est par ailleurs coordonnée avec l'incitation à la pratique des activités physiques et la promotion de la santé. A ce titre, un lien privilégié est assuré avec l'Office cantonal des sports.

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

T3		Développement de la mobilité douce	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Nombre de nouvelles activités en mobilité douce *	1	2	3	4
	2	Nombre de nouveaux évènements en mobilité douce *	1	2	3	4
	3	Nombre de participants aux nouveaux évènements en mobilité douce	5'000	12'000	20'000	30'000
	4	Nombre de nouvelles offres forfaitaires en mobilité douce *	2	4	6	8
	5	Nombre de clients des nouvelles offres forfaitaires en mobilité douce	100	200	300	500
	6	Chiffre d'affaires des nouvelles offres forfaitaires en mobilité douce	20'000	50'000	100'000	150'000

* Cumul par année depuis le 1er janvier 2012

Action T5 : Valorisation touristique du savoir-faire industriel

« La route de l'horlogerie » est un projet LPR engagé dans le cadre du PMO 2008-2011, sous la forme d'une première phase, qui porte sur un mandat d'étude, d'élaboration de concept et de mise en place. Il est porté par la Fondation horlogère de Porrentruy et se focalise sur un concept de mise en valeur des sites, des acteurs, des richesses et des autres attractions liés à l'activité horlogère ancestrale et actuelle dans le canton du Jura. Pour cette première phase du projet, l'offre est disponible dès à présent.

Pour la première fois dans le Jura, un concept de visite et de découverte du monde horloger est proposé en partenariat avec des manufactures d'horlogerie et des acteurs importants de ce secteur. Initialement prévu sur le territoire cantonal, le projet est ouvert aux partenaires intéressés des cantons voisins (ex. La Chaux-de-Fonds patrimoine de l'Unesco), voire de la région frontalière française de Franche-Comté. Des partenariats avec des acteurs d'autres cantons sont d'ores et déjà conclus (ex. Musée Longines à St-Imier).

Le prolongement de l'étude est prévu avec une deuxième phase, qui sera consacrée à la réalisation d'un atelier témoin du « paysan-horloger » et qui prendrait place dans un cadre authentique, dans les murs d'une ancienne ferme jurassienne.

Outre les aspects purement horlogers, il est prévu, conformément aux critères LPR, de lier le projet avec l'ensemble des prestataires touristiques de la région : l'hébergement, la restauration, les divertissements, les produits de randonnées, les produits du terroir, les musées et les autres offres touristiques.

L'investissement relatif à l'atelier témoin portera sur deux axes :

- La participation financière à l'acquisition du bâtiment (le statut du bâtiment demeure encore à l'étude), qui devrait abriter l'atelier témoin.

- Les coûts liés aux aménagements intérieurs (transformations, mobiliers, installations, éléments muséographiques et d'accueil).

Les estimations des coûts et la planification sont sommaires à ce stade.

INFRASTRUCTURES (INVESTISSEMENT)

T5		Valorisation touristique du savoir-faire industriel	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Réalisation de la ferme-témoin du paysan-horloger		réalisé		
	2	Nombre total de visiteurs de la ferme-témoin du paysan-horloger		1'000	2'000	3'000
	3	Nombre total de clients de la route de l'horlogerie		500	1'000	1'500
	4	Chiffre d'affaires des forfaits		50'000	150'000	225'000
	5	Nombre d'emplois directs créés par la route de l'horlogerie et la ferme-témoin du paysan-horloger *			0.5	1.0
	6	Taux de satisfaction des clients de la route de l'horlogerie et des visiteurs de la ferme-témoin du paysan-horloger				75%

* Cumul par année depuis le 1er janvier 2012

Action T6 : Village de vacances

L'implantation et le développement d'un village de vacances se réfère en particulier à la stratégie du Gouvernement jurassien en vue de valoriser l'ancrage du canton du Jura au TGV Rhin-Rhône et aux réseaux autoroutiers nationaux et européens. Ce projet s'inscrit particulièrement bien dans le respect des principes du développement durable. La localisation de ce village de vacances, en lien avec l'arrivée du TGV aux portes du canton du Jura, est prévue en principe en Ajoie.

A l'instar du village de vacances REKA à Montfaucon (Franches-Montagnes), l'environnement naturel préservé du canton du Jura offre des perspectives intéressantes pour l'implantation de structures collectives groupées de type « village de vacances ». L'intérêt pour ce genre de projet va grandissant et on assiste depuis peu à des sollicitations concrètes qui misent sur le potentiel touristique de la région et sur son prochain décloisonnement en termes d'accès autoroutiers et ferroviaires pour réaliser les projets. Pourtant, il conviendra, le moment venu, de disposer de mesures propres à soutenir une telle réalisation.

Des sites pouvant répondre aux critères du point de vue de l'aménagement du territoire ont d'ores et déjà été identifiés. Aucun projet n'est pour l'instant assez avancé pour être retenu.

Le financement LPR sollicité a un caractère d'impulsion, l'essentiel du financement relevant de tiers (communes et privés). Le financement LPR ne porte pas sur l'hébergement proprement dit, mais sur les autres infrastructures, à savoir les loisirs et l'animation, ainsi que sur la mise en valeur et la promotion des produits de la région et des offres touristiques.

Les estimations des coûts et la planification sont très sommaires à ce stade.

INFRASTRUCTURES (INVESTISSEMENT)

T6		Village de vacances	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Réalisation de l'infrastructure				réalisé
	2	Nombre total de nuitées du village de vacances				20'000
	3	Chiffre d'affaires du village de vacances				1'500'000
	4	Nombre d'emplois directs créés pour le fonctionnement du village de vacances				12
	5	Taux de satisfaction des clients du village de vacances				75%

Action T7 : Agritourisme interjurassien BEJU

L'objectif de cette action est de parvenir à une intégration beaucoup plus forte entre agriculture et tourisme, ceci pour quatre raisons principales :

- Tourisme et agriculture se côtoient dans la nature et la coexistence n'est pas toujours aisée en l'absence d'une sensibilisation de part et d'autre.

- L'agriculture est encore très présente dans le canton du Jura (environ 8% des emplois) et s'inscrit particulièrement bien dans les « valeurs » que le tourisme jurassien entend véhiculer.

- L'agriculture a besoin du tourisme comme source de revenu complémentaire indispensable à la survie de bien des exploitations agricoles.

- Le tourisme a besoin de l'agriculture comme fournisseuse de prestations.

Sur la base du projet « Marguerite » réalisé dans le cadre du PMO 2008-2011 à l'échelle interjurassienne, il s'agit de soutenir des projets de développement de l'offre et de la qualité en agritourisme. La coordination avec la politique agricole sera assurée, afin notamment d'éviter un double subventionnement.

Le 12 mars 2010 s'est constituée, à Bellelay dans le Jura Bernois, l'association « BeJu Tourisme rural », qui vise à développer des prestations dans les domaines de l'hébergement, de la restauration, des produits du terroir, des activités équestres ainsi que des loisirs. L'émergence de cette communauté associative démontre bien la volonté des producteurs de s'orienter davantage vers l'agritourisme, à l'échelle de la région fonctionnelle interjurassienne en matière d'agriculture et de tourisme.

La Fondation rurale interjurassienne (FRI) est un facilitateur et un coordinateur central dans ce cadre. Un élargissement d'actions à l'échelle d'arcjurassien.ch pourra par ailleurs être envisagé le cas échéant.

Une série d'offres et d'actions originales et fortement ancrées dans les spécificités de la région peuvent être citées à titre d'illustration à ce stade :

- Filières alimentaires en réseau axées sur la proximité et la qualité (« du champ à l'assiette »), avec en particulier un accent sur les produits bio.

- Commercialisation des produits du terroir, notamment par des circuits de distribution communs, par des partenariats (ex. région bâloise), ainsi que par internet.

- Liens avec les projets relevant de la filière cheval.

- Amélioration du professionnalisme et label qualité reconnu, qui constituent des facteurs compétitifs importants donc créateurs de valeur ajoutée (en coordination avec d'autres démarches de ce type, notamment au niveau de l'Arc jurassien).

Les deux cantons partenaires sont Berne et Jura. A ce stade et pour les projets concernés, il est prévu que le canton pilote qui dépose la demande de projet et de financement LPR pour la période 2012-2015, au nom et pour le compte des deux cantons, est le Canton du Jura, dans le cadre du présent programme de mise en œuvre.

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

T7		Agritourisme interjurassien	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Nombre de nouvelles offres en agritourisme *		1	3	5
	2	Nombre de clients pour les nouvelles offres en agritourisme		250	600	1'000
	3	Chiffre d'affaires des nouvelles offres en agritourisme		25'000	75'000	150'000
	4	Nombre d'emplois directs créés par les nouvelles offres en agritourisme *			1	1.5
	5	Taux de satisfaction des clients des nouvelles offres en agritourisme				75%

* Cumul par année depuis le 1er janvier 2012

Action T8 : Développement du domaine santé et bien-être

La santé et le bien-être sont des motivations toujours plus importantes, en particulier dans les choix de destinations touristiques. De plus, la prévention, la promotion de la santé et la réadaptation constituent des activités économiques à haute valeur ajoutée, qui peuvent se greffer par ailleurs sur les politiques de santé publique.

Le canton du Jura a l'avantage de disposer d'infrastructures et de prestataires intéressants en matière de santé et de bien-être (Clinique Le Noirmont, Centre de réadaptation de l'Hôpital du Jura à Porrentruy qui s'ouvrira en automne 2012, Centre Rencontres à Courfaivre, …).

De plus, la nature, le cheval, l'itinérance douce, les produits du terroir, l'agriculture biologique et les installations sportives procurent un cadre et des opportunités réelles, pour envisager des développements d'offres en matière de santé et de bien-être.

La demande du marché pour les offres « tourisme et santé » est en constante augmentation et des perspectives économiques intéressantes se profilent dans ce créneau.

Le cadre environnemental du canton du Jura est favorable au développement de ce domaine, mais les infrastructures (exploitation de centres de bien-être) et les offres (commercialisation de produits) sont encore trop faibles pour espérer de forts retours économiques, si des efforts importants ne sont pas consentis pour remédier à la situation. De plus, il est nécessaire de déterminer une stratégie et d'assurer la coordination.

La présente action porte sur l'étude et la réflexion globale quant à l'identification et au développement de ces opportunités et des synergies avec les infrastructures et les prestations existantes (installations sportives, structures de prestations dans le domaine de la santé, …) ainsi qu'en lien avec d'autres projets (ex. filière cheval, agritourisme, …). Le cheval des Franches-Montagnes présente un réel potentiel en matière de tourisme lié à la santé et au bien-être. Il est prévu le recours à un institut spécialisé, comme par exemple l'institut de recherche sur les loisirs et le tourisme de l'Université de Berne.

Cette action s'inscrit également dans le cadre des projets novateurs dans le domaine « Formation et santé » (cf. le message du Conseil fédéral relatif à la Loi sur la nouvelle politique régionale (2007), point 2.2.2.3.).

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

T8		Développement santé et bien-être	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Bases de décision pour le développement du secteur santé et bien-être en matière de tourisme			réalisé	

Action T10 : Projet d'investissement touristique

Cette enveloppe financière est prévue pour soutenir un projet d'investissement touristique, qui répondra aux critères LPR et qui sera choisi parmi les nombreuses initiatives.

INFRASTRUCTURES (INVESTISSEMENT)

T10	Projet d'investissement touristique		2012	2013	2014	2015
Indicateurs		à définir selon le projet retenu				

4.1.4. Axe stratégique Optimisation

Action O1 : Plateforme zones-terrains-locaux pour le Nord-Ouest de la Suisse
Bâle / Nord-Ouest

La région fonctionnelle du Nord-Ouest de la Suisse comprend des espaces et des volumes bâtis variés et propices à l'accueil ainsi qu'au développement d'activités économiques diverses. La bonne connaissance ainsi que le suivi des potentialités et des points de vigilance de l'ensemble des zones, des terrains et des locaux disponibles et projetés permettent d'optimiser les réponses aux besoins et les politiques de développement en la matière. Ce dernier élément de planification coordonnée est essentiel du point de vue de la politique d'aménagement du territoire à l'échelle de la région fonctionnelle.

Les coûts pris en charge portent sur l'élaboration du concept, le développement des outils informatiques, l'organisation de la gestion et de l'utilisation des données, la mise à profit du point de vue de la planification et de l'aménagement du territoire, ainsi que les mises en œuvre opérationnelles.

Ce projet est conduit en collaboration avec BaselArea (porteur du projet). Toutefois, il ne vise pas uniquement un soutien structurel (amélioration des facteurs de compétitivité) à la promotion économique à l'étranger, mais également une mise en commun et une dynamisation interne du marché immobilier commercial et industriel de la région fonctionnelle.

Les trois cantons partenaires sont Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Jura. Le canton pilote qui dépose la demande de projet et de financement LPR pour la période 2012-2015, au nom et pour le compte des trois cantons, est Bâle-Ville, dans le cadre du programme de mise en œuvre Bâle-Ville/Bâle-Campagne.

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

O1		**Plate-forme zones-terrains-locaux pour le Nord-Ouest de la Suisse**	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Constitution de la plateforme zones-terrains-locaux et mise en œuvre opérationnelle		réalisé		
	2	Nombre d'objets immobiliers jurassiens figurant sur la plateforme zones-terrains-locaux		100		
	3	Nombre de visites de la plateforme zones-terrains-locaux (site internet)			10'000	
	4	Nombre de transactions dans le Jura (achats, locations) générées par la plateforme zones-terrains-locaux			10	
	5	Taux de satisfaction sur la plate-forme zones-terrains-locaux auprès des usagers			75%	

Action O2 : Autres projets de renforcement de la région fonctionnelle du Nord-Ouest de la Suisse en matière de chaîne de création de valeur ajoutée et de conditions-cadres spécifiques

Bâle / Nord-Ouest

Afin de dégager pleinement ses potentialités, la région fonctionnelle de la Suisse du nord-ouest est appelée à être renforcée, en plus des deux champs d'actions relatifs, d'une part, à l'innovation, au transfert de technologies, à l'entrepreneuriat et aux mises en relations d'affaires, et, d'autre part, aux compétences (formation et recherche), par des projets communs participant activement à la création de valeur ajoutée pour l'ensemble de la région.

L'organisation d'évènements et la mise en place de présences permanentes croisées (Jura à Bâle, Bâle dans le Jura, …) au sein de la région fonctionnelle constituent des éléments constitutifs essentiels d'une communauté d'intérêts. Les échanges étroits et fréquents entre les acteurs économiques ainsi que de la formation, de la culture et de la société, à l'intérieur de la région fonctionnelle, constituent une condition centrale de l'émergence et de l'exploitation des synergies. Ces échanges concernent de manière plus générale l'ensemble des populations.

De plus, une étude est prévue afin d'assurer une meilleure connexion entre les compétences industrielles régionales et les possibilités de foires, salons et expositions à Bâle. L'élaboration d'évènements technologiques communs (foires, expositions, congrès, séminaires) sur des thèmes technologiques ciblés (ex. medtech, cleantech) participe à l'amélioration de la visibilité et de l'image de la région en tant que centre d'excellence industrielle et technologique. De plus, ce projet peut s'appuyer sur des infrastructures et une notoriété reconnus à Bâle en matière évènementielle.

L'organisation de présences croisées entre le Jura et Bâle, par des manifestations ou des lieux dédiés à cette démarche, doit être conçue et mise en œuvre de manière systématique. La constitution de lieux destinés à promouvoir les échanges ainsi qu'à mettre en valeur les produits (technologie, terroir, tourisme, …), s'inscrit également dans ce cadre.

D'autres projets sont en cours d'examen et seront définis conjointement avec les partenaires de la région bâloise.

Les coûts pris en charge par la LPR portent sur l'élaboration des concepts, sur leur mise en place et sur leur lancement.

Le canton pilote pour ce projet est le Canton du Jura, qui sollicite le total des aides financières fédérales LPR dans le cadre de son PMO 2012-2015, pour le compte et au nom des deux cantons concernés (BS, JU).

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

O2	**Autres projets de renforcement de la région fonctionnelle du Nord-Ouest de la Suisse (création de valeur ajoutée et conditions-cadres spécifiques)**		2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	à définir selon les projets				

Action O3 : Renforcement des centralités

Cette action porte sur le renforcement des centralités du point de vue de l'aménagement du territoire et du développement économique, afin d'assurer une occupation rationnelle du territoire et de favoriser l'accueil des entreprises ainsi que les activités économiques. Elle comprend deux projets consistant à élaborer les concepts et à les mettre en place.

➔ O3a : Zones d'activités d'intérêt cantonal

Conformément à la modification de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire adoptée par le Parlement en 2011, le canton du Jura vise à concentrer le développement économique sur des pôles de développement identifiés en tant que zones d'activités d'intérêt cantonal (zones AIC) (référence : Plan directeur cantonal, fiche 1.06, principes d'aménagement 1 à 5). Ces zones doivent offrir un niveau de prestations de très haute qualité, tant en ce qui concerne le site, l'affectation des zones, l'environnement (ex. label "nature et économie") et l'accessibilité (notamment par des plans de mobilité). Dans ces zones, les procédures de permis de construire sont anticipées et accélérées. Le Plan directeur cantonal désigne ces zones.

L'Etat jurassien entend appuyer les processus de concrétisation des zones AIC, d'une part en permettant aux cinq zones existantes d'obtenir très rapidement le label AIC, d'autre part en promouvant la création de trois nouvelles zones AIC, à proximité des centres urbains de Delémont et Porrentruy ainsi que sur l'axe Saignelégier – Les Bois (La Chaux-de-Fonds). Ces zones sont destinées à devenir le fleuron du canton en matière de promotion économique. La concentration exigée s'accompagne d'une obligation d'intercommunalité.

Le projet a un coût total de CHF 420'000.- sur les quatre ans et consiste à :

- rédiger un Guide à l'intention des autorités communales et des syndicats de communes pour leur permettre de concrétiser la politique du Canton et d'obtenir le label AIC;

- soutenir et accompagner le processus de mise en place des instruments de planification et de gestion.

➔ O3b : Réhabilitation des friches industrielles et artisanales

Le canton du Jura vise une politique active en faveur de la reconversion des friches urbaines. Un inventaire exhaustif des friches dont le terrain est supérieur à plus de 3'000 m2 a été établi par le Service de l'aménagement du territoire (inventaire des friches urbaines et des parcelles libres destinées aux activités industrielles et artisanales, mai 2011). Ces 33 sites représentent une surface totale de 26.4 ha.

L'Etat jurassien entend développer des mesures d'encouragement pour la reconversion des friches (référence : Plan directeur cantonal, fiches 1.05 et 1.07), dans le cadre d'une utilisation mesurée et rationnelle du sol, ainsi que dans la logique des centralités.

Le projet a un coût total de CHF 120'000.- sur les quatre ans et consiste à :

- concevoir des mesures d'encouragement;

- établir un programme d'action;

- mettre en œuvre les mesures;

- soutenir financièrement les démarches pour les sites nécessitant une investigation (art. 5, al. 4, let. b, OSites) et pour les sites nécessitant un assainissement (art. 8, al. 2, let. b, OSites).

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

O3		Renforcement des centralités	2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Nombre de ZAIC totalement conformes		5	6	8
	2	Pourcentage d'occupation des ZAIC		20%	30%	40%
	3	Nombre d'investigations sur les friches industrielles et artisanales *	1	2	3	4
	4	Nombre d'assainissements sur les friches industrielles et artisanales *		1	2	3
	5	Nombre de reconversions de friches industrielles et artisanales *			1	2

* Cumul par année depuis le 1er janvier 2012

Action O4 : Structures d'accueil pour les activités économiques dans la zone de la gare de Porrentruy

La densification de la zone de la gare de Porrentruy s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Gouvernement jurassien, en vue de valoriser l'ancrage du canton du Jura au TGV Rhin-Rhône et aux réseaux autoroutiers nationaux et européens. La gare de Porrentruy est appelée à constituer une porte d'entrée privilégiée, par la réalisation d'un ensemble d'infrastructures facilitant l'accueil d'activités économiques, en particulier :

- un centre d'accueil et d'information, notamment en matière touristique et en lien en particulier avec Paléojura ;

- un centre d'affaires pour l'accueil d'activités tertiaires (bureaux, accès internet, support informatique, secrétariat, salles de réunion, services et conseils aux entreprises) ;

- un incubateur d'entreprises en faveur des services proches de la production;

- des espaces de rencontres et d'échanges.

Le but est d'obtenir une densité d'activités suffisante pour que la gare de Porrentruy redevienne un véritable pôle de développement urbain.

Le financement LPR sollicité a un caractère d'impulsion, l'essentiel du financement relevant de tiers (communes et privés). Les estimations des coûts et la planification sont très sommaires à ce stade.

INFRASTRUCTURES (INVESTISSEMENT)

O4	**Structures d'accueil activités économiques**		2012	2013	2014	2015
Indicateurs	1	Construction des structures d'accueil en gare de Porrentruy				réalisé
	2	Taux d'ocupation des structures d'accueil en gare de Porrentruy				50%
	3	Nombre d'emplois créés dans les structures d'accueil en gare de Porrentruy *				20
	4	Dont (indicateur 3) nombre d'emplois de haute qualitification (formation tertiaire) créés dans les structures d'accueil en gare de Porrentruy *				8

* Cumul par année depuis le 1er janvier 2012

Action O6 : Renforcement de la région fonctionnelle de l'Arc jurassien Arcjurassien.ch

Ce domaine d'action entend soutenir les projets qui vont dans le sens d'une optimisation des processus de coordination au sein de la région et qui contribuent à une amélioration des conditions-cadres du développement économique régional.

Il est important de positionner l'Arc jurassien comme une région de projets compétitive vis-à-vis des autres régions et du reste de la Suisse.

L'objectif est d'optimiser les processus de coordination et de collaboration dans l'Arc jurassien. L'action est le renforcement des concertations multi-acteurs. Cette mesure entend soutenir les projets qui visent au renforcement des concertations existantes ou à la mise en place de nouveaux espaces pertinents de concertation, pour autant que ceux-ci contribuent à l'amélioration des conditions-cadres du développement économique régional. Des formes plus abouties de collaboration pourront également être soutenues.

Parallèlement, une réflexion sur une meilleure identification de cette région à l'interne comme à l'externe doit être conduite dans la perspective à terme de la mise en place d'une marque "Arc jurassien".

Cette action comprend également les mesures d'accompagnement prévues par le PMO 2012-2015 de arcjurassien.ch.

Le programme intercantonal Arc jurassien 2012-2015 de mise en œuvre de la LPR est transmis directement au SECO par le Canton de Neuchâtel (canton pilote), au nom et pour le compte des quatre cantons concernés. Les éléments qui figurent dans le présent PMO, en particulier les contributions financières, correspondent à la demande de arcjurassien.ch de juillet 2011. Des modifications peuvent intervenir dans la conclusion de la convention-programme correspondante.

PROJETS (FONCTIONNEMENT)

O6	Optimisation Arc jurassien		2012	2013	2014	2015
Indicateurs		cf. le programme intercantonal arcjurassien.ch				

4.2. ECARTS ET PRECISIONS PAR RAPPORT A 2008-2011

Le PMO 2012-2015 s'inscrit dans la continuité du PMO 2008-2011 quant à ses buts et ses objectifs ainsi que ses axes stratégiques. L'évaluation du PMO 2008-2011 permet de confirmer la pertinence des analyses réalisées dans le cadre de son élaboration, ainsi que des axes stratégiques, des moyens et des actions retenus. La démarche générale de continuité s'inscrit également dans la logique de la durée nécessaire, qui doit être supérieure à une période quadriennale et dont l'expérience effective est inférieure à ce jour, à la mise en œuvre d'une politique régionale d'une telle importance et d'une telle ampleur.

Une première démarche consiste ainsi à consolider et à développer encore davantage les stratégies et les actions existantes, ainsi que de poursuivre et d'intensifier les collaborations éprouvées. Dans ce cadre, plusieurs actions poursuivent, tout en les adaptant à l'évolution des besoins et de l'environnement économique, des mesures inscrites au PMO 2008-2011 et qui ont été réalisées dans ce cadre. Pour l'essentiel, il s'agit de Creapole SA (HT1) et de « Innovation et entrepreneuriat en Suisse occidentale » réalisé par la CDEP-SO (HT6).

Il s'agit également de mettre en œuvre des projets qui n'ont pas pu l'être durant la période 2008-2011, essentiellement par manque de ressources internes et qui gardent toute leur actualité. Un certain nombre d'actions qui n'ont pas pu être réalisées durant la période 2008-2011 sont ainsi reprises dans le cadre du PMO 2012-2015, moyennant une adaptation aux évolutions et des précisions, notamment :

- Plateforme et réseau des Jurassiens de l'extérieur (HT12) (anciennement Exodus plus).
- Créativité et esprit d'entreprise (HT13).
- Plurilinguisme (HT18).
- Développement de nouvelles filières de formation supérieure (HT19) (anciennement "développement formations tertiaires").

Par ailleurs, des actions sont modifiées ou précisées par rapport au PMO 2008-2011. C'est le cas, par exemple, de medtech process + (HT3) et de i-net Innovation Networks (HT4), par rapport à « Micro/Medtech (WKNW) » dans le PMO 2008-2011.

Pour leur part, les actions novatrices apportent des initiatives indispensables en renforçant les stratégies, comme par exemple :

- Pôle R&D medtech (HT2).
- Hôtel d'entreprises sur le site innodel (HT10).
- Plateforme « formation-emploi-économie » (HT17).
- Village de vacances (T6).
- Plateforme zones-terrains-locaux pour le Nord-Ouest de la Suisse (O1).
- Renforcement des centralités (O3).

4.3. BUTS DU PMO ET MODALITES D'ACTION (MESURABLES)

La mise en relation des buts du PMO avec les actions peut être présentée par le tableau suivant (les cellules grisées indiquent les concordances) :

PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE LPR 2012-2015 DU CANTON DU JURA : BUT DU PMO ET ACTIONS

		But du PMO (pt 2.2.2.)					
		Accélération du rythme d'innovation	Création d'emplois qualifiés	Diversification de l'économie jurassienne	Stimulation des activités de haute technologie et du tourisme	Amélioration des facteurs qui conditionnent la compétitivité	Coopération plus étroite avec les régions voisines
Haute technologie							
HT1	Creapole SA	■	■	■	■		
HT2	Pôle R&D medtech	■	■	■	■		■
HT3	Medtech process +	■	■	■	■		■
HT4	i-net Innovation Networks	■	■	■	■		■
HT5	Autres innovation-réseaux Nord-Ouest	■	■	■	■		■
HT6	Innovation/entrepreneuriat Suisse occ.	■	■	■	■		■
HT7	Systèmes industriels Arc jurassien	■	■	■	■		■
HT8	Compétences Nord-Ouest						
HT10	Hôtel d'entreprises site innodel		■	■	■		
HT12	Réseau Jurassiens de l'extérieur	■			■		■
HT13	Créativité et esprit d'entreprises	■	■	■	■		
HT16	Campus tertiaire	■	■	■	■		■
HT17	Plateforme formation-emploi-économie			■	■		
HT18	Plurilinguisme		■	■	■		■
HT19	Développement filières formation sup.	■	■	■	■		■
Tourisme							
T1	Arc jurassien du tourisme	■	■	■	■		■
T2	Valor. touristique Paléojura			■	■		
T3	Mobilité douce			■	■		■
T5	Valor. touristique savoir-faire industriel			■	■		■
T6	Village de vacances			■	■		
T7	Agritourisme interjurassien			■	■		■
T8	Développement santé et bien-être	■	■	■	■		
T10	Projet d'investissement touristique	■	■	■	■		
Optimisation des facteurs de compétitivité							
O1	Zones-terrains-locaux Nord-Ouest					■	■
O2	Autres projets Nord-Ouest			■		■	■
O3	Renforcement des centralités			■		■	■
O4	Structures d'accueil gare Porrentruy			■		■	
O6	Région fonctionnelle Arc jurassien					■	■

Fig. 4.2. : But du PMO et actions

Le détail des impacts pour chaque action est présenté en particulier au moyen d'indicateurs mesurables, dans le cadre du descriptif des actions ci-devant dans le présent chapitre.

4.4. ACTIONS EN FAVEUR DE ZONES A FAIBLE POTENTIEL

En référence au déclin démographique qui le caractérise depuis plusieurs décennies, de sa structure purement rurale, et de l'absence presque complète d'industrie (une seule entreprise), St-Ursanne et le Clos du Doubs répondent aux critères qui caractérisent un espace à faible potentiel. Le potentiel en question réside avant tout dans le tourisme. L'objectif est d'y développer le tourisme en prenant le Doubs, la cité médiévale de St-Ursanne et sa position géographique centrale comme levier d'actions. Il s'agit également de s'appuyer sur la fusion des communes du Clos du Doubs en une seule, qui a été réalisée.

Des projets touristiques spécifiques au Clos-du-Doubs peuvent été réalisés. C'est le cas par exemple, dans le cadre du PMO 2008-2011, de la Maison du tourisme. A ce stade, aucune action spécifique dans ce sens n'est prévue dans le PMO 2012-2015, mais c'est une possibilité, notamment dans le cadre du projet d'investissement touristique (T10). Pour l'essentiel et compte tenu de la dimension ainsi que des connections des territoires, le Clos-du-Doubs est appelé à bénéficier des actions du PMO, par son fort ancrage et sa position géographique centrale.

4.5. VUE D'ENSEMBLE DES BUTS, MESURES, AVEC ETAPES ET INDICATEURS

4.5.1. Vues d'ensemble

Les descriptifs et les tableaux relatifs à chaque action (cf. les développements dans le présent chapitre ci-devant), ainsi que le tableau du plan financier à l'annexe A et le tableau des impacts / indicateurs à l'annexe B, fournissent toutes les informations quant aux mesures, aux étapes et aux indicateurs.

La prédominance de la stratégie Haute technologie, qui bénéficie de plus de 75% des subventions à fonds perdus au titre des projets de fonctionnement, s'explique principalement par son importance en regard du tissu économique et des enjeux, ainsi que par les nécessités d'impulsions. Le tourisme est à parité avec la haute technologie en matière d'infrastructures, en raison des besoins de rattrapage.

Différents récapitulatifs complètent ces vues d'ensemble :

- La répartition du plan financier par année au titre des aides financières LPR fédérales qui sont sollicitées est présentée au chapitre 8 ci-après.

- Une évaluation de la rentabilité du PMO est établie au chapitre 4.5.4 ci-dessous.

- Le point 4.5.5 plus loin met en relations les actions et les objectifs par axe stratégique.

- Les étapes clés des actions inscrites au PMO 2012-2015 sont mises en évidence dans le tableau du point 4.5.6 qui suit.

- Le récapitulatif des stratégies cantonales, intercantonales et transfrontalières est présenté au chapitre 4.5.7 ci-après.

Les mesures transfrontalières sont dans les programmes INTERREG. S'agissant du financement au titre d'INTERREG, un montant annuel de 375'000.- est inscrit dans le PMO 2008-2011. Ce montant y figure pour mémoire, dans la mesure où les montants concernant les projets soutenus dans le cadre d'INTERREG doivent figurer dans les documents transmis par les cantons leader (NE et BS) au nom des deux programmes INTERREG auxquels le Jura est rattaché : France-Suisse et Rhin supérieur. La même approche et un montant identique de CHF 375'000.- par an peuvent être retenus pour le PMO 2012-2015.
En outre, le Canton du Jura est leader d'un projet INTERREG IVC qui s'intitule « Loc Food » qui correspondant à un montant total de 325'000.-.

4.5.2. Plan financier

Le tableau à l'annexe A relatif au plan financier présente par action, par axe stratégique et par type de programme, la planification et les éléments financiers (par source de financement).

4.5.3. Impacts et indicateurs

Le tableau à l'annexe B relatif aux impacts et aux indicateurs présente la consolidation des effets attendus par les actions (ou mesures).

Quand bien même un certain nombre d'actions (notamment certaines actions intercantonales) ne font pas l'objet d'indicateurs d'impacts à ce stade (ce sera le cas par la suite), la consolidation des

indicateurs identifiés et ciblés pour l'heure permet d'établir une évaluation chiffrée des objectifs stratégiques (cf. le chapitre 3.4 ci-devant) et du but du PMO (cf. le chapitre 2.2.2 ci-devant).

4.5.4. Rentabilité du PMO

Du point de vue de l'économie publique, le retour sur investissements du PMO peut être estimé en mettant en relation l'effort financier consenti et l'impact attendu.

Afin de simplifier l'approche à ce stade, on peut se focaliser sur les contributions financières cantonales, qui, par équivalence minimale avec les aides fédérales et en termes d'avantages financiers, représentent, au total sur la période 2012-2015, une somme de quelque CHF 8 mios.

Avec la création visée de quelque 200 emplois directs, dont près de 1/3 d'emplois hautement qualifiés (formation tertiaire), on peut compter sur un retour direct fiscal (commune et canton) de l'ordre d'au moins CHF 2'000'000.- par an uniquement au niveau des personnes physiques. Sans compter les autres impacts, on peut donc estimer le retour sur investissement à environ 4 ans.

4.5.5. Récapitulatif des actions et des objectifs par axe stratégique

Les mises en relations entre les objectifs des axes stratégiques et les actions du PMO peuvent être établies comme suit (les cases grisées correspondent aux concordances) :

PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE LPR 2012-2015 DU CANTON DU JURA : OBJECTIFS PAR AXE STRATEGIQUE ET ACTIONS

Haute technologie								
	Objectifs de l'axe stratégique Haute technologie (pt 3.4.2.3)	1. Création activités industrielles	2. Structures soutien projets innovateurs	3. Créativité et esprit d' entreprise	4. Technologies et compétences	5. Mises en réseaux	6. Accès aux marchés	7. Identité et image
HT1	Creapole SA	■	■	■	■	■	■	
HT2	Pôle R&D medtech	■	■	■	■	■	■	■
HT3	Medtech process +	■	■	■	■	■	■	■
HT4	i-net Innovation Networks	■	■	■	■	■	■	■
HT5	Autres innovation-réseaux Nord-Ouest	■	■	■	■	■	■	■
HT6	Innovation/entrepreneuriat Suisse occ.	■	■	■	■	■	■	■
HT7	Systèmes industriels Arc jurassien	■	■	■	■	■	■	■
HT8	Compétences Nord-Ouest			■	■	■	■	
HT10	Hôtel d'entreprises site innodel	■	■			■		
HT12	Réseau Jurassiens de l'extérieur	■	■			■	■	■
HT13	Créativité et esprit d'entreprises	■	■	■	■	■		■
HT16	Campus tertiaire	■	■	■	■	■	■	■
HT17	Plateforme formation-emploi-économie				■			
HT18	Plurilinguisme				■		■	
HT19	Développement filières formation sup.	■			■		■	■

PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE LPR 2012-2015 DU CANTON DU JURA : OBJECTIFS PAR AXE STRATEGIQUE ET ACTIONS

Tourisme									
	Objectifs de l'axe stratégique Tourisme (pt 3.4.3.3)	1. Jura & TroisLacs	2. Jura Tourisme	3. Création activités touristiques	4. Qualité et professionnalisation	5. Hébergement	6. Attrait investisseurs	7. Mises en réseaux	8. Identité et image
T1	Arc jurassien du tourisme								
T2	Valor. touristique Paléojura								
T3	Mobilité douce								
T5	Valor. touristique savoir-faire industriel								
T6	Village de vacances								
T7	Agritourisme interjurassien								
T8	Développement santé et bien-être								
T10	Projet d'investissement touristique								

Optimisation des facteurs de compétitivité					
	Objectifs de l'axe stratégique Optimisation (pt 3.4.4.3)	1. Infrastructures développement	2. Centres régionaux	3. Alliances	4. Identité et image
O1	Zones-terrains-locaux Nord-Ouest				
O2	Autres projets Nord-Ouest				
O3	Renforcement des centralités				
O4	Structures d'accueil gare Porrentruy				
O6	Région fonctionnelle Arc jurassien				

Fig. 4.3 : Objectifs des axes stratégiques et actions

4.5.6. Etapes clés

Les descriptifs et les tableaux relatifs à chaque action (cf. les développements ci-devant dans le présent chapitre) fournissent les informations relatives à la planification de leur réalisation et de leurs principales étapes.

Le tableau ci-après met en évidence les étapes clés relatives à l'ensemble des actions.

		Planning des étapes clés			
		2012	2013	2014	2015
Haute technologie					
HT1	Creapole SA	Consolidation			Pérennité sans LPR
HT2	Pôle R&D medtech	Mise en œuvre opérationnelle			Développement et pérennité sans LPR
HT3	Medtech process +	Mise en œuvre opérationnelle		Arrimage à i-net Innovation Networks	
HT4	i-net Innovation Networks	Mise en œuvre opérationnelle		Consolidation	Pérennité
HT5	Autres innovation-réseaux Nord-Ouest	Elaboration des concepts		Mise en œuvre opérationnelle	
HT6	Innovation/entrepreneuriat Suisse occ.	Coordination et consolidation			Pérennité
HT7	Systèmes industriels Arc jurassien	Coordination		Mise en œuvre opérationnelle	Consolidation
HT8	Compétences Nord-Ouest	Elaboration des concepts		Mise en œuvre opérationnelle	
HT10	Hôtel d'entreprises site innodel		Engagement d'investisseurs		Viabilité
HT12	Réseau Jurassiens de l'extérieur	Elaboration des concepts	Mise en œuvre opérationnelle		Pérennité sans LPR
HT13	Créativité et esprit d'entreprises	Mise en œuvre opérationnelle			Pérennité sans LPR
HT16	Campus tertiaire	Elaboration des concepts			Mise en œuvre opérationnelle
HT17	Plateforme formation-emploi-économie	Mise en œuvre opérationnelle			Pérennité sans LPR
HT18	Plurilinguisme	Mise en œuvre opérationnelle			Adaptation aux mutations
HT19	Développement filières formation sup.	Elaboration des concepts		Mise en œuvre opérationnelle	

		Planning des étapes clés			
		2012	2013	2014	2015
Tourisme					
T1	Arc jurassien du tourisme	**Mise en œuvre opérationnelle**			**Pérennité**
T2	Valor. touristique Paléojura		**Engagement de fonds de tiers**		**Développement et pérennité**
T3	Mobilité douce	**Mise en œuvre opérationnelle**			**Pérennité sans LPR**
T5	Valor. touristique savoir-faire industriel	**Engagement d'investisseurs**	**Développement et viabilité**		
T6	Village de vacances		**Engagement d'investisseurs**		**Viabilité**
T7	Agritourisme interjurassien		**Coordination**		**Développement et pérennité**
T8	Développement santé et bien-être	**Elaboration des concepts**		**Engagement d'investisseurs**	**Mise en œuvre opérationnelle**
T10	Projet d'investissement touristique	**Choix du projet**	**Lancement du projet**	**Réalisation**	**Mise en œuvre opérationnelle**
Optimisation des facteurs de compétitivité					
O1	Zones-terrains-locaux Nord-Ouest	**Réalisation**		**Mise en œuvre opérationnelle**	
O2	Autres projets Nord-Ouest	**Elaboration des concepts**		**Mise en œuvre opérationnelle**	
O3	Renforcement des centralités	**Engagement de financements**		**Mise en œuvre opérationnelle**	**Développements**
O4	Structures d'accueil gare Porrentruy			**Engagement d'investisseurs**	**Mise en œuvre opérationnelle**
O6	Région fonctionnelle Arc jurassien	**Coordination**			**Mise en œuvre opérationnelle**

Fig. 4.4 : PMO et étapes clés

4.5.7. Stratégies cantonales, intercantonales et transfrontalières

La consolidation des efforts financiers selon les stratégies peut être établie au moyen du tableau récapitulatif suivant :

PMO LPR 2012-2015 CANTON DU JURA :
STRATEGIES CANTONALES, INTERCANTONALES ET TRANSFRONTALIERES

			Contributions financières CH *			Contributions financières JU
			Subventions	Part	Prêts	Subventions
			mios de CHF		mios de CHF	mios de CHF
1		PMO intercantonal CDEP-SO	0.50			0.50
2		PMO intercantonal Arc jurassien	0.50			0.50
3		Projets intercantonaux pilotés par BS	0.76			0.76
4	**= 1 + 2 + 3**	**Sous-total programmes et projets intercantonaux pilotés par d'autres cantons**	**1.76**			**1.76**
5		Projets intercantonaux pilotés par JU	0.49			0.49
6	**= 4 + 5**	**Sous-total stratégie intercantonale JU**	**2.25**			**2.25**
7		Stratégie transfrontalière JU (INTERREG) **	1.50			1.50
8	**= 6 + 7**	**Sous-total stratégie interrégionale JU**	**3.75**	**47%**		**3.75**
9		Stratégie cantonale JU	4.20	53%	9.00	13.99
10	**= 8 + 9**	**Total stratégie JU**	**7.96**	**100%**	**9.00**	**17.74**

* Pour les projets et programmes intercantonaux, uniquement la part correspondant au Canton du Jura, aux fins de comparaison et de consolidation

** Par analogie au dispositif LPR, aux fins de comparaison et de consolidation

			Contributions financières CH		
			Subventions		Prêts
			mios de CHF		mios de CHF
5bis		Projets intercantonaux pilotés par JU ***	0.85		
9		Stratégie cantonale JU	4.20		
	= 5bis + 9	**Contributions financières CH dans le cadre du PMO LPR 2012-2015 JU**	**5.05**		**9.00**

*** Y compris la part des subventions fédérales relatives aux autres cantons, pour lesquels JU est canton pilote

Fig. 4.5 : Stratégie cantonales, intercantonales et transfrontalières

Il ressort de cette analyse que près de la moitié des subventions fédérales au titre de la LPR (y compris INTERREG) est affectée du point de vue formel à ce stade, pour l'ensemble de la période 2012-2015, à des actions interrégionales (intercantonales ou transfrontalières).

Il y a lieu encore d'ajouter les actions qui relèvent de la stratégie cantonale à ce stade, car elles n'ont pas encore obtenu d'accord formel quant à une participation financière d'un autre canton malgré le fait qu'elles déploient leurs effets dans le cadre d'un périmètre intercantonal, qui ont l'intention de s'inscrire, du point de vue formel et dans les meilleurs délais, dans une stratégie intercantonale.

5. PROCESSUS

5.1. COMPATIBILITE AVEC LE MODELE TERRITORIAL ET LE PLAN DIRECTEUR DU CANTON

Les quatre principes du plan directeur cantonal sont :

1. améliorer la qualité de la vie;

2. améliorer les conditions-cadres favorables au développement économique;

3. favoriser le développement de chaque territoire en valorisant ses atouts spécifiques;

4. veiller à une allocation efficiente des ressources.

Ces principes possèdent une forte connotation économique et sont en phase avec ceux de la LPR, comme l'est la moitié environ (l'autre moitié n'est pas concernée) des vingt objectifs du plan directeur (voir "Arrêté fixant les principes directeurs et les objectifs d'aménagement du territoire applicables à la révision du plan directeur cantonal" du 22 mai 2002).

La conformité au plan directeur cantonal s'apprécie donc :

a) du point de vue du développement souhaité du canton, en fonction de la "Conception directrice";

b) sous l'angle des dispositions liant les autorités, par le respect des "principes d'aménagement" et des "mandats de planification" des fiches qui composent le plan directeur cantonal 2005 et celles en voie d'adaptation.

Le PMO est conçu dans le respect de la Conception directrice. Les grands principes et orientations qui dictent les politiques publiques du canton sont harmonisés de facto par la participation des unités administratives aux différentes analyses, actions et projets. La stratégie PMO et ses objectifs s'insèrent effectivement dans le cadre du développement souhaité du canton.

Les fiches les plus pertinentes pour la réalisation du PMO sont les suivantes (selon la nomenclature du Plan directeur cantonal) :

URBANISATION	
1.01	Développement de l'urbanisation
1.02	Juragenda 21
1.03.1	Projet d'agglomération de Delémont (en cours d'adaptation pour répondre au Projet d'agglomération soumis à la Confédération)
1.05	Dimensionnement de zones à bâtir pour l'habitat (version 2010)
1.06	Zones d'activités d'intérêt cantonal (zone AIC) en cours d'approbation par le Parlement concomitamment avec les adaptations de la loi sur l'aménagement du territoire
1.09	Constructions et installations publiques
1.09.1	Equipements scolaires et sportifs (version 2011)
1.09.2	Institutions de soins, santé
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	
2.01	Liaisons extérieures par les transports publics
2.02	Liaisons internes par les transports publics
2.03	Réseau de transport dans l'agglomération de Delémont (en cours d'adaptation pour répondre au Projet d'agglomération soumis à la Confédération)
2.04	Route nationale A16
2.05	H18 Delémont - Bâle
NATURE ET PAYSAGE	
3.01	Espace rural
3.15	Réserves naturelles et monuments naturels
3.20	Tourisme et loisirs (version 2011)
3.21	Régions et sites touristiques d'intérêt cantonal (version 2011)
3.22	Réseaux touristiques (version 2011)
3.23	Grandes installations touristiques et de loisirs (version 2011)
ENVIRONNEMENT	
4.01	Gestion des sites pollués
APPROVISIONNEMENT ET GESTION DES DECHETS	
5.05	Energie

Fig. 5.1 : Principales fiches du Plan directeur cantonal pour la réalisation du PMO

Les "principes d'aménagement" et les "mandats de planification" des différentes fiches sont respectés dans la mesure où les projets du PMO sont concernés par lesdits documents.

Le PMO est aussi, au-delà de l'aspect économique, très "dépendant" du territoire. Il comprend de nombreux objectifs (et projets) qui vont nécessiter une étroite coordination avec l'aménagement du territoire. La concertation devra, en bonne logique, intervenir dès la définition des cahiers des charges (cf. le chapitre 5.6.1.3 ci-après : Procédure, lit. b) pour les objets ayant des effets sur l'organisation du territoire (art. 8 LAT). C'est en effet à ce stade déjà que la meilleure orientation peut être donnée à l'étude d'un projet de manière à ce qu'elle prenne en considération l'ensemble des paramètres jugés nécessaires à une bonne orientation du projet et à son appréciation sous les angles relevant de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Cette information précoce permettra, au besoin, des adaptations du plan directeur cantonal.

5.2. COMPATIBILITE AVEC LA STRATEGIE TOURISTIQUE DU CANTON

L'un des trois axes du PMO 2012-2015 est le tourisme, qui correspond à la stratégie en la matière arrêtée par le Gouvernement dans le cadre du programme gouvernemental de législature 2011-2015 et des plans financiers 2012-2016. Dans le prolongement, la stratégie touristique sera développée dans le cadre du programme de développement économique 2012-2016, par un chapitre spécifique au tourisme (nouveau), ainsi que dans les contrats de prestations avec Jura Tourisme et Jura & Trois Lacs, qui sont en cours d'élaboration pour être finalisés en principe en 2012.

Cette mise en visibilité des actions de l'Etat en faveur du tourisme, par l'adoption d'un programme de développement touristique, s'inscrit dans la volonté de donner des impulsions significatives en faveur de ce secteur et de l'ériger en véritable activité économique avec une réelle valeur ajoutée. Ces impulsions s'appuient sur les actions du présent PMO, auxquelles s'ajoute un renforcement des moyens en faveur de la promotion et de l'hébergement.

5.3. COMPATIBILITE AVEC D'AUTRES POLITIQUES SECTORIELLES

Le PMO 2012-2015 a été conçu en étroite collaboration avec les services concernés de l'administration et les principaux acteurs des domaines concernés à l'extérieur de l'administration. De plus, il se réfère au programme gouvernemental de législature 2011-2015 et aux plans financiers 2012-2016, qui ont tous deux été adoptés par le Gouvernement, respectivement par le Parlement. Sa compatibilité avec les autres politiques sectorielles est ainsi assurée.

Sa mise en œuvre se fera de manière à être aussi complémentaire que possible aux politiques sectorielles de la Confédération. Les efforts porteront en particulier sur l'articulation avec la CTI et avec les plateformes nationales créées par l'OSEC.

De plus, l'organisation qui est décrite au chapitre 5.5 ci-après, permet d'assurer, de manière simple et efficace, la compatibilité avec les autres politiques sectorielles dans la réalisation du PMO.

5.4. VERIFICATION DE LA CONFORMITE DU PMO AVEC LES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'évaluation de la conformité du PMO avec les exigences du développement durable est effectuée ci-dessous selon les critères définis par l'ARE en matière d'évaluation de la durabilité.

Globalement, la conformité avec les principes du développement durable est assurée par le fait que le développement durable constitue l'un des critères de base impératifs, pour qu'un projet soit éligible du point de vue de la LPR (cf. les chapitres 2.1 ci-devant et 5.6.2 ci-après).

Critères	Analyse durabilité
Economie	
• Maintenir les revenus et l'emploi, les faire croître en fonction des besoins et en veillant à ce que leur répartition sociale et territoriale soit équitable.	Par l'appui à l'innovation et par une politique de diversification, le programme doit permettre d'augmenter les emplois et les revenus. Il accorde également une grande attention à la répartition équitable des mesures sur le territoire, en misant sur la diffusion des impulsions venant des centres. En effet, selon le « Rapport 2005 sur le développement territorial » publié par l'ARE, les agglomérations sont les moteurs de l'économie. C'est pourquoi le programme vise notamment le renforcement du pôle de développement que représente Delémont et son agglomération.
• Au minimum, maintenir le capital de production en se fondant sur le capital social et humain et le faire croître en termes qualitatifs.	Le programme vise un accroissement quantitatif et qualitatif du capital social et humain par la création d'emplois qualifiés et l'acquisition de nouvelles compétences. De plus et au moyen de la formation, une attention particulière sera portée à la revalorisation des métiers en lien avec les savoirs-faires du canton (horlogerie, micromécanique, …).
• Améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'économie.	Il s'agit de la finalité du programme. Si on se base sur le Projet de Territoire Suisse, celui-ci préconise la solidarité et la complémentarité entre les territoires : « Sur un plan territorial, le développement sera considéré comme durable s'il permet de répondre aux besoins de la population d'un territoire sans compromettre la capacité des habitants des autres territoires de répondre aux leurs ». Dans cette perspective, la manière dont est formulé le but et surtout le critère de suivi du PMO paraît très pertinent. L'objectif du PMO est bien que l'écart relatif entre les cantons soit réduit dans le but de tendre à l'élimination des inégalités régionales et non, d'accentuer la compétition entre les cantons.
• Influer sur l'économie en premier lieu par des mécanismes de marché (prix), compte tenu des facteurs de rareté déterminants et des coûts externes.	Conformément aux exigences LPR, le programme n'intervient pas dans les mécanismes du marché. Il permet cependant aux entreprises d'en tenir compte pour s'y positionner au mieux.
• Ne pas gérer les fonds publics au détriment des générations futures (p. ex. dettes, dilapidation de valeurs).	Le programme gère les fonds publics au plus près et cherche à les utiliser avec une efficience croissante. Il prévoit aussi une participation financière des entreprises et des organismes qui les représentent.

Critères	Analyse durabilité
Société	
• Protéger et favoriser la santé et la sécurité des personnes au sens le plus large.	Il convient d'envisager la santé dans son acception la plus large : *« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain ».* (Constitution de l'OMS, juin 1946). Pour qu'une population soit en bonne santé, il faut dès lors agir sur ce qui la détermine (déterminants environnementaux, sociaux et économiques). Par la création de conditions socio-économiques favorables, le PMO joue un rôle majeur de promotion de la santé (qui vient en amont de la prévention et des soins en permettant ainsi d'éviter autant que faire se peut que la population soit en mauvaise santé). De plus et conformément au point 5.6.2. (liste de critères), une évaluation d'impacts sur la santé est prévue pour les projets d'envergure, afin de garantir la santé pour tous.
• Garantir la formation, donc le développement, l'épanouissement et l'identité des individus.	Le programme comprend plusieurs mesures en lien avec la formation, dans les domaines Haute Technologie (notamment renforcement de la région fonctionnelle du Nord-Ouest de la Suisse en matière de compétences, savoir-faire dans l'Arc jurassien, Campus tertiaire, développement de nouvelles filières de formation supérieure) et Tourisme. Par ailleurs, les liens entre formation et économie peuvent être fortement bénéfiques à l'innovation. Le PMO soutient, entre autres, de tels liens entre l'économie privée et les institutions de la formation (comme p.ex. le pôle R&D medtech et la plateforme formation-emploi-économie).
• Encourager la culture, ainsi que le maintien et le développement de valeurs et de ressources sociales au sens du capital social.	Le domaine culturel stricto sensu est exclu du champ d'application LPR. Toutefois et en particulier en lien avec le tourisme, le développement d'offres culturelles est soutenu dans le cadre du PMO 2012-2015. Dans le cadre de la collaboration transfrontalière, les programmes INTERREG donnent notamment la priorité au domaine de la culture.
• Garantir des droits identiques et la sécurité juridique pour tous, en particulier l'égalité entre femmes et hommes, l'égalité des droits ou la protection des minorités ainsi que la reconnaissance des droits humains.	Le PMO n'a pas vocation d'intervenir directement dans ces domaines. Toutefois, les actions programmées sont appelées à respecter les normes en la matière.
• Favoriser la solidarité au sein de chaque génération, entre les générations et globalement.	Le canton du Jura connaît un problème démographique lié au vieillissement de sa population. Selon la typologie des cantons par rapport à la structure de leur population de l'Office fédéral de la statistique (OFS) en 2002, le Jura sera en 2030 un canton "vieux-vieux". Les personnes de plus de 65 ans et plus constitueront 26,3% de la population. Il est clair que le PMO cherche à enrayer la situation notamment par le maintien et le développement d'emplois dans des secteurs prometteurs, qui a pour but d'assurer l'avenir et les emplois des générations futures. Les pays occidentaux devant affronter la dure réalité de l'évolution de la pyramide

Critères	Analyse durabilité
Société	
	des âges, il convient dès aujourd'hui d'axer les politiques sur ces enjeux de vieillissement de la population. En développant des projets en lien avec la santé et le bien-être, le PMO s'engage dans cette voie.

Critères	Analyse durabilité
Environnement	
• Préserver les espaces naturels et la biodiversité.	Le programme entend utiliser le sol de manière mesurée. De vastes territoires ont perdu leur caractère rural, sans acquérir pour autant une qualité urbaine (Rapport 2005 sur le développement territorial de l'ARE). Or, l'espace rural remplit un rôle essentiel pour la détente, les loisirs, le tourisme, pour la compensation écologique et le maintien des bases naturelles de la vie, de même qu'il constitue un élément essentiel des paysages jurassiens (qui rappelons-le est un facteur d'attractivité des ménages et des entreprises important pour le canton du Jura). L'accent fort sur le renforcement des centralités (Delémont, Porrentruy, Saignelégier), la densification et le développement des infrastructures de manière concentrée sont vivement salués. Cette focalisation sur ces centralités devrait permettre d'enrayer l'étalement de ces villes moyennes et des villages voisins, qui mite le territoire et les paysages. Dans la concrétisation du PMO, il s'agit tout particulièrement de veiller à concilier les divergences possibles entre la mise à disposition d'espaces nécessaires pour la création de la valeur ajoutée et la préservation des espaces naturels. Dans ce contexte, une attention particulière sera portée aux projets touristiques et aux infrastructures (p.ex. valorisation touristique de Paléojura et village de vacances), afin de respecter les espaces naturels et la biodiversité. A cette fin, les procédures du PMO (cf. le chapitre 5.6.) prévoient une étroite coordination avec le Service de l'aménagement du territoire ainsi qu'une analyse de conformité au plan directeur cantonal.

Critères	Analyse durabilité
Environnement	
• Maintenir la consommation de ressources naturelles au-dessous du niveau de régénération naturelle.	Tout comme pour le critère précédent, le PMO veillera à privilégier une utilisation mesurée des ressources naturelles.
• Maintenir la consommation de ressources non renouvelables au-dessous du potentiel de développement de ressources renouvelables.	Le PMO est en cohérence avec de nombreuses politiques publiques et principalement les suivantes, qui sont en lien avec ce critère : • l'aménagement du territoire, • la politique énergétique, • la protection de la nature et des paysages. S'agissant de l'aménagement du territoire, le PMO met au centre le respect de la politique des ZAIC, qui est rattachée au plan directeur cantonal d'aménagement du territoire. Pour la politique énergétique, le PMO contribue à la promotion du label MINERGIE, dans la mesure où celui-ci constitue une exigence systématique à l'octroi d'aides LPR. De plus, le PMO comporte des actions qui participent à l'amélioration de l'efficience énergétique, notamment par le développement de plans de mobilité, dans le soutien à la mobilité douce ou dans la promotion de processus de production peu énergivores (ex. pôle MobilIT élargi à la région bâloise). S'agissant de la protection de la nature et des paysages, le PMO favorise l'intégration des normes sociales et environnementales volontaires (ex. label "nature et économie" pour les ZAIC). Par ailleurs, avec les qualités environnementales et paysagères intrinsèques au canton du Jura, le PMO contribue à développer l'économie verte et l'écologie industrielle (cf. collaborations avec le Nord-Ouest de la Suisse).
• Abaisser à un niveau inoffensif la pollution de l'environnement naturel et des organismes humains par l'émission de substances nocives.	Le PMO n'a pas prise directe sur ce critère et respecte les normes en la matière.
• Réduire les effets de catastrophes écologiques et ne s'exposer à des risques d'accident que lorsque le sinistre le plus grave possible ne provoque pas de dommages persistant au-delà d'une génération.	Une étroite coordination est assurée avec l'Office de l'environnement, afin de minimiser de tels risques.

Fig. 5.2 : Vérification de la conformité du PMO avec les principes du développement durable

Evaluation concomitante et ex-post du PMO

De manière générale, une évaluation de la réalisation des actions du PMO sous l'angle du développement durable est prévue, sous une forme à définir (par ex. au moyen de la "boussole").

5.5. ORGANISATIONS REGIONALES

La gestion de la LPR relève du Service de l'économie. Du fait que la région ne diffère pas du canton, le Service de l'économie est l'unité opérationnelle (l'organe de développement régional) du PMO. Ce dispositif s'avère pertinent à plusieurs égards. L'expérience de la phase initiale le confirme.

Ce dispositif assure une vue d'ensemble et une coordination optimale. La cohérence avec les politiques publiques et les plans financiers est également facilitée. Le lien avec la politique économique est idéal. Ce dispositif est par ailleurs adapté à la taille du canton et aux proximités qui en découlent.

En outre, avec les frontières de la région qui coïncident avec celles du canton, il est plus aisé de dégager des synergies au niveau de la gestion technique et administrative. Par ailleurs, en scindant le territoire cantonal en régions, on court le risque d'alimenter un régionalisme conflictuel qui divise les forces au lieu de les rassembler. Finalement, en bien des domaines, le canton du Jura peine à atteindre la taille critique; l'existence de régions aggraverait cette situation.

La gestion de la LPR peut compter sur une dotation de 1.3 poste équivalent plein temps (EPT), qui lui est dédiée au sein du Service de l'économie. A cela s'ajoute l'appui du responsable du tourisme et ainsi que du responsable des technologies et de l'infrastructure. Lorsque des entreprises sont concernées, la coordination avec la promotion économique, qui relève également du Service de l'économie, est assurée.

Afin de simplifier l'organisation, il a été renoncé à la mise en place d'un comité de pilotage, qui regrouperait d'autres services de l'administration et des institutions externes, et qui serait chargé d'encadrer le dispositif et les projets. Dans le cadre du présent PMO, l'opportunité de mettre sur pied un tel comité de pilotage sera réexaminée. Dans tous les cas, la concentration des champs de compétences au sein du Service de l'économie et l'engagement de spécialistes LPR (1.3 EPT) permet de s'appuyer sur ceux-ci pour accompagner les projets, en collaboration avec d'autres services ou institutions qui pourraient être concernés.

Une collaboration particulière sera engagée avec le Service de l'aménagement du territoire, afin de coordonner au mieux les projets qui ont des effets sur l'organisation du territoire et qui relèvent des exigences du plan directeur cantonal (cf. le chapitre. 5.1 ci-devant).

La Commission consultative pour le développement de l'économie, qui a été constituée au début 2011, est chargée notamment de se prononcer sur le programme de mise en œuvre de la politique régionale et sur le rapport final de réalisation y relatif (cf. le règlement de la Commission consultative pour le développement de l'économie, RSJU 901.72).

La Loi du 21 mai 2008 portant introduction à la Loi fédérale sur la politique régionale (RSJU 902.0) détermine comme suit la répartition des différentes tâches :

Autorités, tâches a) Gouvernement

Art. 3 [1] Le Gouvernement a notamment les compétences suivantes :

a) assurer la mise en place de l'organisation nécessaire à l'application de la politique régionale dans le Canton;

b) approuver le programme de mise en œuvre de la politique régionale (art. 15, al. 1, de la loi fédérale);

c) déterminer l'enveloppe financière allouée aux projets ressortissant aux conventions-programmes;

d) sélectionner les projets et fixer les aides financières ou les prêts qui leur sont octroyés (art. 15, al. 3, de la loi fédérale);

e) approuver les rapports, intermédiaires ou finals, sur la réalisation du programme de mise en œuvre.

[2] Les compétences du Parlement, notamment en matière budgétaire et financière, sont réservées.

b) Département de l'Economie

Art. 4 [1] Le Département de l'Economie est l'interlocuteur des autorités fédérales.

[2] Il exerce la haute surveillance sur l'application de la politique régionale (art. 17, al. 1, de la loi fédérale).

c) Service de l'économie

Art. 5 [1] La gestion opérationnelle du programme de mise en œuvre incombe au Service de l'économie.

[2] Il assume notamment les tâches suivantes :

a) préparer le programme de mise en œuvre;
b) négocier les conventions-programmes;
c) réaliser le programme de mise en œuvre;
d) gérer rationnellement les fonds;
e) préparer les rapports sur la réalisation du programme de mise en œuvre.

Fig. 5.3 : Loi portant introduction à la Loi fédérale sur la politique régionale

5.6. SELECTION DES PROJETS

A l'exception de l'évaluation d'impacts sur la santé pour les projets d'envergure (cf. le point 5.6.2 ci-après), qui est nouvelle, les éléments développés dans le présent chapitre sont déjà mis en application dans le cadre du PMO 2008-2011.

5.6.1. Procédure de sélection et d'engagement des projets

5.6.1.1. Démarche "bottom-up"

Afin de mettre à disposition des intéressés toutes les informations concernant la mise en œuvre de la LPR dans le canton du Jura, un site internet a été mis en place en février 2009 (www.jura.ch/lpr). Il présente la stratégie cantonale en la matière, la marche à suivre pour déposer une demande d'aide financière et les critères de sélection.

La procédure se veut la plus souple possible et le Service de l'économie s'efforce de privilégier le contact direct, afin d'orienter et d'assister les porteurs de projet durant toutes les phases du projet.

Le site internet met à disposition des documents à télécharger, tels que le programme de mise en œuvre et le guide pour le dépôt d'une demande d'aide financière. Il propose également des exemples de projets soutenus.

Le terme de développement régional a été choisi pour élargir la thématique à l'ensemble du développement régional et non pas au seul outil qu'est la LPR. En effet, le site internet sera appelé à être complété par différents liens, réflexions et autres possibilités de financement.

Afin d'aider le travail des porteurs de projets, un guide pour le dépôt d'une demande d'aide financière au titre de la LPR a été établi dans le cadre du PMO 2008-2011 et est à disposition également sur le site internet du Service de l'économie. Ce guide a pour but de présenter la procédure à suivre et les conditions à remplir pour qu'un projet obtienne une aide financière au titre de la LPR. Il indique également les éléments qu'un dossier de demande doit contenir, les critères d'évaluation et la manière dont le suivi sera assuré une fois l'aide accordée. Le guide sera actualisé sur la base du PMO 2012-2015 et une nouvelle promotion sera réalisée.

5.6.1.2. Contenu du dossier

Aucun formulaire préétabli n'est à remplir par le porteur de projet. Une totale liberté de présentation lui est laissée. Toutefois, le dossier de demande d'aide doit nécessairement contenir les éléments suivants :

- la description détaillée du projet;
- les buts et objectifs du projet;
- les informations concernant le porteur de projet (statut juridique, personne de contact, coordonnées,…);
- l'organisation et les modalités de gestion du projet (organigramme, processus de décision, controlling, …);
- les partenaires au projet;

- la justification du projet et son insertion dans l'un des axes stratégiques (haute technologie, tourisme ou optimisation) du PMO, ainsi que sa compatibilité avec les critères (cf. le point 5.6.2 ci-après);

- une analyse SWOT pour cibler de manière synthétique les éléments essentiels du projet;

- le budget d'investissement ou de fonctionnement (selon la nature du projet) ainsi que son financement; le budget de fonctionnement étant établi sur 4 ans afin de démontrer la pérennité du projet;

- le calendrier et les étapes de mise en œuvre du projet (indispensable pour le suivi du projet).

Le dossier est complété par les promesses écrites de financement ou de collaboration des partenaires au projet. Un engagement financier du promoteur est demandé.

5.6.1.3. <u>Procédure</u>

a) Démarches préalables (facultatif)

Si un promoteur éprouve des difficultés dans l'élaboration de son projet, ou s'il n'est pas certain que le projet entre dans le champ d'application de la LPR, le Service de l'économie est à disposition pour lui fournir l'assistance et les informations nécessaires.

b) Dépôt de la demande

Le promoteur envoie au Service de l'économie son dossier comprenant les éléments énumérés au point 5.6.1.2 ci-dessus. Les engagements des partenaires et les engagements financiers doivent faire l'objet de déclarations écrites. Si nécessaire, le Service de l'économie et le promoteur se concertent pour consolider le dossier.

Pour les projets qui ont un impact sur le territoire ou sur l'environnement, une coordination avec le Service de l'aménagement du territoire est systématiquement organisée à ce stade.

c) Evaluation du projet

Les projets sont déposés auprès du Service de l'économie, qui vérifie tout d'abord la complétude du dossier. Le Service de l'économie demande au porteur de projet de compléter le dossier en cas de besoin, et, cas échéant, de rechercher des partenaires.

Le Service de l'économie vérifie le bien-fondé du projet, la pertinence de sa conception et le respect des critères déterminants (cf. le point 5.6.2 ci-après). Il sollicite l'avis des services et des milieux concernés (aspect métier, volets territoire/environnement/santé). Au besoin, l'avis d'un expert est requis.

Puis, le Service de l'économie prépare la proposition de décision à l'intention du Gouvernement, qui comprend cas échéant une proposition de soutiens financiers (Canton et Confédération). Le Département de l'économie peut, en cas de besoin, requérir le préavis de la Commission consultative pour le développement de l'économie.

d) Décision

Le Gouvernement (cas échéant le Parlement en fonction des montants concernés) décide du montant et de la forme (subvention ou crédit) des aides financières (cantonale et fédérale). Il arrête les conditions auxquelles ces aides sont octroyées.

La décision du Gouvernement (cas échéant du Parlement) comprend :

- un arrêté d'octroi d'engagements financiers fédéraux et cantonaux;

- en cas d'aide financière : une convention avec le porteur de projet, ou, en cas de mandat, un contrat de mandat.

La convention avec le porteur de projet précise de manière détaillée l'ensemble des modalités relatives aux aides financières et à la réalisation du projet, ainsi que les indicateurs relatifs aux effets attendus.

La décision est notifiée par écrit au porteur de projet par l'intermédiaire du Service de l'économie.

e) Mise en œuvre et suivi

Sur la base de la convention avec le porteur de projet, le Service de l'économie assure le suivi au niveau de l'Etat en collaboration avec le porteur du projet.

Le Service de l'économie demeure le contact cantonal durant toute la durée du projet. Il vérifie que les étapes et délais indiqués dans le dossier de demande sont bien respectés. Dans le cas contraire, les raisons du retard sont discutées et des solutions envisagées, conformément aux exigences de la Confédération.

Le porteur de projet fournit au Service de l'économie les décomptes et les rapports annuels de la mise en œuvre du projet. De même et à la fin du projet, il fournit le décompte final et le rapport de réalisation. Le Service de l'économie procède à l'évaluation du projet sur la base de ces documents.

5.6.1.4. Processus de décision avec un porteur de projet externe

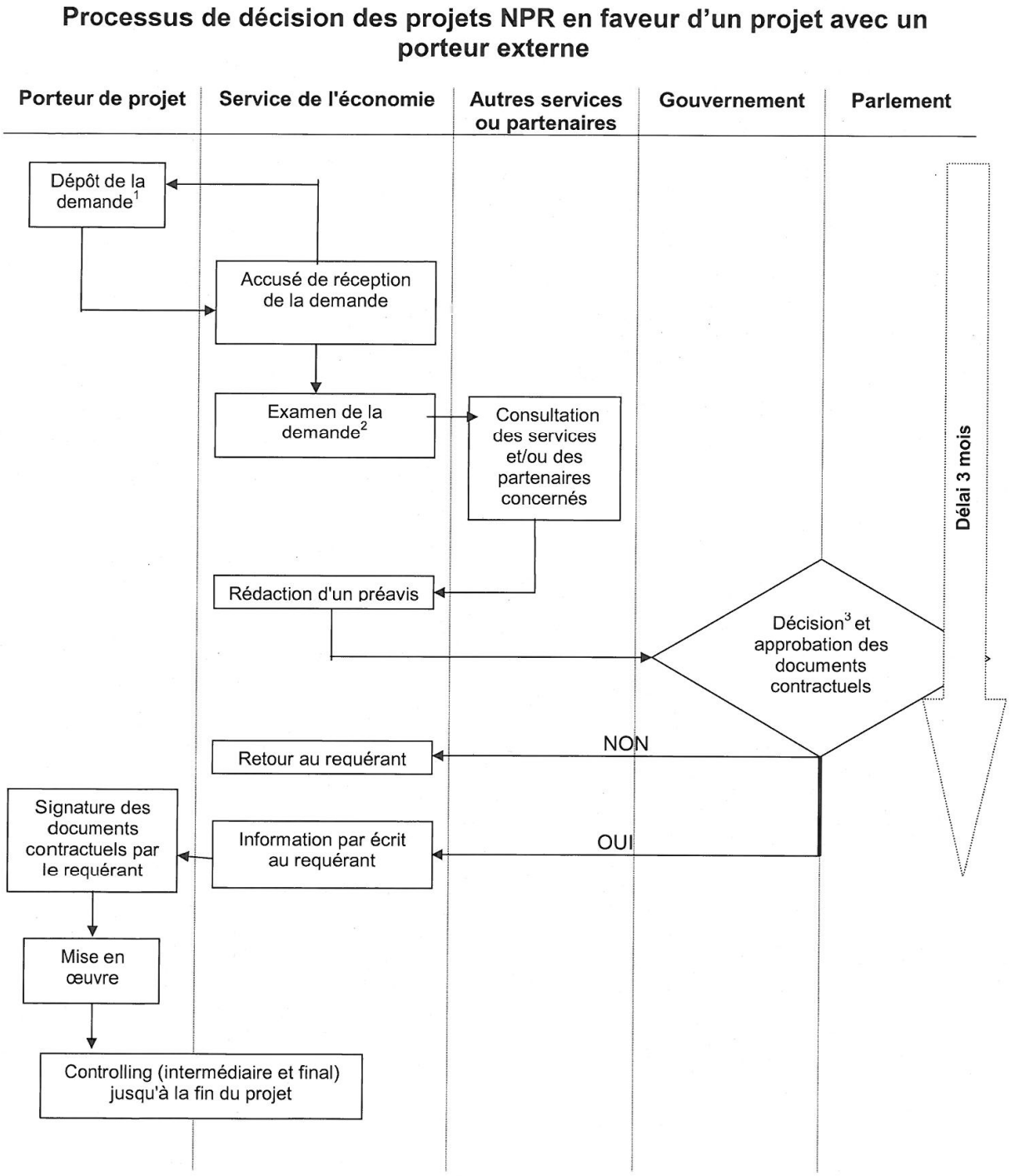

1) Le Service de l'Economie apporte si nécessaire une aide active à l'élaboration du dossier de demande.
2) Le Service de l'Economie établit la grille d'évaluation des projets NPR.
3) Le Gouvernement prend la décision si l'engagement financier de la part cantonale demeure dans les limites de ses compétences financières. Si tel n'est pas le cas, le dossier est transmis au Parlement.

Fig. 5.4 : Processus de décision des projets LPR en faveur d'un projet avec un porteur externe

5.6.2. Liste des critères

Les conditions qui déterminent l'admission de projets dans le cadre du PMO 2012-2015 ne sont pas modifiées par rapport au PMO 2008-2011.

Pour qu'un projet soit admis, il doit nécessairement répondre aux six critères ci-dessous (critères impératifs) :

1. **Conformité à la stratégie et contribution aux objectifs.**

   Le projet doit s'inscrire dans l'un des trois axes stratégiques retenus (haute technologie, tourisme, optimisation des facteurs de compétitivité) et ses effets attendus doivent être en rapport avec les objectifs stratégiques (contribution aux objectifs stratégiques du PMO).

2. **Caractère novateur (innovation).**

   Le projet doit être résolument novateur dans la région et ne doit en aucun cas être la réplique d'un même projet ailleurs dans le canton.

3. **Création de valeur ajoutée.**

   Le projet doit influencer positivement une chaîne de création de valeur ajoutée économique, que ce soit directement ou indirectement. Il doit contribuer, directement ou indirectement, à la création de valeur ajoutée.

4. **Destination à l'exportation (contribution aux exportations).**

   D'une manière ou d'une autre, mais de façon clairement identifiable, le projet doit être en relation avec un marché situé hors de la région, c'est-à-dire qu'il doit déboucher en final sur des exportations par rapport au marché indigène (produit ou service susceptible d'être exporté).

5. **Développement durable.**

   Le projet doit répondre aux principes du développement durable, en respectant les critères de celui-ci.

6. **Subsidiarité dans le financement.**

   Le projet doit avoir épuisé les possibilités de sources privées de financement. Concrètement, le porteur de projet doit démontrer qu'il a sollicité toutes les sources privées de financement. Dans tous les cas, l'apport de fonds de tiers est souhaité, sans toutefois qu'une proportion minimale ne soit fixée, afin de pouvoir tenir compte des différentes situations possibles. Le partenariat public-privé (PPP) permet non seulement le partage des coûts mais offre la possibilité également de démultiplier la force d'un projet.

Le respect de ces six critères fait systématiquement l'objet d'une grille d'analyse (grille d'évaluation selon le point 5.6.1.4 ci-devant). La corrélation entre les six critères est également analysée et mise en évidence.

A cela s'ajoutent, pour les cas qui peuvent être concernés :

a) L'examen de la conformité au plan directeur cantonal; le projet doit, pour autant qu'il ait des effets sur l'organisation du territoire au sens de l'article 8 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, se conformer aux "principes d'aménagements" et aux "mandats de planification" du plan directeur cantonal;

b) une analyse sous l'angle énergétique et environnemental; la norme MINERGIE constitue l'exigence systématique pour les investissements; l'Office de l'environnement est impliqué dans l'identification et la prévention des risques écologiques;

c) une évaluation d'impacts sur la santé pour les projets d'envergure.

Une fois ces critères satisfaits, la préférence sera accordée aux projets interrégionaux ainsi qu'aux projets conçus en partenariat public-privé. Ces deux critères sont facultatifs.

Les projets du secteur privé ne sont admis que s'ils interviennent au niveau pré-concurrentiel ou interentreprises.

Le projet est irrecevable du point de vue de la LPR, c'est-à-dire qu'il ne peut pas bénéficier d'un soutien LPR, dans l'un des cas suivants :

- lorsqu'il a à assurer les prestations de bases ou les infrastructures de base (trottoirs, réseaux d'eau, …);

- s'il vise à construire des logements;

- s'il porte sur la promotion exclusivement d'un site d'implantation;

- s'il est susceptible de bénéficier de mesures classiques d'encouragement des entreprises individuelles (ressortant de la compétence de la Promotion économique cantonale);

- lorsqu'il vise à développer une entreprise agricole, industrielle ou commerciale (projet d'entreprise);

- si d'autres moyens de financement fédéral, par exemple issus de politiques sectorielles de l'agriculture, de la culture, de l'énergie ou de la caisse de chômage, peuvent être alloués (le cumul des aides fédérales n'est pas permis);

- en l'absence d'un effort financier raisonnable du promoteur (en considérant l'ensemble de la démarche ainsi que les prestations en nature également).

5.7. CONTROLLING ET MONITORAGE AU NIVEAU DU CANTON

Les éléments développés dans le présent chapitre sont déjà mis en application dans le cadre du PMO 2008-2011.

5.7.1. Gouvernance du PMO

Dans le cadre des disponibilités budgétaires et dans le respect du principe de l'unité de la matière, les compétences décisionnelles sont fonction des montants des contributions financières cantonales. Dans la mesure où la compétence d'engagement financier du Chef du Département de l'Economie est limitée à CHF 100'000.- par objet, la plupart des projets sont de la compétence du Gouvernement. Les plus importants projets, pour lesquels une contribution financière de plus de CHF 407'000.- (référence 2011) est requise, nécessitent une décision du Parlement.

Afin d'atteindre le but du PMO, il s'agit de réaliser les objectifs des trois axes stratégiques au moyen des actions inscrites au PMO. Les indicateurs d'impact constituent les références opérationnelles dans le suivi du PMO. Un reporting régulier est organisé, afin d'assurer le controlling du but, des objectifs et des indicateurs d'impact, en plus des éléments financiers.

Le Service de l'économie est responsable de la préparation et du suivi des dossiers ainsi que de l'élaboration du reporting du point de vue de la LPR. Le Département de l'Economie est responsable de la haute surveillance et d'informer le Gouvernement. Celui-ci reçoit au moins une fois par année un rapport complet au sujet de la mise en œuvre du PMO, de ses éléments financiers, ainsi que de l'atteinte du but, des objectifs et des indicateurs d'impact. Il en est de même des organes fédéraux.

5.7.2. Suivi des projets

Chaque aide financière LPR fait l'objet d'une décision, qui comprend une convention lorsqu'il s'agit d'une subvention ou d'un prêt accordé à un porteur de projet. Cette convention précise les prestations attendues et leur impact recherché, au moyen d'indicateurs (qualitatifs et quantitatifs). Les valeurs cibles des indicateurs sont fixées précisément lors de la conclusion des contrats de prestations.

Pour chaque projet, un chef de projet est identifié. Il est désigné par le porteur de projet. Le porteur de projet, par le chef de projet, est appelé à informer régulièrement le Service de l'économie de tout fait important et de l'évolution du projet.

Le monitoring est exécuté annuellement par les porteurs de projets, qui fournissent les données nécessaires au Service de l'économie. Celui-ci agrège les données et les intègre dans son rapport annuel à l'intention des autorités politiques cantonales et de la Confédération, de même que dans sa communication.

L'ensemble du suivi est géré au moyen de bases de données sur Excel. L'utilisation du logiciel CH-MOS, qui est demandé par le SECO, sera mise en place dès 2012.

5.7.3. Versements

Le Service de l'économie est chargé du suivi financier du PMO, qui comprend deux éléments : la gestion des engagements financiers LPR, qu'il s'agisse des fonds LPR fédéraux ou de ceux correspondant à l'équivalence cantonale, ainsi que la gestion des paiements.

Des acomptes jusqu'à un total de 80% des aides financières peuvent être versés en fonction de l'avancement des projets. Le versement du solde de 20% ne peut être effectué que sur la base du décompte final (coûts, financement, prestations, indicateurs).

5.7.4. Valorisation

Le suivi des projets doit permettre de capitaliser les résultats au profit de l'économie régionale, que ce soit au niveau des méthodes, des processus développés ou des savoirs-faires acquis. Il s'agit d'aiguiller ou de mettre en réseau les porteurs de projets, en particulier avec les acteurs de la formation et du conseil, afin que les résultats puissent être valorisés et dans la mesure du possible intégrés dans les cursus de formation. Il s'agit également d'effectuer des présentations (conférences publiques, présentations dans le cadre d'associations, de groupes ou de classes) et de réaliser des publications.

C'est également au niveau des services de l'administration et des organismes partenaires que le processus d'apprentissage doit porter ses fruits.

Le Service de l'économie est chargé d'organiser cette valorisation.

5.7.5. Evaluation

L'évaluation du PMO s'effectue à deux niveaux complémentaires :

1) Evaluation de la réalisation matérielle du PMO (actions et projets, délais, coûts et financements).

2) Evaluation de la performance du PMO (atteinte du but et des objectifs); l'instrument central qui sert à l'évaluation est l'indicateur.

Le Service de l'économie est chargé d'effectuer l'évaluation.

6. PERIMETRE D'ENGAGEMENT

Le périmètre d'engagement du PMO 2012-2015 est l'ensemble du territoire de la République et Canton du Jura. En conséquence, la région au sens de la LPR est le canton du Jura dans son ensemble, étant entendu que les projets peuvent porter sur une partie de la région ou, au contraire, transcender les frontières cantonales.

L'accent est placé sur les centres régionaux et les pôles de développement.

7. PLAN FINANCIER ET DE REALISATION

Les projets ne pouvant pas être entièrement conçus à ce stade d'un programme et l'environnement économique étant extrêmement changeant, le plan financier est sujet à des modifications quant à sa structure, mais pas quant à l'enveloppe financière; il est également sujet à des modifications rubrique par rubrique, en fonction de l'avancement des projets. Il n'est donc pas rigide : des transferts de rubrique à une autre, ou à une rubrique à créer (pour autant qu'elle serve une des trois stratégies du PMO) sont donc possibles.

L'Etat jurassien entend poursuivre sa politique d'aides financières sous la forme systématique de subventions. Pour ce qui concerne les aides financières fédérales, des prêts sans intérêts et remboursables linéairement sur 25 ans sont appliqués pour les projets d'investissement (infrastructures), alors que les autres projets (fonctionnement) bénéficient de subventions. Pour la détermination de la parité des avantages financiers, la formule de conversion appliquée est identique à celle retenue pour la période 2008-2011 et tirée de la pratique de la LIM : 325'000 francs de subvention = 1 million de francs de crédit sans intérêt remboursable en 25 ans.

Le plan financier évalue l'engagement financier que le Gouvernement est prêt à consentir (moyennant les procédures financières en vigueur) pour réaliser le PMO 2012-2015, ainsi que l'engagement financier que le canton sollicite de la Confédération pour la même période.

Bien que la Confédération n'octroie une aide financière que si le canton consent à une contribution équivalente, il ne s'ensuit pas que la contribution totale de la Confédération soit égale à celle du canton. Cela découle du fait que, dans le cas des programmes intercantonaux, chaque canton-partenaire inscrit la part du coût qui lui incombe dans son propre PMO, tandis que la contribution demandée à la Confédération est inscrite uniquement dans le PMO du canton-porteur.

Pour les détails et les données de référence, il s'agit de se référer :

- aux tableaux financiers figurant au chapitre 4 ci-devant pour chaque action;
- au tableau de synthèse complet à l'annexe A « Planification financière 2012-2015 »;
- au tableau du chapitre 8 ci-après (répartition du plan financier par année au titre des aides financières LPR fédérales);
- au tableau du chapitre 4.5.7 ci-devant (récapitulatif des stratégies cantonales, intercantonales et transfrontalières).

8. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIERE LPR 2012-2015

Le financement fédéral au titre de la Loi sur la politique régionale pour la période 2012-2015 peut être résumé par le tableau suivant :

PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE LPR 2012-2015 DU CANTON DU JURA : CONTRIBUTIONS FINANCIERES OCTROYEES PAR LA CONFEDERATION EN FAVEUR DU CANTON DU JURA

milliers de CHF

Programmes / stratégies	2012		2013		2014		2015		Totaux	
	Subv.	Prêts	Subv.	Prêts	Subv.	Prêts	Subv.	Prêts	Subv.	Prêts
Actions cantonales	**1'011**	**308**	**1'098**	**150**	**1'057**	**4'457**	**1'034**	**4'085**	**4'200**	**9'000**
Haute technologie	896	0	949	0	965	1'520	954	1'520	3'764	3'040
Tourisme	50	308	84	150	62	2'437	50	2'065	246	4'960
Optimisation	65	0	65	0	30	500	30	500	190	1'000
Actions intercantonales pilotées par RCJU	**314**	**0**	**386**	**0**	**75**	**0**	**75**	**0**	**850**	**0**
Haute technologie	214	0	211	0	0	0	0	0	425	0
Tourisme	0	0	75	0	75	0	75	0	225	0
Optimisation	100	0	100	0	0	0	0	0	200	0
Total PMO RCJU	**1'325**	**308**	**1'484**	**150**	**1'132**	**4'457**	**1'109**	**4'085**	**5'050**	**9'000**
Haute technologie	1'110	0	1'160	0	965	1'520	954	1'520	**4'189**	**3'040**
Tourisme	50	308	159	150	137	2'437	125	2'065	**471**	**4'960**
Optimisation	165	0	165	0	30	500	30	500	**390**	**1'000**

Subv. = Subventions à fonds perdus
Prêts = Prêts sans intérêts remboursables linéairement sur 25 ans
RCJU = République et Canton du Jura

Fig. 5.5 : PMO LPR 2012-2015 du Canton du Jura : aides financières de la Confédération

La Confédération alloue au Canton du Jura, pour la période 2012-2015 et au titre la Loi sur la politique régionale :

- **des contributions financières de CHF 5'050'000.- au titre de subventions à fonds perdus;**
- **et des contributions financières de CHF 9'000'000.- au titre de prêts sans intérêt sur 25 ans.**

Le Canton du Jura, par son Gouvernement et conformément au courrier correspondant du 5 juillet 2011, est prêt à réaliser le PMO LPR 2012-2015 en y consacrant des contributions financières au moins équivalentes à celles de la Confédération. Le Canton du Jura s'y engage formellement.

Le Canton du Jura s'engage également dans les programmes et les projets intercantonaux et transfrontaliers, auxquels il adhère, ceci pour un montant total de contributions financières cantonales (période 2012-2015) de CHF 3'260'000.-.

S'agissant du financement au titre d'INTERREG, un montant annuel de 375'000.- est inscrit dans le PMO 2008-2011. Ce montant y figure pour mémoire, dans la mesure où les montants concernant les projets soutenus dans le cadre d'INTERREG doivent figurer dans les documents transmis par les cantons leader (NE et BS) au nom des deux programmes **INTERREG** auxquels le Jura est rattaché : France-Suisse et Rhin supérieur. La même approche et un montant identique de CHF 375'000.- par an peuvent être retenus pour le PMO 2012-2015, soit un montant total de **CHF 1'500'000.-.**

En outre, le canton du Jura est leader d'un projet **INTERREG IVC** s'intitulant « Loc Food » qui correspondant à un montant total de 325'000.-. La Confédération alloue au Canton du Jura, pour la période 2012-2015 et au titre la Loi sur la politique régional un montant de **CHF 162'500.-**.

Delémont, le 15 mai 2012
Gouvernement de la République et Canton du Jura
Département de l'Economie et de la Coopération
Service de l'économie

Annexes :

A. Programme de mise en œuvre LPR 2012-2015 du Canton du Jura : Plan financier

B. Programme de mise en œuvre LPR 2012-2015 du Canton du Jura : Impacts et indicateurs

TABLE DES MATIERES

PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE 2012-2015 DU CANTON DU JURA
AU TITRE DE LA LOI SUR LA POLITIQUE REGIONALE (LPR)

Points	Libellés	Pages
	RESUME	1-2
	INTRODUCTION	3-4
1.	**ANALYSE SWOT**	5
1.1.	**APPROCHE DE L'ANALYSE SWOT**	5
1.2.	**TERRITOIRE**	6
1.2.1.	Principaux éléments	6
1.2.2.	Centralité	6-7
1.3.	**POPULATION**	8
1.3.1.	Principaux éléments	8
1.3.2.	Démographie	8-9
1.3.3.	Marché du travail	9-10-11
1.4.	**ACTIVITES**	12
1.4.1.	Principaux éléments	12
1.4.2.	Secteurs économiques	13
1.4.3.	Industrie	13
1.4.4.	Génie civil et construction	14
1.4.5.	Services	14
1.4.6.	Tourisme	14
1.4.7.	Agriculture	15
1.4.8.	Globalisation	15
1.4.9.	Création de valeur et de richesses	15-16
1.5.	**OUVERTURE**	17
1.5.1.	Situation et évolution	17
1.5.2.	Effet frontière	18
1.5.2.1.	Importance de la frontière	18-19
1.5.2.2.	Inscription dans deux espaces transfrontaliers	19-20-21
1.5.3.	Liens avec les autres cantons	22
1.5.3.1.	SWOT des liens avec les autres cantons	22
1.5.3.2.	Multiplicité des liens	23
1.5.3.3.	Pôle métropolitain bâlois et Nord-Ouest de la Suisse	24-25
1.5.3.4.	Jura bernois, Arc jurassien et Suisse occidentale	26-27-28
1.6.	**SYNTHESE DE L'ANALYSE SWOT**	29
2.	**PRINCIPES DU PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE**	30
2.1.	**CRITERES EN MATIERE DE POLITIQUE REGIONALE**	30
2.1.1.	Principes	30-31
2.1.2.	Critères	31
2.1.2.1.	Création de valeur ajoutée	31
2.1.2.2.	Innovation (caractère novateur)	31
2.1.2.3.	Contribution aux exportations	32
2.1.2.4.	Combinaison des trois critères de base	32
2.1.2.5.	Développement durable	32
2.2.	**BUT DU PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE**	33
2.2.1.	Objectifs découlant des éléments constitutifs et des critères	33-34
2.2.2.	But du programme de mise en œuvre (PMO)	34
2.2.2.1.	Formulation du but du PMO	34-35
2.2.2.2.	Composantes du but du PMO	36-37

3.	**STRATEGIE**	38
3.1.	**BASES DE REFERENCES DE LA STRATEGIE**	38
3.1.1.	Evaluation du PMO 2008-2011	38
3.1.2.	Analyse SWOT	38
3.1.3.	Principes du programme de mise en œuvre (critères, buts)	39
3.1.4.	Plan directeur cantonal	39
3.1.5.	Programme gouvernemental de législature 2011-2015	39
3.1.6.	Plans financiers 2012-2016	39
3.1.7.	Programme de développement économique	39-40
3.2.	**DIMENSIONS STRATEGIQUES**	41
3.2.1.	Champs d'application et collaborations intercantonales	41
3.2.2.	Action cantonale et collaboration intercantonale	41-42
3.2.3.	Dimensions croisées	42-43
3.3.	**PRINCIPES STRATEGIQUES**	44
3.3.1.	Innovation	44-45
3.3.2.	Coopération	46
3.3.3.	Principes de la stratégie LPR	47
3.4.	**OBJECTIFS STRATEGIQUES**	48
3.4.1.	Principes	48
3.4.2.	Objectifs de l'axe stratégique Haute technologie	49
3.4.2.1.	Descriptif de l'axe stratégique Haute technologie	49
3.4.2.2.	Enjeux de l'axe stratégique Haute technologie	49-50
3.4.2.3.	Formulation des objectifs de l'axe stratégique Haute technologie	51-52
3.4.3.	Objectifs de l'axe stratégique Tourisme	53
3.4.3.1.	Descriptif de l'axe stratégique Tourisme	53
3.4.3.2.	Enjeux de l'axe stratégique Tourisme	53-54
3.4.3.3.	Formulation des objectifs de l'axe stratégique Tourisme	55-56
3.4.4.	Objectifs de l'axe stratégique Optimisation	57
3.4.4.1.	Descriptif de l'axe stratégique Optimisation	57
3.4.4.2.	Enjeux de l'axe stratégique Optimisation	57
3.4.4.3.	Formulation des objectifs de l'axe stratégique Optimisation	58-59
3.5.	**COHERENCE DU PMO AVEC LA STRATEGIE ECONOMIQUE DU CANTON**	60
3.6.	**ROLE ET FONCTION DES CENTRES REGIONAUX**	61
3.7.	**ACTIVITES INTERCANTONALES**	62
3.7.1.	Cohérence et complémentarité	62
3.7.2.	Pôle bâlois et Nord-Ouest de la Suisse	62-63-64
3.7.3.	Jura bernois	65
3.7.4.	Arc jurassien	65-66
3.7.5.	Suisse occidentale	66
3.8.	**ENGAGEMENT CANTONAL EN FAVEUR DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET INTEGRATION D'INTERREG**	67
3.8.1.	NPR et coopération territoriale européenne (INTERREG IV)	67
3.8.2.	LPR et INTERREG IV, une conformité d'objectifs en matière économique	67-68-69
3.8.3.	INTERREG IV France-Suisse et Rhin Supérieur : objectifs des projets du Canton du Jura	69
3.8.4.	INTERREG IV France-Suisse et Rhin Supérieur : projets	70
3.8.5.	INTERREG IVC	70
3.8.6.	Calendriers LPR et INTERREG	70
3.8.7.	Le Canton du Jura, un acteur actif du programme INTERREG IV	71
3.8.8.	INTERREG V 2014 - 2020	71

4	**BUTS, MODALITES D'ACTION, MESURES**	72
4.1.	**PRIORITES 2012-2015 ET JUSTIFICATION**	72
4.1.1.	Actions et projets	72
4.1.2.	Axe stratégique Haute Technologie	73
Action HT1	Creapole SA	73-74
Action HT2	Pôle R&D medtech	75-76-77
Action HT3	Medtech process + Bâle / Nord-Ouest	78-79
Action HT4	i-net Innovation Networks Bâle / Nord-Ouest	80-81
Action HT5	Autres projets de renforcement de la région fonctionnelle de la Suisse du nord-ouest en matière d'innovation, de transfert, de technologies et d'entrepreneuriat Bâle / Nord-Ouest	82-83
Action HT6	Innovation et entrepreneuriat en Suisse occidentale CDEP-SO	84-85
Action HT7	Systèmes industriels de l'Arc jurassien Arcjurassien.ch	86-87
Action HT8	Renforcement de la région fonctionnelle du Nord-Ouest de la Suisse matière de compétences (formation et recherche) Bâle / Nord-Ouest	88-89
Action HT10	Hôtel d'entreprises sur le site d'innodel	90
Action HT12	Plateforme et réseau des Jurassiens de l'extérieur	91-92-93
Action HT13	Créativité et esprit d'entreprise	94-95
Action HT16	Campus tertiaire	96
Action HT17	Plateforme "formation-emploi-économie"	97-98
Action HT18	Plurilinguisme	99-100-101
Action HT19	Développement de nouvelles filières de formation supérieure	102-103
4.1.3.	Axe stratégique Tourisme	104
Action T1	Arc jurassien du tourisme Arcjurassien.ch	104-105
Action T2	Valorisation touristique de Paléojura	106-107
Action T3	Développement et promotion de la mobilité douce	108
Action T5	Valorisation touristique du savoir-faire industriel	109-110
Action T6	Village de vacances	111
Action T7	Agritourisme interjurassien BEJU	112-113
Action T8	Développement du domaine santé et bien-être	114
Action T10	Projet d'investissement touristique	115
4.1.4.	Axe stratégique Optimisation	116
Action O1	Plateforme zones-terrains-locaux pour le Nord-Ouest de la Suisse Bâle / Nord-Ouest	116
Action O2	Autres projets de renforcement de la région fonctionnelle du Nord-Ouest de la Suisse en matière de chaîne de création de valeur ajoutée et de conditions-cadres spécifiques Bâle / Nord-Ouest	117
Action O3	Renforcement des centralités	118-119
Action O4	Structures d'accueil pour les activités économiques dans la zone de la gare de Porrentruy	120
Action O6	Renforcement de la région fonctionnelle de l'Arc jurassien Arcjurassien.ch	121
4.2.	**ECARTS ET PRECISIONS PAR RAPPORT A 2008-2011**	122
4.3.	**BUTS DU PMO ET MODALITES D'ACTION (MESURABLES)**	123
4.4.	**ACTIONS EN FAVEUR DE ZONES A FAIBLE POTENTIEL**	124
4.5.	**VUE D'ENSEMBLE DES BUTS, MESURES AVEC ETAPES ET INDICATEURS**	125
4.5.1.	Vues d'ensemble	125
4.5.2.	Plan financier	125
4.5.3.	Impacts et indicateurs	125
4.5.4.	Rentabilité du PMO	126
4.5.5.	Récapitulatif des actions et des objectifs par axe stratégique	127-128
4.5.6.	Etapes clés	129-130
4.5.7.	Stratégies cantonales, intercantonales et transfrontalières	131

5	**PROCESSUS**	132
5.1.	**COMPATIBILITE AVEC LE MODELE TERRITORIAL ET LE PLAN DIRECTEUR DU CANTON**	132-133
5.2.	**COMPATIBILITE AVEC LA STRATEGIE TOURISTIQUE DU CANTON**	134
5.3.	**COMPATIBILITE AVEC D'AUTRES POLITIQUES SECTORIELLES**	134
5.4.	**VERIFICATION DE LA CONFORMITE DU PMO AVEC LES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**	135-136-137-138
5.5.	**ORGANISATIONS REGIONALES**	139-140
5.6.	**SELECTION DES PROJETS**	141
5.6.1.	Procédure de sélection et d'engagement des projets	141
5.6.1.1.	Démarche "bottom-up"	141
5.6.1.2.	Contenu du dossier	141-142
5.6.1.3.	Procédure	142-143
5.6.1.4.	Processus de décision avec un porteur de projet externe	144
5.6.2.	Liste des critères	145-146
5.7.	**CONTROLLING ET MONITORAGE AU NIVEAU DU CANTON**	147
5.7.1.	Gouvernance du PMO	147
5.7.2.	Suivi des projets	147
5.7.3.	Versements	148
5.7.4.	Valorisation	148
5.7.5.	Evaluation	148
6	**PERIMETRE D'ENGAGEMENT**	148
7	**PLAN FINANCIER ET DE REALISATION**	149
8	**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIERE LPR 2012-2015**	150-151
	Liste des annexes	151
Table des matières		152-155